UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

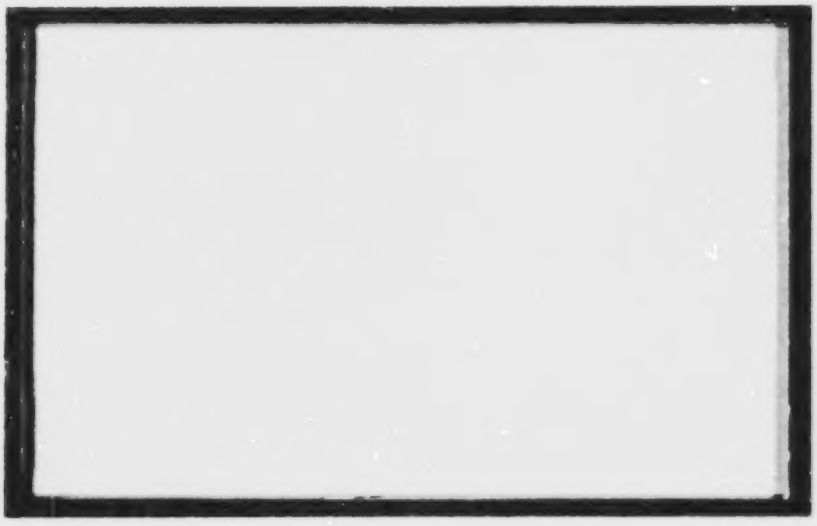

CENTRE DE RECHERCHE SUR LES TRANSPORTS

CASE POSTALE 6128, SUCCURSALE A, MONTRÉAL, QUÉBEC, H3C 3J7

FRQ, un Fichier Routier Québécois

par

M. Gaudry, D. Baldino et T.C. Liem

Ce fichier a été construit pour développer le modèle DRAG (La Demande Routière, les Accidents et leur Gravité) qui a fait l'objet d'une subvention de recherche de la Régie de l'Assurance Automobile du Québec. Nous avons aussi bénéficié en partie du programme F.C.A.C. du ministère de l'Education du Québec et de subventions de Transports Canada, du C.R.S.H. et du C.R.S.N.G.

Centre de recherche sur les transports - Publication # 360
Département de sciences économiques - Cahier # 8433

Septembre 1984

Dépot légal - 3e trimestre

SOMMAIRE

pages

Résumé

1. Liste alphabétique des variables du fichier F.R.Q. 1.0 à 1.18

2. Procédures de construction des variables du fichier F.R.Q. 2.0 à 2.151

3. Ascendance de chaque variable du fichier F.R.Q.

4. Descendance de chaque variable du fichier F.R.Q.

RÉSUMÉ

Le fichier F.R.Q. a été construit pour développer le modèle DRAG qui explique la Demande Routière, les Accidents et leur Gravité. Les 394 séries chronologiques mensuelles pour le Québec qui sont contenues dans le fichier ont toutes 313 observations correspondant à la période qui va de décembre 1956 à décembre 1982. En plus des données sur les carburants routiers et les accidents, le fichier comprend de nombreuses séries sur les prix, la motorisation, le réseau, les caractéristiques des conducteurs et l'activité économique. La procédure de construction des séries est fournie.

ABSTRACT

The F.R.Q. file was constructed for the DRAG model which explains the Demand for Road use, Accidents and their Gravity. The 313 monthly observations of the series pertain to Quebec for the period from December 1956 to December 1982. The file contains 394 series related to motor vehicle fuels, accidents, prices, motor vehicles, networks, drivers' characteristics and economic activities. The construction of each series is fully described.

1. LISTE ALPHABÉTIQUE DES VARIABLES DU FICHIER F.R.Q.

Nous fournissons ici une liste alphabétique des variables faite selon le nom de code de la variable. Lorsque ce nom comprend des chiffres, ceux-ci, ordonnés de 0 à 9, sont traités comme s'ils étaient des lettres de l'alphabet placées après la lettre z.

On trouvera aussi dans cette section une définition succincte de chaque variable et la page de la section 2 où nous en décrivons la construction. Lorsqu'une variable désigne les valeurs retardées de p périodes d'une autre variable, on la définit en y ajoutant le "retardé de p périodes" où le mot retardé est toujours au masculin. Nous utilisons la même convention grammaticale lorsqu'il s'agit de valeurs avancées d'une variable.

NO	NOM CODE	DÉFINITION (parfois abrégée)	PAGE SECTION 2
1.	ABIE	Consommation de bière en alcool pur (litres)	1
2.	ABIEPER	Consommation de bière par permis-tendance (litres/permis)	2
3.	ABIEPP	Consommation de bière par permis (litres/permis)	2
4.	ACC	Nombre total d'accidents de la route	2
5.	ACCL1	Nombre total d'accidents de la route retardé d'une période	3
6.	ACFOR	Activité forestière	3
7.	ACID	Consommation de cidre en alcool pur (litres)	4
8.	ACIDPER	Cidre par permis-tendance	5
9.	ACIDPP	Consommation de cidre par permis (litres/permis)	5
10.	ACMIN	Activité minière	5
11.	ACVEAG	Utilisation des véhicules d'agriculteurs	9
12.	AEC56PAD	Autos équivalentes en consommation '56 par adulte	9
13.	AEC56POP	Autos équivalentes en consommation '56 per capita	10
13.1	AGAL2Ø18	Baisse âge minimum achat d'alcool de 20 à 18 ans le 29-07-71	10
14.	ALTOPADP	Alcool total par adulte ayant un permis	10
15.	ALTOT	Alcool total (litres)	10
16.	ALTOTPP	Alcool total par permis (litres/permis)	10
17.	ALTPER	Alcool total par permis-tendance	10
18.	ANTDTXD	Anticipation du changement de taxe nominale sur le diésel ($/litre)	10
19.	ANTXDI	Anticipation du changement de taxe réelle sur le diésel ($/litre)	11
20.	ANTXDIL1	Anticipation du changement de taxe réelle sur le diésel retardé d'une période ($/litre)	11
21.	AOUT	Variable auxiliaire représentant le mois d'août	11
22.	ASPI	Consommation de spiritueux en alcool pur (litres)	11
23.	ASPIPER	Consommation de spiritueux par permis-tendance	12

NO	NOM CODE	DÉFINITION (parfois abrégée)	PAGE SECTION 2
24.	ASPIPP	Consommation de spiritueux par permis (litres/permis)	12
25.	AUPET	Nombre de voitures de petite taille	13
26.	AUPPOP	Automobiles per capita	14
27.	AUTO	Nombre d'automobiles	14
28.	AUTOEQ56	Nombre d'autos en équivalence de consommation d'essence de 1956	16
29.	AUTOL1	Nombre d'autos retardé d'une période	16
30.	AUTOPAD	Automobiles par adulte	16
31.	AUTOPE	Automobiles par emploi	16
32.	AUTPKRP	Autoroutes à Montréal par 100 kilomètres de routes provinciales	16
33.	AUTPPKR	Autoroutes provinciales par 100 kilomètres de routes provinciales	16
34.	AVIN	Consommation de vin en alcool pur (litres)	17
35.	AVINPER	Vin par permis-tendance	17
36.	AVINPP	Consommation de vin en alcool pur (litres/permis)	17
37.	AVOR	Nombre d'avortements thérapeutiques	17
38.	AVRIL	Variable auxiliaire représentant le mois d'avril	18
39.	AVUG	Automobiles et véhicules utilitaires à l'essence	18
40.	AVUGPAD	Autos et véhicules utilitaires à l'essence par adulte	18
41.	AVUGPE	Automobiles et véhicules utilitaires à l'essence par emploi	19
42.	AVUGPPOP	Automobiles et véhicules utilitaires à l'essence per capita	19
43.	BIEPADP	Bière par adulte ayant un permis	19
44.	C	Constante égale à 1	19
45.	CASQMOT	Port obligatoire du casque pour les motocyclistes	19
46.	CEBAUD	Disponibilité de la ceinture sous-abdominale et du baudrier	20

NO	NOM CODE	DÉFINITION (parfois abrégée)	PAGE SECTION 2
47.	CESOABD	Disponibilité de la ceinture sous-abdominale	21
48.	CHOMPADP	Chômeurs par adulte ayant un permis	22
49.	CHOMPER	Chômeurs par permis-tendance	22
50.	CHOMPP	Nombre de chômeurs par permis de conduire	22
51.	CIDPADP	Cidre par adulte ayant un permis	22
52.	COAUT	Efficacité énergétique moyenne du stock d'automobiles (km/li.)	22
53.	COLBRHC	Coloration bleu et rouge de l'huile à chauffage	23
54.	COLRHC	Coloration rouge de l'huile à chauffage	23
55.	CONSI	Consommation d'essence des nouvelles voitures importées (km/litre)	23
56.	CONSL	Consommation d'essence des nouvelles voitures locales (km/litre)	24
57.	CONSN	Consommation d'essence des nouvelles voitures (km/litre)	25
58.	CONSTA	Régime du constat à l'amiable	25
59.	COR	Nombre d'accidents corporels de la route	25
60.	CORL1	Nombre d'accidents corporels retardé d'une période	25
61.	CSFMR822	Accumulation de neige au sol à Montréal	26
62.	DE	Personnes tuées dans les accidents de la route	26
63.	DECEMBRE	Variable auxiliaire représentant le mois de décembre	26
63.1	DEPCAP	Personnes tuées dans les accidents de la route par 10 000 habitants	26
64.	DHR1	Diésel hors-route 1 (litres)	27
65.	DRH2	Diésel hors-route 2 (litres)	27
66.	DI	Ventes brutes de diésel (litres)	28
67.	DIC	Ventes brutes de diésel corrigées	30
68.	DICL1	Ventes brutes de diésel corrigées retardé d'une période (li.)	30
69.	DICR1	Ventes brutes recorrigées de diésel mesure routière 1 (litres)	30

NO	NOM CODE	DÉFINITION (parfois abrégée)	PAGE SECTION 2
70.	DICR2	Ventes brutes recorrigées de diésel mesure routière 2 (litres)	31
71.	DIFDRQO	Différence de prix réel du diésel entre le Québec et l'Ontario ($/litre)	31
72.	DIL1	Ventes brutes de diésel retardé d'une période	31
73.	DISCEIN	Proportion des voitures avec ceinture ou baudrier	31
74.	DMSR	Critère minimum d'inscription des accidents avec dommages matériels seulement ($ constants)	32
75.	DOURPER	Double régime de permis de conduire	33
76.	DTXGD	Taux de détaxe de l'essence et du diésel	34
77.	DTXNDI	Détaxe en valeur nominale pour le diésel ($/litre)	35
78.	DTXRDI	Détaxe en valeur réelle pour le diésel ($/litre)	35
79.	DUMDI	Variable auxiliaire associée à la définition des ventes de diésel	35
80.	DUM78RAU	Variable auxiliaire pour rapport d'accident uniforme	36
81.	EIQ	Indice de l'emploi, ensemble des industries (1949 = 100)	36
82.	EIQP	Indice de l'emploi corrigé par les vacances (1949 = 100)	36
83.	EMAG	Emploi dans l'agriculture (milliers)	36
84.	EMCON	Emploi dans la construction (milliers)	37
85.	EMFOR	Emploi dans le forestage (milliers)	38
86.	EMMI	Emploi dans les mines (milliers)	39
87.	ENTRET	Indice de prix pour l'utilisation et l'entretien des véhicules, Canada (dollars courants) (1971 = 100)	40
88.	ENTRETD	Indice de prix réel d'utilisation et d'entretien des véhicules, Canada (dollars constants de décembre 1956)	40
89.	ENTRM	Indice de prix d'utilisation et d'entretien des véhicules à Montréal, (dollars courants) (1974 = 100)	41
90.	ENTRMD	Indice de prix réel d'utilisation et d'entretien des véhicules à Montréal, (dollars constants de décembre 1956)	41

NO	NOM CODE	DEFINITION (parfois abrégée)	PAGE SECTION 2
91.	ENTRNAS	Indice du prix d'utilisation et d'entretien de l'auto net de l'essence, de l'achat et de l'assurance-automobile (dollars constant de déc. 1956)	41
92.	ENTRNMD	Indice de prix réel d'utilisation et d'entretien de l'auto net de l'essence, Montréal (dollars constants, déc. 1956 = 60,72)	42
93.	ENTRNMDC	Indice de prix réel d'utilisation et d'entretien de l'auto net de l'essence et d'achat, Montréal (dollars constants de déc. 1956)	43
94.	EX7	Mesure d'activité à l'Expo '67	44
95.	FAD822	Tarif réel du transport en commun pour les adultes à Montréal (dollars constants de déc. 1956)	45
96.	FEPERF	Femmes enceintes par permis féminin-tendance	45
97.	FEVMPP	Femmes enceintes de 1 à 9 mois par permis féminin	45
98.	FEVMPPL1	Femmes enceintes de 1 à 9 mois par permis féminin retardé d'une période	45
99.	FEVRIER	Variable auxiliaire représentant le mois de février	46
100.	FEØ6PERF	Femmes enceintes de 6 mois et moins par permis féminin-tendance	46
101.	FEØ6PP	Femmes enceintes de 6 mois et moins par permis féminin	46
102.	FE1PERF	Femmes enceintes d'un mois par permis féminin-tendance	46
103.	FE1PP	Femmes enceintes d'un mois par permis féminin	46
104.	FE2PERF	Femmes enceintes de 2 mois par permis féminin-tendance	46
105.	FE2PP	Femmes enceintes de 2 mois par permis féminin	47
106.	FE3PERF	Femmes enceintes de 3 mois par permis féminin-tendance	47
107.	FE3PP	Femmes enceintes de 3 mois par permis féminin	47
108.	FE4PERF	Femmes enceintes de 4 mois par permis féminin-tendance	47
109.	FE4PP	Femmes enceintes de 4 mois par permis féminin	47
110.	FE5PERF	Femmes enceintes de 5 mois par permis féminin-tendance	47
111.	FE5PP	Femmes enceintes de 5 mois par permis féminin	48

NO	NOM CODE	DÉFINITION (parfois abrégée)	PAGE SECTION 2
112.	FE6PERF	Femmes enceintes de 6 mois par permis féminin-tendance	48
113.	FE6PP	Femmes enceintes de 6 mois par permis féminin	48
114.	FE7PERF	Femmes enceintes de 7 mois par permis féminin-tendance	48
115.	FE7PP	Femmes enceintes de 7 mois par permis féminin	48
116.	FE79PERF	Femmes enceintes de 7 à 9 mois par permis féminin-tendance	48
117.	FE79PP	Femmes enceintes de 7 à 9 mois par permis féminin	49
118.	FE8PERF	Femmes enceintes de 8 mois par permis féminin-tendance	49
119.	FE8PP	Femmes enceintes de 8 mois par permis féminin	49
120.	FE9PERF	Femmes enceintes de 9 mois par permis féminin-tendance	49
121.	FE9PP	Femmes enceintes de 9 mois par permis féminin	49
122.	FE9PPL1	FE9PP retardé d'une période	49
123.	FIVR	Fonds d'indemnisation des victimes de la route (août 1961)	50
124.	FIV1Ø61	Fonds d'indemnisation des victimes de la route (octobre 1961)	50
125.	GA	Ventes brutes d'essence (litres)	50
126.	GAL1	Ventes brutes d'essence retardé d'une période (litres)	51
127.	GAR1	Ventes brutes d'essence pour consommation routière (litres)	51
128.	GRAV	Nombre de victimes par accident corporel	51
129.	GRMUMH	Grèves municipales de l'entretien routier à Montréal l'hiver	52
130.	GRPCUM	Grèves et ralentissement de travail à la police de la CUM	52
131.	GRPOL	Jours de grèves de la Sûreté du Québec et de la police de la CUM	53
132.	GRSAQ	Nombre de jours de grève à la Société des Alcools du Québec	53
133.	GRSQ	Grèves ou débrayages totaux à la Sûreté du Québec	53
134.	GRVOY	Nombre de jours de grève chez Voyageur	54
135.	HEUHM	Heures hebdomadaires travaillées dans les manufactures	54

NO	NOM CODE	DÉFINITION (parfois abrégée)	PAGE SECTION 2
136.	HT	Personnes blessées dans les accidents de la route	55
136.1	HTPCAP	Personnes blessées dans les accidents de la route par 1000 habitants	55
137.	IEMAG	Indice de l'emploi dans l'agriculture	55
138.	IEMCON	Indice de l'emploi dans la construction	55
139.	IEMFOR	Indice de l'emploi dans le forestage	56
140.	IEMMI	Indice de l'emploi dans les mines	56
141.	ILAUTM	Indice de la longueur des autoroutes dans la région de Montréal (km)	56
142.	ILAUTQ	Indice de la longueur en km des autoroutes au Québec	57
143.	IPDRQ	Indice du prix réel du diésel au Québec ($/litre)	57
144.	IPDRQA1	Indice du prix réel du diésel au Québec avancé d'une période ($/litre)	58
145.	IPDRQL1	Indice du prix réel du diésel au Québec retardé d'une période ($/litre)	58
146.	IPDRQO	Indice du prix réel du diésel au Québec et en Ontario ($/litre)	58
147.	IPICDI	Indice du prix industriel du carburant diésel, Canada	58
148.	IPVBIE	Indice des prix de vente dans l'industrie de la bière (1971 = 100), Canada	58
149.	IPVIM	Indice des prix de vente dans l'industrie manufacturière, Canada (1971 = 100)	59
150.	ISECO822	Inscriptions aux niveaux secondaire et collégial I, terr. CTCUM	59
151.	IVEN	Vente de voitures importées	61
152.	JANVIER	Variable auxiliaire représentant le mois de janvier	62
153.	JO	Jeux olympiques de 1976	62
154.	JUILLET	Variable auxiliaire représentant le mois de juillet	62
155.	JUIN	Variable auxiliaire représentant le mois de juin	62
156.	KMAMB	Kilomètres parcourus par les ambulances de la police de la CUM (1979-82)	62

NO	NOM CODE	DÉFINITION (parfois abrégée)	PAGE SECTION 2
157.	KMIDE	Kilomètres parcourus par les voitures identifiées de la police de la CUM	63
158.	KMMOT	Kilomètres parcourus par les motos de la police de la CUM (1979-82)	63
159.	KMPAR	Kilomètres parcourus par l'ensemble des automobilistes du Québec	63
160.	KMPARR1	Ventes brutes d'essence ordinaire routière 1 pondérées par la consommation des voitures (kilomètres)	64
161.	KMPCUM	Kilomètres parcourus par les ambulances, voitures identifiées et motos de la police de la CUM	64
162.	KMSQ	Kilomètres parcourus par la flotte de la S.Q. et la police des autoroutes	64
163.	KMSQSA	Kilomètres parcourus par la flotte de la S.Q. sans la police des autoroutes	65
164.	KMTOT1	Kilomètres parcourus par les véhicules marqués de la police de la CUM (1956-78)	66
165.	KMTOT2	Kilomètres parcourus par les véhicules marqués de la police de la CUM (1979-82)	67
166.	KVEN	Ventes de voitures particulières au Québec	68
167.	LIVBIE	Livraisons de l'industrie de la bière, Canada ($'000 courants)	68
168.	LIVBIED	Livraisons de l'industrie de la bière, Canada ($'000 constants)	69
169.	LIVMA	Livraisons manufacturières ($'000 courants)	69
170.	LIVMAD	Livraisons manufacturières réelles ($'000 constants)	69
171.	LIVMADPE	Livraisons manufacturières réelles par emploi	70
172.	LIVØ761	Loi d'indemnisation des victimes de la route et rapport d'accident modifié	70
173.	LOIAS	Loi sur l'assurance-automobile	70
174.	LOIASM	Loi de l'assurance-maladie	70
175.	LOIIND61	Loi d'indemnisation des victimes de la route du 7 juillet 1961	71
176.	LONLIGM	Longueur des lignes de métro (kilomètres)	71

NO	NOM CODE	DÉFINITION (parfois abrégée)	PAGE SECTION 2
177.	LONMET	Part de la longueur des lignes de métro dans le total des rues de la CUM	72
178.	LRCUM	Longueur des rues desservies par la police de la CUM	72
179.	LRMTQ	Longueur des routes entretenues par le M.T.Q. (km)	73
180.	LUNPM	Jours de pleine lune par mois	73
181.	LVCEI	Lois sur la limite de vitesse et port obligatoire de la ceinture	73
182.	MA	Accidents matériels de la route	74
183.	MAI	Variable auxiliaire représentant le mois de mai	74
184.	MAL1	Accidents matériels de la route retardé d'une période	74
185.	MARS	Variable auxiliaire représentant le mois de mars	74
186.	MBC	Morbidité des accidents corporels	75
187.	MBCL1	Morbidité des accidents corporels retardé d'une période	75
188.	MEDPADP	Médicaments par adulte ayant un permis	75
189.	MEDPER	Médicaments par millier de permis-tendance	75
190.	MEDPP	Consommation de médicaments par milliers de permis	75
191.	MD	Accidents mortels de la route	76
192.	MDCYPAD	Motos et cyclomoteurs par adulte	76
193.	MDL1	Accidents mortels de la route retardé d'une période	76
194.	MDP62	Baisse de l'âge minimum pour avoir le droit de conduire seul	76
195.	MDP76	Hausse de l'âge minimum pour conduire sans cours de conduite	77
196.	MDRB	Personnes blessées par accident	77
197.	MDRNQ20	Morts-nés après 20 semaines ou plus de grossesse	77
198.	MDRNQ28	Morts-nés après 28 semaines ou plus de grossesse	78
199.	MDRT	Personnes tuées par accident	78
200.	MDTOCYC	Immatriculations de motocyclettes et de cyclomoteurs	79

NO	NOM CODE	DÉFINITION (parfois abrégée)	PAGE SECTION 2
201.	MRB	Personnes blessées par accident non mortel	79
202.	MTC	Mortalité des accidents corporels	80
203.	MTCL1	Mortalité des accidents corporels retardé d'une période	80
204.	MTMO	Personnes tuées par accident mortel	80
205.	NAISQ	Nombre de naissances vivantes au Québec	80
206.	NBVUT	Nombre de véhicules utilitaires	81
207.	NBVUTDI	Nombre de véhicules utilitaires fonctionnant au diésel	83
208.	NBVUTGA	Nombre de véhicules utilitaires fonctionnant à l'essence	83
209.	NCHOM	Nombre de chômeurs (milliers)	84
210.	NCHOMP	Nombre de chômeurs détenteurs d'un permis de conduire (milliers)	84
211.	NCOLHC	Non-coloration de l'huile à chauffage	84
212.	NCROUT	Nouveau code de la route	84
213.	NCROUTØ4	Nouveau code de la route, entré en vigueur au mois d'avril 1982	85
214.	NDTXHC	Non détaxe de l'huile à chauffage	85
215.	NEQ	Nombre d'emplois au Québec (milliers)	85
216.	NFEVM	Nombre de femmes enceintes	85
217.	NFEVML1	Nombre de femmes enceintes retardé d'une période	86
218.	NFEVMP	Nombre de conductrices enceintes	86
219.	NFEVMPL1	Nombre de conductrices enceintes retardé d'une période	86
220.	NFEØ6	Nombre de femmes enceintes de 6 mois et moins	86
221.	NFEØ6P	Nombre de femmes enceintes de 6 mois et moins ayant un permis	86
222.	NFE1	Nombre de femmes enceintes de 1 mois	87
223.	NFE2	Nombre de femmes enceintes de 2 mois	87
224.	NFE3	Nombre de femmes enceintes de 3 mois	87
225.	NFE4	Nombre de femmes enceintes de 4 mois	87
226.	NFE5	Nombre de femmes enceintes de 5 mois	87

NO	NOM CODE	DÉFINITION (parfois abrégée)	PAGE SECTION 2
227.	NFE6	Nombre de femmes enceintes de 6 mois	87
228.	NFE7	Nombre de femmes enceintes de 7 mois	88
229.	NFE79	Nombre de femmes enceintes de 7 à 9 mois	88
230.	NFE79P	Nombre de femmes enceintes de 7 à 9 mois ayant un permis	88
231.	NFE8	Nombre de femmes enceintes de 8 mois	88
232.	NFE9	Nombre de femmes enceintes de 9 mois	88
233.	NFIPER	Nouveau fichier des permis de conduire	89
234.	NM	Accidents non mortels de la route	89
235.	NML1	Accidents non mortels de la route retardé d'une période	89
236.	NOVEMBRE	Variable auxiliaire représentant le mois de novembre	90
237.	NREPER	Nouveau régime de permis de conduire	90
238.	OCTOBRE	Variable auxiliaire représentant le mois d'octobre	90
239.	PAAC	Prix d'achat des autos et des camions, Canada (1971 = 100)	90
240.	PARDHR1	Proportion du diésel hors-route (mesure 1)	91
241.	PARIM	Part des voitures importées dans les ventes	91
242.	PARNA	Part des voitures nord-américaines dans les ventes	91
243.	PARTEMPL	Taux de participation de la population à l'emploi	91
244.	PASA	Prix de l'assurance-automobile, Canada (1971 = 100)	91
245.	PBALC	Prix des boissons alcooliques, Montréal (1981 = 100)	93
246.	PBIER	Prix de la bière, Montréal (1981 = 100)	95
247.	PCB	Indice des prix à la consommation, Montréal (1971 = 100)	97
248.	PCBNETT	Indice des prix à la consommation, net du transport à Montréal (oct. 1971 = 100)	97
249.	PDNO	Prix nominal du diésel en Ontario ($/litre)	98
250.	PDNQ	Prix nominal du diésel au Québec ($/litre)	98

NO	NOM CODE	DÉFINITION (parfois abrégée)	PAGE SECTION 2
251.	PDRDTXQ	Prix réel du diésel détaxé au Québec ($/litre)	98
252.	PDRO	Prix réel du diésel en Ontario ($/litre)	98
253.	PDRQ	Prix réel du diésel au Québec ($/litre)	98
254.	PDRQL1	Prix réel du diésel au Québec retardé d'une période	99
255.	PDRTXQO	Prix réel du diésel taxé Québec + Ontario ($/litre)	99
256.	PERF7Ø	Nombre de détenteurs de permis de conduire de sexe féminin (nouvelle série)	99
257.	PERMIS	Nombre de permis de conduire	99
258.	PERMISF	Nombre de femmes ayant un permis de conduire	101
259.	PERMISM	Nombre de permis de conduire mensualisé	101
260.	PERPA	Permis de conduire par automobile	103
261.	PERPAVUG	Permis par voiture et véhicule utilitaire fonctionnant à l'essence	103
262.	PERPCA	Nombre de permis per capita	103
263.	PERPVUDI	Permis par véhicule utilitaire fonctionnant au carburant diésel	103
264.	PERT7O	Nombre total de détenteurs de permis de conduire (nouvelle série)	104
265.	PER1617	Nombre de détenteurs de permis de conduire âgés de 16 et 17 ans	104
266.	PER1819	Nombre de détenteurs de permis de conduire âgés de 18 et 19 ans	104
267.	PER2Ø24	Nombre de détenteurs de permis de conduire âgés de 20 à 24 ans	105
268.	PGRMDSA1	Prix réel de l'essence à Montréal avancé d'une période ($/li.)	105
269.	PGRMDSI	Prix du litre d'essence en $ constants pour Montréal	105
270.	PGRMDSL1	Prix réel du litre d'essence retardé d'une période	105
271.	PGRMSI	Prix du litre d'essence à Montréal (en $ courants)	105
272.	PGRPKM	Prix réel de l'essence par kilomètre ($/km)	106
273.	PGRTO	Prix réel du litre d'essence à Toronto ($ constants)	106

NO	NOM CODE	DÉFINITION (parfois abrégée)	PAGE SECTION 2
274.	PGTO	Prix du litre d'essence à Toronto ($ courants)	106
275.	POPF	Population de sexe féminin de 15 ans et plus au Québec	106
276.	POPPAU	Population par automobile	107
277.	POPQ	Population totale du Québec	107
278.	POP15	Population de 15 ans et plus	108
279.	PPAS	Proportion des petites autos dans le parc d'automobiles	109
280.	PQPID	Part québécoise du prix interprovincial Québec + Ontario du diésel	109
281.	PQPIGA	Part québécoise du prix interprovincial Québec + Ontario de l'essence ordinaire	109
282.	PRAAC	Prix réel d'achat des autos et des camions ($ constants déc. 56)	109
283.	PRAACE	Prix réel d'achat des autos et des camions incluant l'emprunt, Canada	110
284.	PRALT	Probabilité qu'un conducteur soit en état d'ébriété	110
285.	PRASA	Prix réel de l'assurance-automobile, Canada ($ constants déc. 56)	110
286.	PRBALC	Prix réel des boissons alcooliques, Montréal ($ constants déc.56)	110
287.	PRBIE	Probabilité qu'un conducteur ait consommé de la bière	110
288.	PRBIER	Prix réel de la bière, Montréal ($ constants déc. 56)	111
289.	PRCHOM	Probabilité qu'un conducteur soit chômeur	111
290.	PRCID	Probabilité qu'un conducteur ait consommé du cidre	111
291.	PRCOF7Ø	Proportion des conducteurs de sexe féminin (nouvelle série)	111
292.	PRCOSF	Proportion des conducteurs de sexe féminin (en %)	111
293.	PRFEVM	Probabilité qu'une conductrice soit enceinte	113
294.	PRFEVML1	Probabilité qu'une conductrice soit enceinte retardé d'une période	113
295.	PRFEØ6	Probabilité qu'une conductrice soit enceinte de 6 mois et plus	113

NO	NOM CODE	DÉFINITION (parfois abrégée)	PAGE SECTION 2
296.	PRFE1	Probabilité qu'une conductrice soit enceinte de 1 mois	113
297.	PRFE2	Probabilité qu'une conductrice soit enceinte de 2 mois	114
298.	PRFE3	Probabilité qu'une conductrice soit enceinte de 3 mois	114
299.	PRFE4	Probabilité qu'une conductrice soit enceinte de 4 mois	114
300.	PRFE5	Probabilité qu'une conductrice soit enceinte de 5 mois	114
301.	PRFE6	Probabilité qu'une conductrice soit enceinte de 6 mois	114
302.	PRFE7	Probabilité qu'une conductrice soit enceinte de 7 mois	114
303.	PRFE79	Probabilité qu'une conductrice soit enceinte de 7 à 9 mois	114
304.	PRFE8	Probabilité qu'une conductrice soit enceinte de 8 mois	115
305.	PRFE9	Probabilité qu'une conductrice soit enceinte de 9 mois	115
306.	PRMED	Probabilité qu'un conducteur soit sous l'influence de médicaments	115
307.	PRMMAG	Probabilité qu'un déplacement soit pour le motif magasinage	115
308.	PRMMAGR1	Probabilité qu'un déplacement (mesure routière 1) soit pour le motif magasinage	115
309.	PRMTRA	Probabilité qu'un déplacement soit pour le motif travail	115
310.	PRMTRAR1	Probabilité qu'un déplacement (mesure routière 1) soit pour le motif travail	116
311.	PRMVAC	Probabilité qu'un déplacement soit pour le motif vacances	116
312.	PRMVACR1	Probabilité qu'un déplacement (mesure routière 1) soit pour le motif vacances	116
313.	PROFP	Proportion des femmes ayant un permis de conduire	116
314.	PROPP	Proportion de la population ayant un permis de conduire	116
315.	PROP15	Proportion de la population ayant 15 ans et plus	117
316.	PRSPI	Probabilité qu'un conducteur ait consommé des spiritueux	117
317.	PRVIN	Probabilité qu'un conducteur ait consommé du vin	117
318.	PR1617	Proportion des conducteurs de 16-17 ans	117

NO	NOM CODE	DÉFINITION (parfois abrégée)	PAGE SECTION 2
319.	PR1617C	Proportion des conducteurs de 16-17 ans corrigé	118
320.	PR1619	Proportion des conducteurs de 16-19 ans dans l'ensemble des conducteurs	118
321.	PR1619C	Proportion des conducteurs de 16-19 ans corrigé	119
322.	PR1624	Proportion des conducteurs de 16-24 ans	120
323.	PR1624C	Proportion des conducteurs de 16-24 ans corrigé	120
324.	PR1824	Proportion des conducteurs de 18-24 ans dans l'ensemble 18 ans et plus	121
325.	PR1824C	Proportion des conducteurs de 18-24 ans corrigé	121
326.	PR2Ø24	Proportion des conducteurs de 20-24 ans dans l'ensemble 20 ans et plus	122
327.	PR2Ø24C	Proportion des conducteurs de 20-24 ans corrigé	123
328.	PTDEM	Loi introduisant les points de démérite	123
329.	PTXPDQ	Pourcentage des taxes dans le prix du diésel au Québec	124
330.	PTXPDQA1	Pourcentage des taxes dans le prix du diésel au Québec avancé d'une période	124
331.	PØ8PC	Loi de l'ivressomètre	124
332.	RAU78CR	Rapport d'accident uniforme (ajustement durant 1978 et effet permanent)	124
333.	RAU78CS	Existence du rapport d'accident uniforme	125
334.	RAWEQ	Indice de la rémunération hebdomadaire moyenne réelle ($ const.)	125
335.	RCUTP822	Indice d'activités scolaires de niveaux collégial II et universitaire sur le territoire de la CTCUM	126
336.	REBUT	Voitures mises au rebut	127
337.	RFK822	Chutes de pluie à Montréal	127
338.	RSIDCB	Indice du magasinage dans le territoire de la CTCUM	128
339.	RSIDPQ	Ventes au détail au Québec ($'000 constants déc. 1956)	131
340.	RSIDPQPE	Ventes réelles au détail par emploi	131
341.	RSQ	Ventes au détail au Québec, concessionnaire d'autos et pharmacies non compris ($'000 courants)	131
342.	SALRHMQ	Salaire horaire réel dans secteur manufacturier québécois en dollars de 1971	132

NO	NOM CODE	DÉFINITION (parfois abrégée)	PAGE SECTION 2
343.	SAT	Nombre de samedis durant le mois	132
344.	SED78RAU	Variable auxiliaire pour accident uniforme (sous-estimation décroissante)	132
345.	SEPTEMBRE	Variable auxiliaire représentant le mois de septembre	132
346.	SFK822	Chutes de neige par mois à Montréal	133
347.	SHD	Nombre de dimanches et de jours fériés durant le mois	133
348.	SPIPADP	Spiritueux par adulte ayant un permis	134
349.	STRCUQ	Nombre de jours de grève à la CTCUQ	134
350.	STRP	Nombre de jours de grève partielle à la CTCUM	134
351.	STR813	Nombre de jours de grève complète à la CTCUM	135
352.	SURCUM	Surveillance dans les rues par la police de la CUM	135
353.	SURPOL	Surveillance policière par la S.Q. et la police de la CUM	135
354.	SURSQ	Surveillance routière par la Sureté du Québec	136
355.	TAUTO	Indice du temps de trajet en automobile à Montréal	136
356.	TCHOM	Taux de chômage	137
357.	TD	Nombre de jours par mois	137
358.	TEMPFAR	Température moyenne du mois en degrés Fahrenheit à Dorval	137
359.	TFD	Taxe fédérale sur le diésel par litre	138
360.	TFQD	Taxe nominale sur le diésel ($/litre)	138
361.	TFQDA1	Taxe nominale sur le diésel avancé d'une période	138
362.	TIN	Taux d'intérêt nominal	138
363.	TIR	Taux d'intérêt réel	138
364.	TLK822	Ecart entre la température du mois et 56 degrés Fahrenheit	139
365.	TLM	Température trop froide par rapport à 56 degrés Fahrenheit	139
366.	TLP	Température trop chaude par rapport à 56 degrés Fahrenheit	139

NO	NOM CODE	DÉFINITION (parfois abrégée)	PAGE SECTION 2
367.	TOD	Taxe ontarienne sur le diésel ($ litre)	140
368.	TQD	Taxe québécoise sur le diésel ($ litre)	140
369.	TRAC	Tracteurs de ferme	140
370.	TREND	Tendance linéaire	141
371.	TRGEN	Travaux de génie ($'000 constants de 1971)	141
372.	TT822	Temps de trajet dans les véhicules de la CTCUM	142
373.	TW822	Temps d'attente des véhicules de la CTCUM	145
374.	TXPDQA1	Taxe réelle dans le prix du diésel au Québec avancé d'une période ($/litre)	146
375.	VEAGR1	Véhicules d'agriculteurs	147
376.	VEDCA	Ventes au détail des concessionnaires d'autos ($'000 courants)	147
377.	VEDM	Ventes au détail de tous les genres de magasins ($'000 courants)	147
378.	VEFERM	Véhicules de ferme	147
379.	VEHSF	Véhicules-heures des véhicules de surface de la CTCUM	148
380.	VENUT	Ventes de véhicules utilitaires	148
381.	VEPHA	Ventes dans les pharmacies ($'000 courants)	148
382.	VEPHAD	Ventes dans les pharmacies ($'000 constants déc. 1956)	149
383.	VI	Nombre de victimes d'accident de la route	149
384.	VICTL1	Nombre de victimes d'accident de la route retardé d'une période	150
385.	VINEP	Date du début de la vente des vins dans les épiceries	150
386.	VINPADP	Vin par adulte ayant un permis	150
387.	VUGPA	Véhicules utilitaires à l'essence par auto	150
388.	VUTDIPAD	Véhicules utilitaires au carburant diésel par adulte	150

NO	NOM CODE	DÉFINITION (parfois abrégée)	PAGE SECTION 2
389.	VUTGAPAD	Véhicules utilitaires à l'essence par adulte	151
390.	VWMD	Jours de vacances par mois	151
391.	WD	Jours ouvrables par mois	151

2. PROCÉDURES DE CONSTRUCTION DES VARIABLES DU FICHIER F.R.Q.*

Nous fournissons ici une description minimale des sources et procédures utilisées pour construire chacune des variables. A moins d'indication contraire, la variable est définie de décembre 1956 à décembre 1982 pour le Québec. Un numéro de téléphone indiqué sans code régional désigne un numéro de Montréal.

---

* Notons qu'il y a en réalité deux fichiers informatisés distincts. Le premier (TRQ313) comprend des séries de 313 valeurs (de décembre 1956 à décembre 1982) alors que le second (F325) comprend des séries de 325 valeurs (de décembre 1956 à décembre 1983). Toutes les variables appartiennent au premier fichier. Les variables ILAUTQ, TEMPFAR, TLP et TLM appartiennent aussi au deuxième fichier. Les formats de lecture et d'écriture de ces deux fichiers sont

- lecture : (A8,54X,F18.1/(26X,3F18.1))
- écriture : pour la première observation

  (A8,2X,I1,1X,I4,1X,I3,* - *,I3,36X,F18.7)

  pour les autres observations

  (A8,2X,I1,1X,I4,1X,I3,* - *,I3,3F18.7)

1. ABIE : consommation de bière en alcool pur (litres)

Nous avons mensualisé un total pour le Québec à l'aide des livraisons pour le Canada.

$$- ABIE_{ti} = \left[\frac{LIVBIED_{ti}}{\sum_{t=1}^{12} LIVBIED_t} \times consommation_i \right] \times 0{,}05 ,$$

t = mois
i = année

où :

- $LIVBIED_{ti}$: livraisons de l'industrie de la bière du mois "t" et de l'année "i" dégonflées par l'indice de prix de vente de la bière en $'000 constants.
- $\sum_{t=1}^{12} LIVBIED_t$: livraisons de bière de l'année i en $'000 constants.
- $consommation_i$: consommation de bière de l'année i (litres).
- 0,05 : il y a environ 5% d'alcool dans la bière.

- Pour "raccorder" les chiffres de Statistique Canada et ceux de l'Association des brasseurs sur la consommation annuelle, nous avons fait l'ajustement suivant sur la période 1956-79 :

$$\text{chiffres de Statistique Canada (56-79)} \times \frac{5876932}{5909590}$$

- Sources : · LIVBIED
  · consommation annuelle pour le Québec :
  1956-79 : Statistique Canada, Ventes de boissons alcooliques, catalogue 63-202.
  1980-82 : L'Association des Brasseurs du Québec tél. 878-9623.

2. ABIEPER : consommation de bière par permis-tendance (litres/permis)

— ABIEPER = ABIE/PERMIS

— Sources : ABIE, PERMIS

3. ABIEPP : consommation de bière par permis de conduire (litres/permis)

— ABIEPP = ABIE/PERT7Ø

— Sources : ABIE, PERT7Ø

4. ACC : nombre total d'accidents de la route

— Ce sont les accidents qui se produisent sur la voie publique, qui impliquent au moins un véhicule à moteur en mouvement et qui causent soit uniquement des dommages matériels dépassant une certaine limite monétaire (accidents matériels), soit des dommages corporels, y compris le décès (accidents corporels).

On a donc :

ACC = le nombre d'accidents corporels + le nombre d'accidents matériels

où accidents corporels = accidents mortels + accidents non mortels.

Les statistiques sur les accidents de la route proviennent des ministères des transports (fédéral et provincial). Elles sont établies à partir des données recueillies lors de l'établissement des rapports d'accidents par les policiers.

— Sources : . 1956-58 : Québec, Annuaire statistique, B.S.Q., 1961.

. 1959-78 : Thèse de doctorat de Robert R. Bourbeau[1].

. 1979-82 : Régie de l'Assurance Automobile du Québec (R.A.A.Q.), rapports annuels et compilations spéciales.

5. ACCL1 : nombre total d'accidents de la route retardé d'une période

— $ACCL1_t = ACC_{t-1}$

N.B. : Pour décembre 1956, la donnée représente réellement le nombre d'accidents de novembre 1956 et n'est pas une estimation.

— Source : ACC

6. ACFOR : activité forestière

— $ACFOR_{ti}$ = production forestière de l'année i × $IEMFOR_{ti}$,

t = mois

i = année

où production forestière : estimations annuelles de Statistique Canada sur la production forestière de produits forestiers primaires. Les unités sont des cunits où 1 cunit = 100 pi^3 de bois solide. Les valeurs en 1981 et 1982 sont des estimations personnelles à partir de la variation annuelle de l'emploi dans le forestage.

---

[1]. Bourbeau, Robert R., Les accidents de la route au Québec depuis 1926 : étude démographique et épidémiologique. Thèse de doctorat présentée à l'Université de Montréal. Publication # 244, Centre de recherche sur les transports, Université de Montréal, juin 1981. Ses tableaux de séries chronologiques mensuelles sont tirés de :

- 1959-69 : Dominion Bureau of Statistics, Motor Vehicle Traffic Accidents, Ottawa, catalogue 53-206)
- 1970-73 : Statistique Canada, Accidents de la circulation routière, Ottawa, (catalogue 53-206)
- 1974-78 : Ministère des Transports, Statistiques d'accidents de véhicules automobiles au Québec, Direction générale du Bureau des véhicules automobiles, Québec.

Nous avons corrigé une valeur de la série HT (voir plus loin).

— Sources : production forestière :

· 1956-74 : Statistique Canada, Statistiques forestières du Canada rectifiées 1974, catalogue 25-505 H

· 1975-80 : Statistique Canada, Statistiques forestières du Canada 1980, catalogue 25-202

7. ACID : consommation de cidre en alcool pur (litres)

— Puisque nous avons uniquement les ventes des succursales de la S.A.Q. et des épiceries et que nous ne possédons pas les ventes des autres distributeurs (fabricants...), nous avons trouvé le ratio suivant pour chaque année depuis 1973 :

$$\frac{\text{ventes annuelles de cidre selon Stat. Can.}}{\text{ventes annuelles de cidre selon la S.A.Q.}} = R \quad [\simeq 2.2]$$

Par la suite, nous multiplions les chiffres de la S.A.Q. par R; ces chiffres, les données par périodes, font l'objet des modifications suivantes :

M.1 : on répartit la somme des valeurs pour les périodes 12 et 13 en affectant 1/3 dans la période 12 et 2/3 dans la période 13. (Cette procédure a été suggérée par Gilles St-Michel de la S.A.Q.).

M.2 : On transforme les données de la S.A.Q. définies suivant 13 périodes de 28 jours en valeurs mensuelles. Par exemple, pour décembre 1980 :

$$\text{cons. alcool déc. 80} = \frac{6}{28} \text{ (montant pér. 12)} + \frac{25}{28} \text{ (montant pér. 13)}$$

parce que le calendrier de la S.A.Q. répartit décembre 1980 suivant ces proportions.

Ce calendrier est différent chaque année.

— ACID = 0,1 × consommation de cidre du mois.

— Source : S.A.Q. : Gilles St-Michel (tél. 253-0340, poste 300).

8. ACIDPER : cidre par permis-tendance

— ACIDPER = ACID/PERMIS

— Sources : ACID, PERMIS

9. ACIDPP : consommation de cidre par permis de conduire (litres/permis)

— ACIDPP = ACID/PERT70

— Sources : ACID, PERT70

10. ACMIN : activité minière

— $ACMIN_{ti}$ = indice de la production minérale de l'année i × $IEMMI_{ti}$

t = mois
i = année

— Indice annuel de la production minérale (1967 = 100)

1. De 1962 à 1975

Le ministère des Richesses naturelles a calculé pour les années 62 à 75 un indice de la production minérale en divisant l'indice de la valeur nominale de la production par un indice de prix des minéraux. Les résultats tirés du tableau 2 (Industrie minière du Québec, ministère des Ressources naturelles, 1975, p. 5) pour "toutes les substances" sont indiqués au tableau 2 plus bas.

2. De 1956 à 1961 et de 1976 à 1982

- Définition de notre indice

La valeur nominale de la production minérale ($) est donnée par Statistique Canada (voir source). En la combinant à un indice de prix des minéraux, on pourra obtenir un indice :

$$IPM = P_{Fer} \cdot IP_{Fer} + P_{cuivre} \cdot IP_{Cuivre} + P_{or} \cdot IP_{or} + \ldots$$

c'est-à-dire la somme des parts relatives de chaque minéral dans l'indice des prix multiplié par l'indice de prix du minéral.

Nous n'avons pas utilisé tous les minéraux, mais uniquement les suivants :

minerai de fer, cuivre, or, zinc, argent, amiante, ciment.

Ces substances représentent 75% de la valeur nominale de la production minérale au Québec.

- Calcul des parts des 7 métaux choisis

Pour calculer la part de chaque minéral dans l'indice des prix de l'ensemble des 7 minéraux, nous avons utilisé la part relative de chacune de ces substances dans la valeur totale de production de chaque année. Par exemple, en 1982, le fer représente 22,2% de la valeur totale de production mais, par rapport à la valeur de production des 7 minéraux utilisés, il représente 29,5%

$$\frac{22.2}{75,35} = 29,5\ \%$$

où 75,35 est la part des 7 minéraux dans le total. Donc la part relative du fer dans l'IPM en 82 est 29,5% (P_{fer} = ,295) .

- Calcul des indices de prix des 7 métaux choisis

Le prix d'un minéral correspond à son prix moyen, i.e., la valeur de la production de ce minéral divisé par la quantité produite de ce minéral. Nous avons pris comme base 1967 = 100. Les valeurs obtenues sont fournies au tableau 1 ci-joint.

Calcul final

$$\text{Indice de la production minérale (1967 = 100)} = \frac{\text{valeur nominale de la production minérale (67 = 100)}}{\text{IPM (1967 = 100)}}$$

TABLEAU 1

Indices des prix des minéraux et des substances (1967 = 100)

année	argent	or	cuivre	zinc	minerai de fer	amiante	ciment
1956	58,19	99,64	86,35	102,89	75,20	99,13	84,22
1957	56,25	96,75	61,07	82,31	76,02	99,79	86,93
1958	56,25	98,14	52,65	75,45	79,20	99,43	88,75
1959	56,90	96,96	63,18	82,31	82,27	101,64	87,99
1960	57,54	98,05	63,18	89,17	84,84	108,24	88,87
1961	60,77	102,41	61,07	89,17	97,43	111,26	91,17
1962	75,00	108,05	65,29	82,31	103,18	107,58	87,52
1963							
1964							
1965		N O N	C A L C U L É				
1967							
1968							
1969							
1970	106,90	98,80	122,10	109,90		111,80	113,40
1971	90,20	93,60	111,00	115,50		110,00	115,80
1972	96,50	152,60	105,90	131,80		107,80	122,10
1973	146,20	258,00	134,10	166,70		110,80	139,40
1974	267,60	411,40	163,00	240,90		144,80	166,70
1975	260,70	433,90	134,00	256,80	173,80	196,40	189,20
1976	248,60	326,10	143,80	259,60	174,10	242,80	220,10
1977	284,40	416,10	146,10	245,20	194,10	285,30	228,30
1978	356,70	586,00	156,80	239,90	225,10	301,00	238,20
1979	700,20	953,10	224,50	301,80	242,50	323,80	252,30
1980	1 420,60	1 899,60	248,40	304,90	282,80	413,50	274,80
1981	786,40	1 490,30	214,00	374,10	302,00	460,20	300,60
1982*	575,60	1 233,70	186,30	339,50	342,10	427,00	331,80

* préliminaire

SOURCE : 1970-79 : Argent, or, cuivre et zinc : Energie mines et Ressources (Québec), Industrie minérale du Québec, Analyses et Statistiques, 1980, p. 48.

· Les autres données ont été calculées à partir de la valeur de la production minérale et de la quantité produite (Stat. Can, cat. 26-201 et 26-202).

TABLEAU 2

Indice de la production minérale
(1967 = 100)

année	Prix (IPM)	Valeur	Production	Production ajustée
1956	90,00	56,98	63,31	64,52
1957	83,58	54,77	65,53	66,79
1958	81,75	49,32	60,33	61,49
1959	84,85	59,47	70,09	71,43
1960	97,71	60,18	68,61	69,93
1961	92,11	61,44	66,70	67,98
1962	93,92	70,06	74,60	76,03*
1963				77,32*
1964				98,41*
1965				101,73*
1966				106,84*
1967				100,00*
1968				98,07*
1969				92,30*
1970				98,47*
1971				94,23*
1972				95,89*
1973				97,83*
1974				101,20*
1975	207,15	166,18	80,22	85,20*
1976	210,94	201,35	95,45	101,38
1977	240,53	225,90	93,92	99,75
1978	279,81	242,24	86,57	91,94
1979	350,31	291,94	83,33	88,50
1980	650,12	332,71	51,18	54,36
1981	542,08	326,39	60,21	63,95
1982	548,76	270,56	49,30	52,36

* Valeurs tirées de "Industrie minière du Québec", ministère des Richesses Naturelles, 1975, p. 5.

Puisque ces calculs ne correspondent pas tout-à-fait à ceux du ministères des Richesses naturelles, on doit les "raccorder" de la façon suivante, la production ajustée :

de 56 à 60 : indice de la production $\times \frac{76,03}{74,6}$

de 76 à 82 : indice de la production $\times \frac{85,2}{80,22}$

Nous obtenons les résultats indiqués au tableau 2.

— Sources : · IEMMI

· Indices de la production minérale et indices des prix :

- 1962-75 : Ministère des Richesses naturelles, industrie minière du Québec, 1975.
- EMR (Québec), industrie minérale du Québec, Analyses et statistiques, 1980 (Service des statistiques : (418) 643-8184).

· Valeur de la production minérale ($) :

- 1956-1979 : Statistique Canada, catalogue 26-201
- 1980-1982 : Statistique Canada, catalogue 26-202.

11. ACVEAG : utilisation des véhicules d'agriculteurs

— ACVEAG = VEAGRI × IEMAG

— Sources : VEAGRI et IEMAG

12. AEC56PAD : autos équivalentes en consommation '56 par adulte

— $AEC56PAD = \frac{AUTOEQ56}{POP15}$

— Sources : AUTOEQ56, POP15

13. AEC56POP : nombre d'autos en équivalence de consommation 1956 per capita

— AEC56POP = AUTOEQ56/POPQ

— Sources : AUTOEQ56, POPQ

13.1 AGAL2Ø18 : baisse âge minimum achat d'alcool de 20 à 18 ans le 29-07-71

— AGAL2Ø18 = 0 décembre 1956 - juin 1971

= 0.1 juillet 1971

= 1.0 août 1971

14. ALTOPADP : alcool total par adulte ayant un permis

— $ALTOPADP = PRALT \cdot \frac{PERMIS}{POP15}$

— Sources : PRALT, PERMIS, POP15

15. ALTOT : consommation totale d'alcool pur (litres)

— ALTOT = ASPI + AVIN + ABIE + ACID

— Sources : ASPI, AVIN, ABIE, ACID

16. ALTOTPP : consommation d'alcool par permis de conduire (litres/permis)

— ALTOTPP = ALTOT/PERT7Ø

— Sources : ALTOT, PERT7Ø

17. ALTPER : alcool total par permis-tendance

— ALTPER = ALTOT/PERMIS

— Sources : ALTOT, PERMIS

18. ANTDTXD : anticipation du changement de taxe nominale sur le diesel ($/litre)

— ANTDTXD = TFQDA1 - TFQD

— Sources : TFQDA1, TFQD

19. ANTXDI : anticipation du changement de taxe réelle sur le diésel ($/litre)

— $ANTXDI = \frac{ANTDTXD}{PCB} \times PCB_{déc56}$

— Sources : ANTDTXD, PCB

20. ANTXDIL1 : anticipation du changement de taxe réelle sur le diésel retardé d'une période

— $ANTXDIL1_t = ANTXDI_{t-1}$

— Source : ANTXDI

21. AOUT : variable auxiliaire représentant le mois d'août

août = 1 mois d'août

= 0 autrement

22. ASPI : consommation de spiritueux en alcool pur (litres)

— ASPI = 0,4 × consommation de spiritueux

Les données sur la consommation sont obtenues ainsi :

1. mai 1973 à 1982

On corrige ainsi les données fournies par la S.A.Q.

M.1 : correction indiquée dans procédure ACID

M.2 : correction indiquée dans procédure ACID

M.3 : en novembre 1980 et 1981, on multiplie le résultat obtenu pour novembre par 3,5 pour corriger un ajustement comptable fait par la S.A.Q.

2. décembre 1956 - avril 1973

Les données annuelles de Statistique Canada concernent l'année financière du 1er avril au 31 mars.

N.1 : On les transforme en données par année civile; pour 1956, par exemple :

$$\begin{bmatrix}\text{consommation}\\ \text{de spiritueux}\\ \text{en 1956}\end{bmatrix} = 2708 \begin{bmatrix}\text{\% jan-fév-mars}\\ \text{dans les ventes}\\ \text{totales de}\\ \text{spiritueux}\end{bmatrix} + 2921 \begin{bmatrix}\text{\% d'avril à}\\ \text{déc. dans}\\ \text{les ventes}\\ \text{totales de}\\ \text{spiritueux}\end{bmatrix}$$

où 2708 et 2921 sont les ventes de spiritueux en milliers de gallons pour 1956 et 1957, les pourcentages sont ceux de l'année 1974.

N.2 : On transforme ces données annuelles en données mensuelles en utilisant les parts mensuelles de 1974 pour cet alcool.

— Sources : . Statistique Canada, Ventes de boissons alcooliques, catalogue 63-202.

· SAQ, Données non publiées (Gilles St-Michel, tél. (418) 253-6087)

23. ASPIPER : consommation de spiritueux par permis-tendance

— ASPIPER = ASPI/PERMIS

— Sources : ASPI, PERMIS

24. ASPIPP : consommation de spiritueux par permis de conduire (litres/permis)

— ASPIPP = ASPI/PERT7Ø

— Sources : ASPI, PERT7Ø

25. AUPET : nombre de voitures de petite taille

— Ce sont les voitures de moins de 1200 kilogrammes qui font partie du parc des voitures de promenade;

AUPET se construit comme la variable AUTO, c'est-à-dire :

$$AUPET_t = AUPET_{t-1} + \frac{IVEN_t \times \Delta \text{ stock entre les "benchmarks"}}{\sum_{t=1}^{12} IVEN_t \text{ entre les "benchmarks"}}$$

— Comment trouver les "benchmarks" ou points de référence ?

· Nous connaissons la proportion des petites voitures en 1980 et 1981 (Rapport 1981 de la R.A.A.Q.) :

décembre 1980 : 20,3 %

décembre 1981 : 24,7%

· Nous estimons la proportion de décembre 1982 comme suit : nous supposons que la majorité des importées sont de petites voitures.

La proportion des importées dans les ventes était de 21.9 % en 1980, de 35,1 % en 1981 et de 41,9 % en 1982, donc une hausse de 13,2 et de 6,8 respectivement.

Entre 1980 et 1981, il y a aussi une hausse de 4,4 de la proportion des petites voitures dans le parc d'automobiles.

Donc une hausse de 13,2 dans les ventes entre 80 et 81 → Δ^+ 4,4 dans le parc d'autos entre 80 et 81

et Δ^+ 6,8 dans les ventes entre 81 et 82 → χ dans le parc d'autos entre 81 et 82

$\chi = \frac{6,8}{13,2} \times 4,4 = 2,27$ la hausse de la proportion des petites voitures dans le parc d'autos entre déc. 81 et déc. 82.

Finalement : déc. 1982 : 24,7 + 2,27 = 26,97%

· Pour décembre 1956, nous estimons la proportion des petites voitures dans le parc d'autos à 10% en se basant sur le fait que la proportion dans les ventes a aussi doublé entre décembre 1956 et décembre 1980

· Nous avons donc 4 points de référence, i.e., déc. 56, déc. 80, déc. 81 et déc. 82. Pour trouver le reste des données, nous répartissons la variation entre ces points de façon égale entre les mois.

· Par la suite, nous multiplions la proportion de chacun des mois de décembre par le nombre d'autos (AUTO). Ce qui donne finalement les "benchmarks" datés au mois de décembre.

. $\sum_{t=1}^{12} IVEN_t$ est la somme des ventes mensuelles d'importées entre les "benchmarks" : il faut additionner les ventes de janvier à décembre inclusivement pour chaque année.

— Sources : · R.A.A.Q., Rapports annuels

· IVEN

26. AUPPOP : automobiles per capita

— AUPPOP = AUTO/POPQ

— Sources : AUTO, POPQ

27. AUTO : nombre d'automobiles

— Ce sont le nombre de voitures de tourisme, y compris les taxis et les voitures de location qui sont immatriculées au Québec.

— Puisque les données mensuelles sur le nombre d'automobiles n'existent pas, il faut calculer cette série.

On aura besoin :

1) du nombre de voitures particulières immatriculées à des dates précises tel que donné par Statistique Canada, par exemple :

février 1962 : 1 690 802

février 1973 : 1 871 802 .

2) de la série KVEN : les ventes de voitures particulières.

3) de la somme des ventes mensuelles entre les "benchmarks".

Les "benchmarks" correspondent à la date d'expiration de l'année d'immatriculation des voitures de tourisme (de 1957 à 1978 : février : 1979 et ss. : mars), par exemple :

entre février 1957 et février 1958, la somme des ventes mensuelles se fait en additionnant les ventes de mars 1957 à février 1958 inclusivement.

— Nous avons finalement la formule suivante :

$$AUTO_t = AUTO_{t-1} + \frac{KVEN_t \times \Delta \text{ stock entre les "benchmarks"}}{\sum_{t=1}^{12} KVEN_t}$$

et nous notons que pour compléter la série au début (le premier "benchmark" étant en février 1957) et à la fin :

· janv. 1957 a été estimé de la façon suivante : 0,995 × fév. 1957

· déc. 1956 a été estimé de la façon suivante : 0,995 × janv. 1957

· les chiffres d'avril 1982 à décembre 1982 sont des estimations basées sur des données fournies par la CTCUM :

$\frac{2378851}{2474305}$ × chiffres de la CTCUM [il s'agit de la variable NCQR dans le fichier de la C.T.C.U.M.]

— Sources : . KVEN

. Statistique Canada, Véhicules automobiles. Immatriculation. catalogue 53-219

. CTCUM

28. AUTOEQ56 : nombre d'autos en équivalence de consommation de 1956

— $AUTOEQ56_t = AUTO_t \times \frac{COAUT\,(déc.\ 56)}{COAUT_t}$

— Sources : AUTO, COAUT

29. AUTOL1 : nombre d'autos retardé d'une période

— $AUTOL1_t = AUTO_{t-1}$, t = mois

— Source : AUTO

30. AUTOPAD : automobiles par adulte

— AUTOPAD = AUTO/POP15

— Sources : AUTO, POP15

31. AUTOPE : automobiles par emploi

— AUTOPE = AUTO/EIQ

— Sources : AUTO, EIQ

32. AUTPKRP : autoroutes à Montréal par 100 kilomètres de routes provinciales

— $\frac{ILAUTM}{LRMTQ} \times 100 = AUTPKRP$

— Sources : ILAUTM, LRMTQ

33. AUTPPKR : autoroutes provinciales par 100 kilomètres de routes provinciales

— $AUTPPKR = \frac{ILAUTQ}{LRMTQ} \times 100$

— Sources : ILAUTQ, LRMTQ

34. AVIN : consommation de vin en alcool pur (litres)

— $AVIN_t$ = 0,12 × consommation de vin du mois "t"

Les données sur la consommation de vin sont trouvées de la même façon que celles sur la consommation de spiritueux (mutatis mutandis); toutefois, on utilise 1,625 dans la correction M.3.

— Sources : · Statistique Canada, Ventes de boissons alcooliques, catalogue 63-202.

· S.A.Q., Données non publiées (Gilles St-Michel, tél. (418) 253-6087.)

35. AVINPER : vin par permis-tendance

— AVINPER = AVIN/PERMIS

— Sources : AVIN, PERMIS

36. AVINPP : consommation de vin par permis de conduire (litres/permis)

— AVINPP = AVIN/PERT7Ø

— Sources : AVIN, PERT7Ø

37. AVOR : nombre d'avortements thérapeutiques

Ce sont les avortements thérapeutiques subis par les résidentes du Québec au Québec ou dans une autre province du Canada.

Depuis 1969, l'avortement thérapeutique peut être pratiqué lorsque la vie ou la santé de la mère est ou serait probablement mise en danger par la continuation de la grossesse. Avant 1969, l'avortement était illégal au Canada.

— Statistique Canada donne les données mensuelles pour le Canada et les données par trimestre pour le Québec. Les données mensuelles pour le Québec ont été construites comme suit :

· décembre 1956 - décembre 1969 = 0

· 1970 et 1971 : les parts mensuelles canadiennes de 1972 ont été utilisées pour répartir les totaux trimestriels québécois

· 1972 et 1981 : les parts mensuelles canadiennes courantes ont été utilisées

· 1982 : estimation à partir des taux d'avortement (AVOR/naissances vivantes) mensuels de 1981.

— Source : Statistique Canada, Avortements thérapeutiques, catalogue 82-211.

38. AVRIL : variable auxiliaire représentant le mois d'avril

AVRIL = 1 en avril

= 0 autrement

39. AVUG : automobiles et véhicules utilitaires à l'essence

— AVUG = AUTO + NBVUTGA

— Sources : AUTO, NBVUTGA

40. AVUGPAD : autos et véhicules utilitaires à l'essence par adulte

— AVUGPAD = (AUTO + NBVUTGA)/POP15

— Sources : AUTO, NBVUTGA, POP15

41. AVUGPE : automobiles et véhicules utilitaires à l'essence par emploi

— AVUGPE = (AUTO + NBVUTGA)/EIQ

— Sources : AUTO, NBVUTGA, EIQ

42. AVUGPPOP : automobiles et véhicules utilitaires à l'essence per capita

— AVUGPPOP = AVUG/POPQ

— Sources : AVUG, POPQ

43. BIEPADP : bière par adulte ayant un permis

— $BIEPADP = PRBIE \cdot \frac{PERMIS}{POP15}$

— Sources : PRBIE, PERMIS, POP15

44. C : constante

— C'est une constante égale à 1. Elle a été construite pour être utilisée dans les programmes de régression qui ne génèrent pas automatiquement la constante.

45. CASQMOT : port obligatoire du casque pour les motocyclistes

— Depuis le 8 juillet 1972, les motocyclistes sont obligés de porter le casque protecteur.

— CASQMOT prend les valeurs suivantes :

déc. 1956 - juin 1972 : 0

juillet 1972 : 3/4

août 1972 - déc. 1982 : 1 lorsque MOTOCYC ≠ 0

: 0 autrement

46. CEBAUD : disponibilité de la ceinture sous-abdominale et de la ceinture baudrier

— Cette variable représente la part des véhicules qui possèdent la ceinture sous-abdominale avec complément baudrier aux sièges extérieurs avant.

— Voici les valeurs approximatives que prend CEBAUD :

déc. 1956 à sept. 1964 : 0

oct. 1964 à sept. 1967 : 0,05

oct. 1967 à sept. 1970 : 0,05 à 0,15 (augmente graduellement*)

oct. 1970 à sept. 1973 : 0,15 à 0,45 (augmente graduellement*)

oct. 1973 à déc. 1974 : 0,45 à 0,65 (augmente graduellement*)

janv. 1975 à août 1976 : 0,65 à (1 - CESOABD)

sept. 1976 à déc. 1982 : (1 - CESOABD)

* augmentation répartie également entre les mois

Entre 1964 et 1967, certains modèles européens avaient déjà ce genre de ceinture.

En october 1967, on installe sur les modèles 1968 américains les premières ceintures sous-abdominales avec complément baudrier.

ler janvier 1971, première loi sur les ceintures de sécurité au Canada. Elle exige la ceinture sous-abdominale avec complément baudrier sur les nouveaux modèles (le baudrier est détachable).

ler janvier 1974, la loi exige sur les nouveaux modèles les ceintures à trois points à rétracteur à inertie aux sièges extérieurs avant (une seule boucle, la ceinture sous-abdominale et la ceinture baudrier étant reliées en permanence).

Août 1976, loi sur le port obligatoire de la ceinture au Québec.

— Source : Transports Canada, Sécurité routière, Pourquoi les ceintures de sécurité ? Information Canada, Ottawa, juillet 1974.

47. CESOABD : disponibilité de la ceinture sous-abdominale

— Cette variable représente la part des véhicules qui possèdent uniquement la ceinture sous-abdominale aux sièges extérieurs avant.

La variable a été construite à partir de données relatives aux ceintures de sécurité provenant de Transports Canada pour l'année 1974.

— Voici les valeurs approximatives que prend CESOABD ;

déc. 1956 - sept. 1964 : 0

oct. 1964 - sept. 1973 : 0,01 à 0,25 (monte graduellement)

oct. 1973 - déc. 1974 : 0,25

janv. 1975 - déc. 1980 : 0,25 à 0 (baisse graduellement)

janv. 1981 - déc. 1982 : 0

Nous faisons les hypothèses suivantes :

- Les premières ceintures sont installées sur les modèles 1964 (1% des véhicules).
- En décembre 1980, toutes les voitures ont la ceinture sous-abdominale avec complément baudrier. Donc aucune voiture n'a uniquement la ceinture sous-abdominale.
- Pour les périodes octobre 1964 - septembre 1973 et janvier 1975 - décembre 1980, nous avons calculé la variation et l'avons répartie de façon égale entre les mois.

— Sources : Transports Canada, Sécurité routière, Pourquoi les ceintures de sécurité ? Information Canada, Ottawa, juillet 1974.

48. CHOMPADP : chômeurs par adulte ayant un permis

- CHOMPADP = PRCHOM · $\frac{\text{PERMIS}}{\text{POP15}}$

— Sources : PRCHOM, PERMIS, POP15

49. CHOMPER : chômeurs par permis-tendance

— CHOMPER = NCHOM/PERMIS

— Sources : NCHOM, PERMIS

50. CHOMPP : nombre de chômeurs par permis de conduire

— CHOMPP = $\frac{\text{NCHOM}}{\text{PERT7Ø}} \times 1000$

— Sources : NCHOM, PERT7Ø

51. CIDPADP : cidre par adulte ayant un permis

— CIDPADP = PRCID · $\frac{\text{PERMIS}}{\text{POP15}}$

— Sources : PRCID, PERMIS, POP15

52. COAUT : efficacité énergétique moyenne du stock d'automobiles (km/litre)

— C'est une moyenne pondérée de la consommation d'essence des autos de la période t-1 moins celle des voitures mises au rebut et plus la consommation d'essence des nouvelles voitures :

$$COAUT_t = \frac{AUTO_{t-1} \cdot COAUT_{t-1} - REBUT_t \cdot COAUT_{t-60} + KVEN_t \cdot CONSN_t}{AUTO_t}$$

Puisque nous ne connaissons pas COAUT pour les 60 premières observations (mars 1952 à février 1957) parce que nous supposons que les voitures sont mises au rebut après 5 ans, nous allons la supposer égale à la moyenne de la consommation des nouvelles voitures de l'année 1957 :

$$\text{COAUT (de 1 à 60)} = \frac{\text{somme des CONSN}_t \text{ de 1957}}{12} = \text{constante}$$

— Sources : AUTO, REBUT, KVEN, CONSN

53. COLBRHC : coloration bleu et rouge de l'huile à chauffage

— · déc. 1956 - oct. 1981 : COLBRHC = (1 - NCOLHC) + 1.1 COLRHC

· nov. 1981 - déc. 1982 : COLBRHC = 1.1

— Sources : NCOLHC, COLRHC

54. COLRHC : coloration rouge de l'huile à chauffage

— En novembre 1981, on ajoute la couleur rouge dans l'huile à chauffage.

— COLRHC prend les valeurs suivantes :

$$\begin{cases} 0 & \text{déc. 1956 - oct. 1981} \\ 1 & \text{nov. 1981 - déc. 1982} \end{cases}$$

55. CONSI : consommation d'essence des nouvelles voitures importées (km/litre)

— La consommation moyenne d'essence pour les importées était :

déc. 1956 = 11,11 km/litre (25 milles/gallon U.S.)

déc. 1973 = 8,00 km/litre (18 milles/gallon U.S.)

déc. 1980 = 9,78 km/litre (22 milles/gallon U.S.)

déc. 1982 = 10,357 km/litre

Les données manquantes ont été calculées de la même façon que pour CONSL.

56. CONSL : consommation d'essence des nouvelles voitures locales (km/litre)

— Dans le Consumer Reports, nous avons cherché la consommation de certaines marques de voitures nord-américaines et nous avons constaté qu'en moyenne la consommation d'essence par les voitures nord-américaines était de :

déc. 1956 = 5,78 km/litre (13 milles/gallon U.S.)

déc. 1973 = 3,56 km/litre (8 milles/gallon U.S.)

déc. 1980 = 5,34 km/litre (12 milles/gallon U.S.)

déc. 1982 = 5,996 km/litre (valeur estimée)

A l'aide d'un taux composé, nous avons généré les données manquantes.

Exemple : les données manquantes entre décembre 1956 et décembre 1973 :

$$r = \text{taux composé} = \sqrt[n]{\frac{3,56}{5,78}} - 1$$

où n = nombre d'observations - 1

dans notre cas, n = 205 - 1 = 204 .

Une fois r trouvé, on génère CONSL de 2 à n :

CONSL(1) = 5,78

CONSL(2) = CONSL(1) + r . CONSL(1)

CONSL(n) = CONSL(n-1) + r · CONSL(n-1)

CONSL(n+1) = CONSL(n) + r · CONSL( ) = 3,56 .

— Source : Consumer Reports, 1956-1982.

57. CONSN : consommation moyenne d'essence des nouvelles voitures (km/litres)

— C'est une moyenne pondérée de la consommation d'essence des voitures nord-américaines et de celle des importées.

La pondération se fait par la part des importées dans les ventes totales et la part des nord-américaines dans les ventes totales. La formule est :

$$CONSN = \left(\frac{IVEN}{KVEN}\right) CONSI + \left(1 - \frac{IVEN}{KVEN}\right) CONSL$$

— Sources : IVEN, KVEN, CONSI, CONSL.

58. CONSTA : régime du constat à l'amiable

— déc. 1956 - mai 1979 = 0

juin 1979 - déc. 1982 = 1

59. COR : nombre d'accidents corporels de la route

— C'est la somme des accidents mortels et non mortels

$$COR = MO + NM$$

— Sources : MO, NM.

60. CORL1 : nombre d'accidents corporels retardé d'une période

— $CORL1_t = COR_t$

où l'observation de décembre 1956 est égale à celle de janvier 1957.

— Source : COR.

61. CSFMR822 : accumulation de neige au sol à Montréal

— "Cette variable, pour un mois donné, se veut le résultat cumulatif des chutes de neige totales des mois précédents, tiré des relevés faits par Pêches et Environnement Canada à l'aéroport international de Dorval. Cependant, nous avons posé hypothétiquement la valeur du mois d'avril de chaque année comme étant égale au quart de la valeur du mois de mars." (André Arbic, "Résultats et procédures de construction des facteurs explicatifs du modèle DEMTEC", CTCUM, juin 1982).

— Source : CTCUM

62. DE : nombre de personnes tuées dans les accidents de la route

— Nombre de personnes décédées au moment de l'accident ou dans les sept jours suivant la date de l'accident.

— Sources :

· déc. 1956 : estimation (égale à 9% du total annuel de 1956)

· 1957 - 1958 : données non publiées de la R.A.A.Q.

· 1959 - 1978 : tirées de la thèse de R. Bourbeau qui les a reproduites de sources indiquées dans la description de ACC

· 1978 - 1982 : R.A.A.Q., rapports annuels

63. DECEMBRE : variable auxiliaire représentant le mois de décembre

— DECEMBRE = 1 en décembre

= 0 ailleurs.

63.1. DEPCAP : personnes tuées dans les accidents de la route par 10 000 habitants

— DEPCAP = (DE/POPQ) × 10 000

— Sources : DE, POPQ

64. DHR1 : diésel hors-route 1 (litres)

— Mesure de la consommation de carburant diésel à des fins autres que routières.

— $DHR1 = -\hat{\beta}_{PQPID}(PQPID-0,5) + \hat{\beta}_{NDTXHC}(1-NDTXHC) + \hat{\beta}_{COLRHC}(1-COLRHC)$

$- \hat{\beta}_{NCOLHC}(NCOLHC) - \hat{\beta}_{ACFOR}(ACFOR) - \hat{\beta}_{TRGEN}(TRGEN) - \hat{\beta}_{ACVEAG}(ACVEAG)$

où les valeurs numériques des coefficients sont tirées de la régression DIC-22 :

$\hat{\beta}_{PQPID} = -44,44254120765$

$\hat{\beta}_{NDTXHC} = 0,6435196847419$

$\hat{\beta}_{COLRHC} = 0,9181046482990$

$\hat{\beta}_{NCOLHC} = - 0,3304505429815$

$\hat{\beta}_{ACFOR} = 1,465941831586$

$\hat{\beta}_{TRGEN} = 0,4151719342531$

$\hat{\beta}_{ACVEAG} = 0,6722081261707$

— Sources : PQPID, NDTXHC, COLRHC, NCOLHC, ACFOR, TRGEN, ACVEAG

65. DHR2 : diésel hors-route 2 (litres)

— Mesure de la consommation de carburant diésel à des fins non routières qui corrige DHR1 pour tenir compte du prix du diésel détaxé (et le distinguer du diésel taxé à des fins routières).

— $DHR2 = DHR1 + [-\frac{1}{3}\hat{\beta}_{IPDRQO}(PDRDTXQ_t - \text{Max } PDRDTXQ)]$,

où le $\frac{1}{3}$ vient du fait que dans la régression DIC-22, on a implicitement

$$\hat{\beta} \cdot IPDRQO \equiv \hat{\beta}(\frac{2}{3} PDRTXQO + \frac{1}{3} PDRDTXQ)$$

$$\equiv (\hat{\beta}\frac{2\ PDRTXQO}{3} + \hat{\beta}\frac{PDRDTXQ}{3})$$

où $\hat{\beta}_{IPDRQO} = - 0,3356851100343$.

— Sources : DHR1, PDRTXQO, PDRDTXQ.

66. DI : ventes brutes de carburant diésel (litres)

— Ce sont les ventes brutes corrigées de la consommation des trains du CN et du CP. Elles comprennent les usages non routiers : construction, agriculture, forêts et mines ainsi que la consommation des chemins de fer qui ne sont pas sous entente fiscale avec le M.R.Q. et la consommation de quelques génératrices stationnaires de l'Hydro-Québec.

Cette définition vaut pour la période d'avril 1966 à décembre 1982 uniquement. Avant avril 1966, il s'agit de ventes nettes. La différence entre la série brute (inconnue) et la série nette est toutefois probablement faible durant cette période parce que les détaxes importantes (fins agricoles, forêts, grands chantiers) sont postérieures.

— Décembre 1956 - mars 1966

· De janvier 1962 à mars 1966, les données sont mensuelles et proviennent de Statistique Canada, catalogue 53-218. Il s'agit de ventes nettes de diésel mais qui incluent la consommation hors-route.

· de 1956 à 1961, Statistique Canada donne uniquement les données annuelles. Pour construire une série mensuelle, nous avons calculé, à partir de la série 1962-1973 de Statistique Canada, une part moyenne pour chacun des mois et nous avons appliqué cette distribution mensuelle aux données annuelles de 1956-1961.

Mais auparavant, nous avons corrigé une anomalie dans la série :

le montant de mars 1962 de Statistique Canada était de - 156 600 nous l'avons rectifié en supposant que le mois de mars représentait environ 7% des ventes annuelles. Le nombre - 156 600 est dû à la définition de Statistique Canada sur les ventes nettes. C'est-à-dire :

ventes nettes = ventes brutes - ventes exemptes de taxe ou sur lesquelles la taxe a été remboursée

— D'avril 1966 à décembre 1982, les données proviennent des feuillets du ministère du Revenu du Québec :

avril 1966 - août 1969 : ventes sur lesquelles la taxe a été remise (A sur le feuillet)

septembre 1969 - décembre 1982 : ventes brutes (A + B + C), c'est-à-dire comprenant les ventes exemptes de taxes au gouvernement fédéral et à d'autres consommateurs.

- moins diésel consommé par CN-CP de septembre 1969 à mars 1976 compris, *

+ plus la correction due aux pratiques comptables d'un grand chantier.

— Sources :

·déc. 1956 - mars 1966 : Statistique Canada, Véhicules Automobiles, ventes de carburants, catalogue 53-218.

·avril 1966 - déc. 1982 : Ministère du Revenu du Québec, données non publiées (Michel Marquis, tél. (418) 644-5453).

---

* Des estimations non publiées fournies par le ministère du Revenu du Québec nous ont permis de déduire la consommation des chemins de fer sous entente fiscale avec le ministère (le CN et le CP). Il y a lieu de croire que la consommation de ces chemins de fer a fait partie de la série des ventes brutes pendant une partie seulement de la période avril 1966 - décembre 1982 et qu'elle est complètement exclue de la totalité de DI par cette correction.

67. DIC : ventes brutes de carburant diésel corrigées

— Il s'agit de la série DI corrigée des ventes au gouvernement fédéral et aux autres consommateurs; la correction est faite de façon à obtenir une série en principe homogène de décembre 1956 à décembre 1982; la variable auxiliaire complémentaire DUMDI peut être utilisée pour vérifier cette hypothèse.

— Déc. 1956 - août 1969 : DIC = DI

Sept. 1969 - déc. 1982 : DIC = DI - (ventes détaxées au gouvernement fédéral + ventes aux autres consommateurs)

— Sources : . DI

. Ministère du Revenu du Québec

68. DICL1 : ventes brutes de diésel corrigées retardées d'une période (litres)

— $DICL1_t = DI_{t-1}$, t = mois

— Source : DI

69. DICR1 : ventes brutes recorrigées de diésel, mesure routière 1 (litres)

— Estimation des ventes de carburant diésel à des fins routières obtenue en utilisant la mesure hors-route 1 (DHR1)

— DICR1 = DIC + DHR1

— Source : DIC, DHR1

70. DICR2 : ventes brutes recorrigées de diésel, mesure routière 2 (litres)

— Estimation des ventes de carburant diésel à des fins routières obtenue en utilisant la mesure hors-route 2 (DHR2)

— DICR2 = DIC + DHR2

— Sources : DIC, DHR2

71. DIFDRQO : différence de prix réel du diésel entre le Québec et l'Ontario ($/litre)

— DIFDRQO = PDRQ - PDRO

— Sources : PDRQ, PDRO

72. DIL1 : ventes brutes de diésel retardé d'une période (litres)

— $DIL1_t = DI_{t-1}$,
où la valeur de décembre 1956 est égale à celle de janvier 1957.

— Source : DI

73. DISCEIN : proportion des voitures avec ceinture ou baudrier

— DISCEIN = CESOABD + CEBAUD
Cette variable et ses composantes incorporent l'hypothèse que 100% des véhicules ont la ceinture au moment de l'entrée en vigueur de la loi sur le port obligatoire de la ceinture, en août 1976.

— Sources : CESOABD, CEBAUD

74. DMSR : critère minimum d'inscription des accidents avec dommages matériels seulement (dollars constants)

— Les statistiques concernant les accidents matériels n'incluent, jusqu'au 31 juillet 1971, que les accidents dans lesquels une personne a subi des dommages à ses biens pour un montant excédant 100$. Cette limite a été portée à 200$ à partir du 1er août 1971 et à 250$ au cours de l'année 1979.

La date d'entrée en vigueur de la limite de 250$ n'est pas connue avec exactitude.

On a dégonflé les trois limites par le taux d'inflation moyen pour obtenir ainsi les limites en termes réels.

· décembre 1956 - juillet 1971 :

100, ..., 77,07129

où $77{,}07129 = \frac{100}{129{,}75} \times 100$ puisqu'il y a eu une inflation de 29,75% entre décembre 1956 et juillet 1971.

Pour trouver les valeurs entre 100 et 77,07129, on fait la répartition de la variation de façon égale entre les mois.

· août 1971 - décembre 1978 :

- août 1971 : $77{,}07129 \times 2 = 154{,}14258$, puisque la limite double,
- déc. 1978 : $\frac{154{,}14258}{173{,}92} \times 100 = 88{,}6284368$

il y a une inflation de 73,92% entre août 1971 et décembre 1978.

Pour les autres valeurs, on répartit également la variation entre les mois pour incorporer la modification progressive de la limite au cours de l'année 1978.

. janvier 1979 - octobre 1979 :

- valeur de déc. 1978 $\times 1{,}0227273$ = valeur janv. 1979

  valeur de janv. 1979 $\times 1{,}0227273$ = valeur fév. 1979

  ⋮ ⋮

- valeur de sept. 1979 $\times 1{,}0227273$ = valeur oct. 1979.

De décembre 1978 à octobre 1979, la limite a augmenté de 25% et les calculs ci-dessus sont faits pour répartir la variation de façon égale entre les mois.

. novembre 1979 - décembre 1980 :

décembre 1980 : $\frac{110{,}9613107(\text{oct. } 79)}{114} \times 100 = 97{,}3560677$ approximativement.

Il y a eu une inflation de 14% entre octobre 1979 et décembre 1980.

On fait la répartition égale entre les mois pour les autres valeurs.

. janvier 1981 - décembre 1982 :

décembre 1982 : $\frac{97{,}3560677(\text{déc. } 80)}{123{,}29} \times 100 = 78{,}9651$,

car il y a eu une inflation de 23,29% entre décembre 1980 et décembre 1982.

Par la suite, on fait la répartition égale entre les mois pour trouver les autres valeurs.

75. DOURPER : double régime de permis de conduire

— Variable auxiliaire pour tenir compte des modifications du régime de validité des permis de conduire sur la mesure du nombre total de permis valides.

— Cette variable prend les valeurs suivantes :

déc. 1956 - mai 1973 = 0

juin 1973 - mai 1975 = 1

juin 1975 - déc. 1982 = 0

— Source : F. Pichette, "Le fichier des permis de conduire 1970-1982", titre provisoire, R.A.A.Q.

76. DTXGD : taux de détaxe de l'essence et du diésel

— Les agriculteurs, les pêcheurs et les indiens vivant sur des réserves ont toujours eu une détaxe complète. Les usages routiers n'en ont jamais eue. Les usages non routiers (mines et carrières, forêts, certains usages agricoles résiduels et des équipements stationnaires sur les sites de construction) ont une détaxe de 88% depuis le 22 décembre 1978 et une détaxe de 100% depuis le 27 mars 1980. Ces taux de détaxe s'appliquent à l'essence et au carburant diésel. Mois que 1% des ventes d'essence sont l'objet de remboursement mais à peu près le tiers des ventes de carburant diésel le sont.

— DTXGD prend donc les valeurs suivantes :

déc. 1956 - nov. 1978 : 0

déc. 1978 : $7/31 \times 0{,}88$

janv. 1979 - fév. 1980 : 0,88

mars 1980 : $26/31 \times 0{,}88 + 5/31 \times 1$

avril 1980 - déc. 1982 : 1

— Source : Ministère du Revenu du Québec.

77. DTXNDI : détaxe en valeur nominale pour le diésel ($/litre)

— DTXNDI = DTXGD × TQD

où TQD = taxe québécoise sur le diésel

— Sources : DTXGD, TQD.

78. DTXRDI : détaxe en valeur réelle pour le diésel ($/litre)

— Il s'agit de "déflater" la série DTXNDI

$$DTXRDI_t = \frac{DTXNDI_t \times PCB(déc.\ 56)}{PCB_t}$$

— Sources : DTXNDI, PCB.

79. DUMDI : variable auxiliaire associée à la définition des ventes de diésel

— Variable binaire pour tenir compte de l'absence des ventes exemptes de taxes au gouvernement fédéral et autres consommateurs dans la définition de "autres consommateurs" en septembre 1969 ainsi que de l'inclusion possible (mais peu probable) de la consommation CN-CP dans DI avant septembre 1969.
Si cette variable est utilisée pour expliquer DIC, les deux derniers de ces trois motifs demeurent.

— DUMDI = 1 déc. 1956 - août 1969

= 0 ensuite

80. DUM78RAU : variable auxiliaire pour le rapport d'accident uniforme

— Problèmes possibles de comptabilisation dus au rapport d'accident uniforme introduit le 1er janvier 1978. Cette variable suppose, de la part des corps policiers affectés, un effet de niveau constant durant 1978.

— DUM78RAU = 1 1978

= 0 ailleurs.

81. EIQ : indice de l'emploi, ensemble des industries (1949 = 100)

— $EIQ = \left(\frac{WD}{WD-VWMD}\right) EIQP$

Pour ramener les valeurs récentes de la série sur la base 1949 = 100, il a fallu les multiplier par 1,2.

— Source : Indices non désaisonnalisés de l'emploi, ensemble du Québec (1949 = 100), Statistique Canada, Emploi, gains et durée du travail, catalogue 72-002.

82. EIQP : indice de l'emploi corrigé par les vacances (1949 = 100)

— $EIQP = EIQ \times \left(\frac{WD - VWMD}{WD}\right)$

— Sources : EIQ, WD, VWMD.

83. EMAG : emploi dans l'agriculture (milliers)

— De 1956 à 1974, la définition de la population active implique la population de 14 ans et plus. A partir de 1975, elle n'implique que la population de 15 ans et plus. Pour corriger cela, on multiplie les données de 1956 à 1974 par 70/88, où 70 et 88 sont les moyennes annuelles de 75 de la nouvelle série et de l'ancienne série, respectivement.

— Sources : · 1956-1960 : B.S.Q. Statistiques agricoles 1975-76

· 1961-1978 : B.S.Q., Statistiques agricoles 1977-78

· 1979-1982 : Statistique Canada, catalogue 71-001.

84. EMCON : emploi dans la construction

Il s'agit de données non désaisonnalisées, en milliers

— Période 1956-1973

- décembre 1956 à décembre 1960, les chiffres concernant les entreprises de 15 employés et plus (grandes entreprises) uniquement;
- à partir de janvier 1961, les petites entreprises (moins de 15 employés) sont incluses;
- nous avons donc "raccordé" les chiffres de décembre 1956 - décembre 1960 aux chiffres d'après janvier 1961 de la façon suivante :

grâce au fait que l'année 1961 est commune aux deux séries, nous avons calculé le ratio suivant pour chacun des mois de 1961 :

$$\frac{\text{nombre provenant de la série "petites et grandes entreprises"}}{\text{nombre provenant de la série "grandes entreprises"}}$$

Par la suite, nous avons multiplié chacun des chiffres de décembre 1956 - décembre 1960 par le ratio mensuel correspondant.

— Période 1974-1982

Tel qu'indiqué dans les catalogues. Toutefois novembre et décembre 1982 sont des estimations personnelles :

novembre 1982 : ,9043* × 83,1** = 75,1

décembre 1982 : ,7634* × 83,1** = 63,4

où * dénote la variation par rapport à octobre 1981 et
** par rapport à octobre 1982

— Sources :

· décembre 1956 - décembre 1960

Statistique Canada, Emploi, gains et durée du travail, catalogue 72-002.

· janvier 1961 - décembre 1973

Statistique Canada, Estimations du nombre de salariés par province et par industrie, 1961-1976, catalogue 72-516.

· janvier 1974 - décembre 1976

Statistique Canada, Estimations du nombre de salariés par province et par industrie, 1961-76, catalogue 72-516.

· janvier 1977 - décembre 1982

Statistique Canada, Estimations du nombre de salariés par province et par industrie, Janvier 1980, Janvier 1981, Janvier 1982, Novembre 1982, catalogue 72-008.

N.B. Novembre et décembre 1982 sont des estimations personnelles :

novembre 1982 : ,9043* × 83,1** = 75,1

décembre 1982 : ,7634* × 83,1** = 63,4

85. EMFOR : emploi dans le forestage

— Données non désaisonnalisées, en milliers. Il faut noter que les valeurs pour novembre 1982 et décembre 1982 sont des estimations basées sur octobre, novembre et décembre 1981 :

novembre 1982 : ,86 × 15,2 = 13,1

décembre 1982 : ,67 × 15,2 = 10,2 ,

où

$$,86 = \frac{\text{nov. 81}}{\text{oct. 81}}$$

$$,67 = \frac{\text{déc. 81}}{\text{oct. 81}}$$

15,2 est le chiffre d'octobre 1982.

— Sources : .1956-1960 : Statistique Canada, catalogue 72-002
.1961-1976 : Statistique Canada, catalogue 72-516
.1977-1979 : Statistique Canada, catalogue 72-008 de janvier 1980, janvier 1981, janvier 1982
.1980-1982 : Statistique Canada, catalogue 72-008 de novembre 1982.

86. EMMI : emploi dans les mines

— Données non désaisonnalisées en milliers. Il faut noter qu'il existe deux séries :

1) grandes entreprises (15 ou 20 employés et plus),

2) petites et grandes entreprises (qui débute en janvier 1961).

Nous corrigeons la série "grandes entreprises" en multipliant tous les chiffres de 56 à 60 par le ratio suivant :

$$\frac{\text{chiffres de 61 de la série "petites et grandes entreprises"}}{\text{chiffre de 61 de la série "grandes entreprises"}} .$$

On trouve ainsi 12 ratios, i.e., un pour chaque mois.

Les valeurs pour novembre et décembre 1982 sont des estimations obtenues en suivant la même procédure que celle qui est décrite pour EMFOR.

— Sources : .1956-1960 : estimations à partir du catalogue 72-002 (grandes entreprises) et de l'année 1961 du catalogue 72-516 (petites et grandes entreprises)
.1961-1976 : Statistique Canada, catalogue 72-516
.1977-1979 : Statistique Canada, catalogue 72-007 de janvier 1980, janvier 1981, janvier 1982
.1980-1982 : Statistique Canada, catalogue 72-008 de novembre 1982

87. ENTRET : indice du prix d'utilisation et d'entretien des véhicules pour le Canada (1971 = 100; dollars courants)

— On trouve ENTRET à partir des statistiques officielles (Statistique Canada) (D 484323)

Par la suite, on fait les modifications suivantes pour que les données soient sur la même base, c'est-à-dire 1971 = 100 :

1) pour les données de janvier 1968 - décembre 1970, on divise celles-ci par 1,227, où

$$1{,}227 = \frac{122{,}7 \text{ indice moyen pour 1971 avec comme base 1961 = 100}}{100 \text{ indice moyen pour 1971 avec comme base 1971 = 100}}$$

2) pour les données de décembre 1956 à décembre 1967, on divise celles-ci par 1,50299187 :

$$1{,}50299187 = \frac{135{,}6}{110{,}7} \times 1{,}227, \quad \text{où}$$

135,6 = indice moyen pour 1968 avec comme base 1949 = 100

110,7 = indice moyen pour 1968 avec comme base 1961 = 100.

— Sources : . 1956-1970 : Statistique Canada, Prix et indices des prix, catalogue 62-002, mensuel

. 1971-1982 : Statistique Canada, Prix à la consommation et indices des prix, catalogue 62-010, trimestriel

88. ENTRETD : indice de prix réel d'utilisation et d'entretien des véhicules pour le Canada (dollars contants de décembre 1956)

— $\text{ENTRETD} = \frac{\text{ENTRET}}{\text{PCB}} \times \text{PCB de décembre 1956}$,

où PCB = l'indice des prix à la consommation pour Montréal.

— Sources : PCB, ENTRET.

89. ENTRM : indice de prix d'utilisation et d'entretien des véhicules, Montréal (1974 = 100, dollars courants)

— Il s'agit des automobiles et camions

ENTRM prend les valeurs suivantes :

décembre 1956 - avril 1973 : $ENTRET_t \times (\frac{82,5}{104,5}) = ENTRM_t$

mai 1973 - décembre 1982 : série CANSIM pour Montréal

— Sources : décembre 1956 - avril 1973 : ENTRET

mai 1973 - décembre 1982 : CANSIM : D 452633

90. ENTRMD : indice de prix réel d'utilisation et d'entretien des véhicules, Montréal (dollars constants de décembre 1956)

— $ENTRMD = \frac{ENTRM \times (PCB \text{ en déc. } 1956)}{PCB}$

— Sources : ENTRM, PCB

91. ENTRNAS : indice du prix d'utilisation et d'entretien de l'auto net de l'essence, du prix d'achat et du prix de l'assurance-automobile, Montréal (dollars constants de décembre 1956)

— Il faut enlever le prix de l'assurance-automobile (PRASA) du coût d'utilisation et d'entretien de l'auto (ENTRNMDC).

Nous connaissons la part du prix de l'assurance-automobile dans le coût d'entretien :

$\frac{1,52}{3,91} = 38,87\%$ (source : Statistique Canada, catalogue 62-546)

$ENTRNMDC = \frac{1,52}{3,91} PSASA* + \frac{2,39}{3,91} ENTRNAS$

$$ENTRNAS = \frac{ENTRNMDC - \frac{1,52}{3,91} \cdot PRASA^*}{\frac{2,39}{3,91}}$$

où $PRASA^* = PRASA \times \frac{39,5812953}{PRASA\ (déc.\ 56)}$.

Ce dernier calcul est nécessaire pour mettre PRASA sur la même base que ENTRNMDC, c'est-à-dire décembre 1956 = 39,5812953.

— Sources : ENTRNMDC, PRASA

92. ENTRNMD : indice de prix réel d'utilisation et d'entretien de l'auto net de l'essence, Montréal (en dollars constants 1956 = 60,72)

— Il s'agit d'enlever la composance essence pour automobiles et camions de l'indice de prix pour l'utilisation et l'entretien de l'auto de Montréal. Cette dernière variable se nomme ENTREMD tandis que le prix de l'essence dégonflé se nomme PGRMDSI.

— Voici la méthode utilisée :

· en premier lieu, il faut trouver la pondération de l'essence dans ENTRMD;

· les pondérations utilisées par Statistique Canada dans le calcul de l'indice des prix à la consommation sont établies à partir des habitudes de dépenses des familles de 1974 et cela à partir d'octobre 1978. Avant cela, d'autres pondérations servaient au calcul (voir le catalogue 62-546);

· on a donc calculé les pondérations nécessaires à partir des dépenses de 1974 :

- 43,74% des dépenses totales d'utilisation dc l'automobile sont des dépenses d'essence
- le reste compte pour 56,26% ;

· on calcule ENTRNMD de la façon suivante :

(1) ENTRMD = ,4374 (indice de prix de l'essence)+ ,5626 (ENTRNMD).

Il faut isoler ENTRNMD.

Puisque nous n'avons pas un indice du prix de l'essence mais plutôt le prix de l'essence, nous devons le calculer. Le calcul est intégré dans la formule suivante.

Donc nous avons, à partir de (1) :

$$ENTRNMD = \frac{ENTRMD - (\frac{,4374 \times 60,7209924}{,0981061} \; PGRMDSI)}{,5626} .$$

N.B. Il faut noter que ENTRNMD est sur la base

décembre 1956 = 60,7209924 = ENTRMD (déc. 56).

— Sources : ENTRMD, PGRMDSI

93. ENTRNMDC : indice de prix réel d'utilisation et d'entretien de l'auto net de l'essence et du prix d'achat des automobiles, Montréal (en dollars constants de décembre 1956)

— Période décembre 1956 - décembre 1970

Il s'agit de corriger la série ENTRNMD qui comprend le prix d'achat des autos pour la période décembre 1956 - décembre 1970.

Nous connaissons le poids de la composante prix d'achat dans le coût de l'utilisation de l'auto (source : catalogue 62-518) :

$$ENTRNMD = \frac{5}{7,45} (PRAAC) + \frac{2,45}{7,45} (ENTRNMDC) .$$

Il faut isoler ENTRNMDC

$$ENTRNMDC = \frac{ENTRNMD - \frac{5}{7,45} PRAAC*}{\frac{2,45}{7,45}}$$

* Mais avant d'appliquer cette dernière formule, il faut mettre PRAAC sur la même base que ENTRNMD, c'est-à-dire décembre 1956 = 60,7209924 :

$$\text{PRAAC} \times \frac{60,7209924}{92,1174914} \text{ valeur de PRAAC en décembre 1956}$$

Noter que pour ne pas avoir de saut artificiel entre décembre 1970 et janvier 1971, nous avons multiplié les données antérieures à janvier 1971 par le facteur suivant :

$$\frac{64,676}{\text{ENTRNMDC déc. 70}}$$

où 64,676 est ENTRNMD de janvier 1971.

Pour ENTRNMDC, nous avons supposé décembre 1970 et janvier 1971 égaux.

Période janvier 1971 à décembre 1982

ENTRNMDC = ENTRNMD

— Sources : ENTRNMD, PRAAC

94. EX7 : mesure d'activité à l'expo '67

— "Cette variable prend les valeurs du nombre d'entrants à la station de métro Ste-Hélène pour les mois d'avril à octobre 1967 :

avril	: 172 000	août	: 4 249 903
mai	: 3 271 860	septembre	: 2 258 543
juin	: 3 353 888	octobre	: 1 183 883
juillet	: 3 793 376		

Il faut noter ici que toutes les autres observations prennent une valeur nulle."

André Arbic, "Résultats et procédures de construction des facteurs explicatifs du modèle DEMTEC", CTCUM, Service de l'aménagement du réseau, Juin 1982. (tél. 877-6251)

— CTCUM

95. FAD822 : tarif réel des adultes, CTCUM, Montréal (dollars constants de déc. 1956)

— Tarif adultes en dollars constants = $\frac{\text{prix de base du billet adultes} \times 73{,}74}{\text{indice des prix à la consommation}}$

où 73,74 représente la valeur de l'indice des prix à la consommation en décembre 1956.

— Source : André Arbic, "Résultats et procédures de construction des facteurs explicatifs du modèle DEMTEC", CTCUM, Service de l'aménagement du réseau, Juin 1982. (tél. 877-6251)

96. FEPERF : femmes enceintes par permis féminin-tendance

— FEPERF = NFEVM/PERMISF

— Sources : NFEVM, PERMISF

97. FEVMPP : femmes enceintes de 1 à 9 mois par permis féminin

— FEVMPP = NFEVM/PERF7Ø

— Sources : NFEVM, PERF7Ø

98. FEVMPPL1 : femmes enceintes de 1 à 9 mois par permis féminin retardé d'une période

— $FEVMPPL1_t = FEVMPP_{t-1}$ t = mois

où l'observation de janvier 1957 = l'observation de décembre 1956.

— Source : FEVMPP

99. FEVRIER : variable auxiliaire représentant le mois de février

— FEVRIER = 1 en février

= 0 autrement

100. FEØ6PERF : femmes enceintes de 6 mois et moins par permis féminin-tendance

— FEØ6PERF = NFEØ6/PERMISF

— Sources : NFEØ6, PERMISF

101. FEØ6PP : femmes enceintes de 6 mois et moins par permis féminin

— FEØ6PP = NFEØ6/PERF7Ø

— Sources : NFEØ6, PERF7Ø

102. FE1PERF : femmes enceintes d'un mois par permis féminin-tendance

— FE1PERF = NFE1/PERMISF

— Sources : NFE1, PERMISF

103. FE1PP : femmes enceintes d'un mois par permis féminin

— FE1PP = NFE1/PERF7Ø

— Sources : NFE1, PERF7Ø

104. FE2PERF : femmes enceintes de 2 mois par permis féminin-tendance

— FE2PERF = NFE2/PERMISF

— Sources : NFE2, PERMISF

105. FE2PP : femmes enceintes de 2 mois par permis féminin

- FE2PP = NFE2/PERF7Ø
- Sources : NFE2, PERF7Ø

106. FE3PERF : femmes enceintes de 3 mois par permis féminin-tendance

- FE3PERF = NFE3/PERMISF
- Sources : NFE3, PERMISF

107. FE3PP : femmes enceintes de 3 mois par permis féminin

- FE3PP = NFE3/PERF7Ø
- Sources : NFE3, PERF7Ø

108. FE4PERF : femmes enceintes de 4 mois par permis féminin-tendance

- FE4PERF = NFE4/PERMISF
- Sources : NFE4, PERMISF

109. FE4PP : femmes enceintes de 4 mois par permis féminin

- FE4PP = NFE4/PERF7Ø
- Sources : NFE4, PERF7Ø

110. FE5PERF : femmes enceintes de 5 mois par permis féminin-tendance

- FE5PERF = NFE5/PERMISF
- Sources : NFE5, PERMISF

111. FE5PP : femmes enceintes de 5 mois par permis féminin

— FE5PP = NFE5/PERF7Ø

— Sources : NFE5, PERF7Ø

112. FE6PERF : femmes enceintes de 6 mois par permis féminin-tendance

— FE6PERF = NFE6/PERMISF

— Sources : NFE6, PERMISF

113. FE6PP : femmes enceintes de 6 mois par permis féminin

— FE6PP = NFE6/PERF7Ø

— Sources : NFE6, PERF7Ø

114. FE7PERF : femmes enceintes de 7 mois par permis féminin-tendance

— FE7PERF = NFE7/PERMISF

— Sources : NFE7, PERMISF

115. FE7PP : femmes enceintes de 7 mois par permis féminin

— FE7PP = NFE7/PERF7Ø

— Sources : NFE7, PERF7Ø

116. FE79PERF : femmes enceintes de 7 à 9 mois par permis féminin-tendance

— FE79PERF = NFE79/PERMISF

— Sources : NFG79, PERMISF

117. FE79PP : femmes enceintes de 7 à 9 mois par permis féminin

— FE79PP = NFE79/PERF7Ø

— Sources : NFE79, PERF7Ø

118. FE8PERF : femmes enceintes de 8 mois par permis féminin-tendance

— FE8PERF = NFE8/PERMISF

— Sources : NFE8, PERMISF

119. FE8PP : femmes enceintes de 8 mois par permis féminin

— FE8PP = NFE8/PERF7Ø

— Sources : NFE8, PERF7Ø

120. FE9PERF : femmes enceintes de 9 mois par permis féminin-tendance

— FE9PERF = NFE9/PERMISF

— Sources : NFE9, PERMISF

121. FE9PP : femmes enceintes de 9 mois par permis féminin

— FE9PP = NFE9/PERF7Ø

— Sources : NFE9, PERF7Ø

122. FE9PPL1 : femmes enceintes de 9 mois par permis féminin retardé d'une période

— $FE9PPL1_t = FE9PP_{t-1}$, t = mois

et l'observation de janvier 1957 = l'observation de décembre 1956

— Source : FE9PP

123. FIVR : fonds d'indemnisation des victimes de la route (août 1961)

— Variable construite selon les indications du rapport Gauvin selon lequel le Fonds fonctionne depuis août 1961. (Rapport du comité d'étude sur l'assurance-automobile, Gouvernement du Québec, 1974, p. 172, note 1). La mise en vigueur du Fonds semble dater plutôt du 1er octobre 1961.

— FIVR = 1 août 1961 à février 1978
= 0 ailleurs

124. FIV1Ø61 : fonds d'indemnisation des victimes de la route (octobre 1961)

— FIV1Ø61 = 1 octobre 1961 - février 1978
= 0 ailleurs

125. GA : ventes brutes d'essence (litres)

— Ventes sur lesquelles la taxe est remise (taux normal et inférieur) plus les ventes exemptes de taxes au gouvernement fédéral et à d'autres consommateurs.
Cette série peut comprendre des usages hors-route : motoneiges, bateaux de plaisance, avions personnels, véhicules de ferme.
Les ventes aux autres provinces et à l'extérieur du Canada sont exclues.

— Sources : · décembre 1956 - décembre 1959 : Statistiques Canada, The Motor Vehicle, catalogue 53-203
· janvier 1960 - mars 1966 : Statistiques Canada, Véhicules automobiles, ventes de carburants, catalogue 53-218
· avril 1966 - décembre 1982 : Ministère du Revenu du Québec, données non publiées (Michel Marquis, tél. (418) 644-5453)

126. GAL1 : ventes brutes d'essence retardé d'une période (litres)

- $GAL1_t = GA_{t-1}$

  où l'observation de décembre 1956 est égale à celle de janvier 1957

- Source : GA

127. GAR1 : ventes brutes d'essence au Québec pour consommation routière (litres)

- Il s'agit d'une estimation de la consommation routière à partir de la consommation totale d'essence.

  Nous ajoutons les pleins d'essence faits par les québécois en Ontario et nous soustrayons la consommation d'essence de l'agriculture de la consommation totale d'essence.

$$GAR1 = GA - 10^8 \underset{\text{Ontario}}{\hat{\beta}_{PQPIGA}} (PQPIGA - 0,5) - 10^3 \underset{\text{agriculture}}{\hat{\beta}_{ACVEAG}} ACVEAG$$

  Les valeurs numériques des coefficients sont tirées de la régression GA - 41 :

$$\hat{\beta}_{PQPIGA} = -1,091378526995$$

$$\hat{\beta}_{ACVEAG} = 0,4483278726530$$

- Sources : GA, PQPIGA, ACVEAG

128. GRAV : gravité des accidents corporels

- $GRAV = \frac{VI}{COR}$

- Sources : VI, COR

129. GRMUMH : grèves municipales du personnel d'entretien routier à Montréal l'hiver

— GRMUMH représente le nombre de jours de grève :

décembre 1956 - janvier 1967	:	0
février 1967	:	4,5
mars 1967 - janvier 1972	:	0
février 1972	:	5
mars 1972 - janvier 1980	:	0
février 1980	:	18
mars 1980	:	24
avril 1980	:	0

— Source : Ville de Montréal (Marcel Crépeault, tél. 872-3530)

130. GRPCUM : grèves et ralentissements de travail à la police de la CUM

— Cette variable représente les évènements suivants :

7 octobre 1969	:	grève de 9:00 à 24:00
8 septembre 1975	:	barrage routier, appel d'urgence seulement....
1er février 1977	:	appels d'urgence seulement
1er au 6 janvier 1978	:	ralentissement général à cause de l'horaire 4 jours/semaine

— GRPCUM prend donc les valeurs suivantes :

octobre 1969	:	1
septembre 1975	:	0,1
février 1977	:	0,1
janvier 1978	:	0,3
autres	:	0

— Source : Police de la CUM (Pierre Leclair, tél. 934-6205)

131. GRPOL : jours de grève de la Sûreté du Québec et de la police de la CUM

- $GRPOL = \frac{1}{3} GRSQ + \frac{1}{3} GRPCUM$,
  où $\frac{1}{3}$ est la part de la population du Québec desservie par chacun des corps policiers; si des données sur les autres corps policiers (Laval, ...) devenaient disponibles, elles constitueraient le troisième tiers.
- Sources : GRSQ, GRPCUM

132. GRSAQ : nombre de jours de grève à la Société des Alcools du Québec

- Il s'agit des grèves à la S.A.Q. depuis 1973. Nous ne tenons pas compte des grèves d'avant 1973 parce que nos données sur les ventes mensuelles commencent en mai 1973; avant cette date, nous utilisons des mensualisations de données annuelles. Durant les grèves du 1er au 16 juillet 1976 et du 4 septembre au 28 octobre 1979, la majorité des succursales sont fermées.
- GRSAQ prend donc toujours la valeur zéro à l'exception des 3 mois suivants :

juillet 1976	:	16
septembre 1979	:	27
octobre 1979	:	28

- Source : S.A.Q. (Gilles St-Michel, tél. 253-6087)

133. GRSQ : nombre de jours de grève ou de débrayage total à la Sûreté du Québec

- GRSQ prend les valeurs suivantes :

septembre 1971	:	1
avril 1977	:	7
le reste	:	0

- Source : S.Q. (Luc Tremblay, tél. 395-5687)

134. GRVOY : nombre de jours de grèves à la compagnie de transport Voyageur

- Les valeurs sont égales au nombre de jours de grève par mois
- Dates de grèves de Voyageur au Québec :
  - a) 1972 : 23 mars au 30 avril 1972
  - b) 1978-79 : 20 décembre 1978 au 5 avril 1979
  - c) 1981 : 12 au 14 juin 1981
    20 juin au 15 septembre 1981
- Source : Voyageur (Michel Pelletier, tél. 843-4231)

135. HEUHM : heures hebdomadaires moyennes non désaisonnalisées dans les manufactures

- Le nombre d'heures comprend les heures supplémentaires réelles et le nombre d'ouvriers comprend les ouvriers à temps partiel et occasionnels. Les ouvriers sont les personnes à la production, à l'entretien, aux entrepôts, le personnel de sécurité, les commis, les chauffeurs-livreurs, les vendeurs itinérants ...
- Sources :
  - 1956 : Statistique Canada, Man-Hours and Hourly Earnings, catalogue 72-003, décembre 1958
  - 1957 : Statistique Canada, Man-Hours and Hourly Earnings, catalogue 72-003, juillet 1960
  - 1958-72 : B.S.Q., Revue statistique du Québec, avril 1962 - juin 1974
  - 1973-82 : Statistique Canada, Emploi, gains et durée du travail, catalogue 72-002, janvier 1977 et les suivants

136. HT : nombre de personnes blessées dans les accidents de la route

— Sources : · décembre 1956 : estimation : 9% du total annuel de 1956
· 1957-58 : R.A.A.Q., données non publiées
· 1959-78 : thèse de R. Bourbeau qui les a reproduites de sources indiquées dans la description de ACC; en avril 1977, nous avons corrigé le chiffre de Bourbeau (2176) à partir de ses sources (3176)
· 1979-82 : R.A.A.Q., rapports annuels

136.1 HTPCAP : personnes blessées dans les accidents de la route par mille habitants

— HTPCAP = (HT/POPQ) × 1000

— Sources : HT, POPQ

137. IEMAG : indice de l'emploi dans l'agriculture

— $IEMAG_{ti} = \frac{EMAG_{ti}}{EMAG_{i}}$ t = mois, i = année

emploi du mois t de l'année i divisé par la moyenne de l'année i

— Source : EMAG

138. IEMCON : indice de l'emploi dans la construction

— $IEMCON_{ti} = \frac{EMCON_{ti}}{EMCON_{i}}$ t = mois, i = année

emploi du mois t de l'année i divisé par la moyenne de l'année i

— Source : EMCON

139. IEMFOR : indice de l'emploi dans le forestage

— $IEMFOR_{ti} = \frac{EMFOR_{ti}}{\overline{ENFOR}_i}$ t = mois, i = année

C'est l'emploi du mois t de l'année i divisé par la moyenne de l'année i

— SOURCE : EMFOR

140. IEMMI : indice de l'emploi dans les mines

— $IEMMI_{ti} = \frac{EMMI_{ti}}{\overline{EMMI}_i}$ t = mois, i = année

Emploi du mois t de l'année i divisé par la moyenne de l'année i

— Source : EMMI

141. ILAUTM : indice de la longueur des autoroutes dans la région de Montréal (km)

— Notre information décrit la mise en service annuelle d'autoroutes dans la région de Montréal, exprimée en km :

1956 :	0	1970 :	10,5
1957 :	0	1971 :	1,8
1958 :	5,2	1972 :	20,8
1959 :	7,3	1973 :	1,7
1960 :	5,4	1974 :	38,1
1961 :	7,4	1975 :	28,3
1962 :	3,8	1976 :	20,6
1963 :	18,7	1977 :	0
1964 :	22,8	1978 :	2,7
1965 :	37,1	1979 :	3,0
1966 :	76,1	1980 :	0
1967 :	5,5	1981 :	0
1968 :	0	1982 :	0
1969 :	0		

Pour chaque année, nous avons réparti ces valeurs uniformément entre les mois. Nous avons ensuite calculé la valeur cumulative. La valeur initiale de ILAUTM est décembre 1956 = 0.

— Source : M.T.Q. (Monique Plamondon, tél. (418) 643-1675)

142. ILAUTQ : indice de la longueur en km des autoroutes au Québec

— échantillon : décembre 1956 - décembre 1983

— Pour construire cette série, les données obtenues sur les dates de mise en service de divers tronçons d'autoroutes de longueurs données ont été utilisées ainsi :

- lorsque seule l'année est connue, la valeur a été répartie uniformément;
- lorsque la saison est connue, la valeur a été affectée à la fin de celle-ci;
- lorsque le mois est connu, la valeur a été affectée au mois suivant.

La valeur cumulative des nouvelles mises en service donne la variable recherchée

— Source : M.T.Q. (Monique Plamondon, tél. (418) 643-1675)

143. IPDRQ : indice du prix réel du diésel au Québec ($/litre)

— $IPDRQ = (PDRQ \times \frac{2}{3}) + (PDRDTXQ \times \frac{1}{3})$,

où la pondération vient de ce que la taxe complète a été payée sur les 2/3 des ventes de diésel entre 1972 et 1975, suivant des renseignements fournis par le M.R.Q.

— Sources : PDRQ, PDRDTXQ

144. IPDRQA1 : indice du prix réel du diésel au Québec avancé d'une période ($/litre)

— $IPDRQA1_t = IPDRQ_{t+1}$ t = mois

Les valeurs de décembre 1982 et novembre 1982 sont égales

— Source : IPDRQ

145. IPDRQL1 : indice du prix réel du diésel au Québec retardé d'une période ($/litre)

— $IPDRQL1_t = IPDRQ_{t-1}$,

où l'observation de décembre 1956 est égale à celle de janvier 1957

— Source : IPDRQ

146. IPDRQO : indice du prix réel du diésel au Québec et en Ontario ($/litre)

— $IPDRQO = [(\frac{9}{10} PDRQ + \frac{1}{10} PDRO) \frac{2}{3}] + (PDRDTXQ) \frac{1}{3}$

— Sources : PDRQ, PDRO, PDRDTXQ

147. IPICDI : indice du prix industriel du carburant diésel, Canada

— Les données de juillet 1982 à décembre 1982 sont des estimations

— Source : Statistique Canada, Indices des prix de l'industrie, catalogue 62-011, juillet 1982

148. IPVBIE : indice des prix de vente dans l'industrie de la bière (1971 = 100), Canada

— Ces indices mesurent les fluctuations dans le temps des prix que les fabricants reçoivent pour leurs produits. Ces indices concernent l'ensemble du Canada

— Source : Statistique Canada, Indices des prix de l'industrie, catalogue 62-011, juillet 1982, mai 1983

149. IPVIM : indice des prix de vente dans l'industrie manufacturière, Canada (1971 = 100)

— Cet indice mesure les fluctuations des prix que les fabricants reçoivent pour leurs produits

— Source : Statistique Canada, Indices des prix de l'industrie, catalogue 62-011, juillet 1982, avril 1983

150. ISECO822 : indice d'activités scolaires de niveaux secondaire et collégial I, territoire de la CTCUM

— "Construisons un indice d'activités scolaires pour les étudiants ayant droit au tarif écoliers. Cet indice peut s'obtenir à l'aide d'un indice d'activités au niveau secondaire et d'un autre, au niveau collégial.

Des informations provenant des différentes Commissions Scolaires nous permettent d'obtenir un indice d'activités au secondaire pour le territoire desservi par la C.T.C.U.M. de la façon suivante :

indice d'activités au niveau secondaire territoire desservi	=	indice nombre étudiants au secondaire territoire desservi	-	indice nombre étudiants avec laissez-passer de la C.T.C.U.M.	×	indice présence école secondaire

Il faut noter ici qu'un indice du nombre d'étudiants possédant un laissez-passer de la C.T.C.U.M. a été enlevé de l'indice du nombre d'inscrits au secondaire.

L'indice de présence à l'école secondaire s'obtient de la façon suivante, à partir des calendriers scolaires de la C.E.C.M. :

$$\text{indice de présence à l'école secondaire} = \frac{\text{Nbre jours ouvrables pour un mois donné} - \text{Nbre jours de congé au secondaire pour un mois donné}}{\text{nombre de jours ouvrables pour un mois donné}}$$

Des informations provenant du bureau du régistraire des différents CEGEP permettent d'estimer un indice d'activités au niveau collégial :

$$\boxed{\text{indice d'activités niveau collégial territoire desservi}} = \boxed{\text{indice nombre étudiants niveau collégial territoire desservi}} \times \boxed{\frac{65}{100}} \times \boxed{\text{indice présence au CEGEP}}$$

Nous avons pondéré notre indice par 0,65 car des statistiques émanant du Ministère de l'Education démontrent que 65% des étudiants de niveau collégial sont âgés de moins de 18 ans.

L'indice de présence au CEGEP s'obtient à partir des calendriers des différents CEGEP du territoire desservi :

$$\text{indice de présence au CEGEP} = \frac{\text{Nbre jours ouvrables pour un mois donné} - \text{Nbre jours de congé au CEGEP pour un mois donné}}{\text{nombre de jours ouvrables pour un mois donné}}$$

Maintenant, nous pouvons donc calculer l'indice d'activités scolaires de niveaux secondaire et collégial pour le territoire desservi par la C.T.C.U.M.

$$\boxed{\text{indice d'activités scolaires niveaux secondaire et collégial territoire desservi}} = \boxed{\text{indice d'activités niveau secondaire territoire desservi}} + \boxed{\text{indice d'activités niveau collégial territoire desservi}}$$

L'indice du nombre d'inscriptions au niveau secondaire a connu une période de croissance jusqu'en 1971 pour décroître par la suite, ce qui s'explique par la forte baisse du taux de natalité au

cours des années 1960. Cependant, la nouvelle desserte de l'ouest de l'île de Montréal, en novembre 1980, a fait augmenter l'indice du nombre d'étudiants inscrits au secondaire pour le territoire desservi par la C.T.C.U.M.

L'indice du nombre d'inscriptions au niveau collégial a connu une période de croissance jusqu'en 1975 pour se stabiliser par la suite et augmenter après, en raison de l'agrandissement du territoire desservi de la C.T.C.U.M.

En conséquence, l'indice d'activités scolaires de niveaux secondaire et collégial a augmenté jusqu'en 1971 pour ensuite décroître jusqu'au moment de l'extension des services de la C.T.C.U.M. dans la partie ouest de l'île de Montréal."

André Arbic, "Résultats et procédures de construction des facteurs explicatifs du modèle DEMTEC", CTCUM, Service de l'aménagement du réseau, juin 1982 (tél.: 877-6251)

— Source : CTCUM

151. IVEN : ventes de voitures particulières importées

— Ce sont les voitures particulières fabriquées outre-mer, c'est-à-dire hors de l'Amérique du Nord à l'exception de la période décembre 1956 à décembre 1958 où on a uniquement les voitures européennes.

Aussi pour la période décembre 1956 à mars 1958, les données sur le nombre de voitures européennes n'existant pas pour le Québec, on a dû estimer ces données à partir des données canadiennes. On a trouvé pour cette période les variations mensuelles dans la série canadienne et on a appliqué ces mêmes variations à la série du Québec.

— Source : Statistique Canada, Ventes de véhicules automobiles neufs, catalogues 63-007 et 63-208

152. JANVIER : variable auxiliaire représentant le mois de janvier

— JANVIER = 1 au mois de janvier

0 autrement

153. JO : jeux olympiques de 1976

— Entrants à la station de métro Pie IX (et ailleurs)

juin 1976 : 1,0

juillet 1976 : 4,6

août 1976 : 0,7

— Source : André Arbic, "Résultats et procédures de construction des facteurs explicatifs du modèle DEMTEC", CTCUM, Service de l'aménagement du réseau, juin 1982 (tél. 877-6251)

154. JUILLET : variable auxiliaire représentant le mois de juillet

— JUILLET = 1 au mois de juillet

= 0 autrement

155. JUIN : variable auxiliaire représentant le mois de juin

— JUIN = 1 au mois de juin

= 0 autrement

156. KMAMB : kilomètres parcourus par les ambulances de la police de la CUM

— Echantillon : janvier 1979 - décembre 1982

— Il s'agit de lectures d'odomètres le dimanche le plus rapproché du 15 de chaque mois

— Source : Police de la CUM, données non publiées (Marcel St-Aubin, tél. 934-6067)

157. KMIDE : kilomètres parcourus par les voitures identifiées de la police de la CUM

- Echantillon : janvier 1979 - décembre 1982
- Lectures d'odomètres le dimanche le plus rapproché du 15 de chaque mois
- Source : Police de la CUM, données non publiées (Marcel St-Aubin, tél. 934-6067)

158. KMMOT : kilomètres parcourus par les motos de la police de la CUM

- Echantillon : janvier 1979 - décembre 1982
- Lectures d'odomètres le dimanche le plus rapproché du 15 de chaque mois
- Source : Police de la CUM, données non publiées (Marcel St-Aubin, tél. 934-6067)

159. KMPAR : nombre de kilomètres parcourus par l'ensemble des automobiles du Québec

- On construit cette variable à l'aide des deux séries suivantes :
  - GA : ventes brutes provinciales d'essence à moteur (litres)
  - COAUT : consommation moyenne d'essence du stock d'automobiles (KL/litre)
- KMPAR = GA × COAUT
- Sources : GA, COAUT

160. KMPARR1 : ventes brutes d'essence ordinaire routière 1 pondérées par la consommation des voitures (kilomètres)

- KMPARR1 (kilomètres) = GAR1 (litres) × COAUT $(\frac{KM}{litre})$

- Sources : GAR1, COAUT

161. KMPCUM : kilométrage des ambulances, voitures identifiées et motos de la police de la CUM

- KMPCUM = KMTOT1 + KMTOT2

- Sources : KMTOT1, KMTOT2

162. KMSQ : kilométrage parcouru par la flotte de la S.Q. corrigé pour inclure un kilométrage parcouru par la police des autoroutes avant la fusion du 1er juin 1980

- KMSQ

décembre 1956 - décembre 1976	KMSQSA × 1,06082*
janvier 1977 - décembre 1977	KMSQSA × 1,06455
janvier 1978 - décembre 1978	KMSQSA × 1,05662
janvier 1979 - décembre 1979	KMSQSA × 1,05092
janvier 1980 - mai 1980	
juin 1980 - ...	KMSQSA × 1

* 1,06082 est la correction annuelle en 1976

Cet ajout a comme effet apparent de produire une légère baisse de service de mai à juin 1980 alors que KMSQSA avait une légère hausse de service

- Source : KMSQSA

163. KMSQSA : kilométrage parcouru par la flotte de véhicules de la Sureté du Québec sans correction pour les autoroutes

— La variable est construite comme suit :

· 1956-1964 :

croissance annuelle supposée de 3% à partir du chiffre annuel réel de 1965 et distribution mensuelle de 1979

· 1965-1976 :

chiffre annuel réel réparti selon la distribution mensuelle de 1979

· 1977 :

janvier : chiffres de 1976 + 178 860

février : chiffres de 1976 + 174 570

mars : chiffres de 1976 + 194 100

avril : chiffres de 1976 - (6405573) × 1,2/17,2)

mai : chiffres de 1976 - (6405731) × 2/17,2)

⋮ ⋮ ⋮ ⋮

décembre : chiffres de 1976 - (6405731) × 2/17,2)

Cet ajustement suppose que le niveau de service durant les trois premiers mois de 1977 a été approximativement 547 530 km ou 3% plus élevé que durant la période correspondante en 1976 et que la baisse du kilométrage annuel de 1976 à 1977 (5 858 201 ou 7,32%) a lieu d'avril à décembre (-6 405 731)

· 1978-1982 :

Chiffre mensuel réel à partir d'avril 1978; les trois premiers mois de 1978 sont reconstruits à partir de la distribution mensuelle du premier trimestre de 1979.

— Note : Cette procédure ne tient pas compte de l'implantation des patrouilles statiques (qui représentait peut-être 1/7 des patrouilles avant le 1er novembre 1980 et 3/7 après cette date), ni des changements technologiques (radars bidirectionnels, etc.)

— Source : S.Q. (Luc Tremblay, tél. 395-5687)

164. KMTOT1 : kilomètres parcourus par les véhicules marqués de la police de la CUM (1956-1978)

— Echantillon : décembre 1956 - décembre 1978

· Considérons la distribution du kilométrage mensuel total (KMTOT2) en 1979 comme représentative et reconstruisons les valeurs mensuelles pour les années antérieures en utilisant un indice de kilométrage (1979 = 235,32) construit à partir des données statistiques annuelles sur les voitures identifiées, les ambulances et les motos (1960-79), quelques données sur le millage moyen par voiture (1956-59) et le millage des voitures de gendarmerie en 1970, 1971 et 1972.

· Puisque l'intégration du 1er janvier 1972 a augmenté le kilométrage de seulement 6% et que nous supposons une hausse de 20% de la longueur des rues à desservir (même hausse que pour le nombre de voitures de la police), nous supposons donc une baisse de service d'approximativement 14% suite à l'intégration des corps policiers de l'île de Montréal, le 1er janvier 1972.

Nous avons donc, en utilisant pour KMTOT2 les 12 valeurs de 1979 :

$$KMTOT1_{it} = \frac{KMTOT2_i \times \text{indice de kilométrage}_t}{235,32}$$

i = mois

t = année

où l'indice de kilométrage est :

1956 :	110,2	1968 :	224,8
1957 :	113,5	1969 :	227,0
1958 :	114,6	1970 :	238,0
1959 :	110,2	1971 :	220,0
1960 :	110,2	1972 :	233,2
1961 :	114,6	1973 :	235,32
1962 :	114,6	1974 :	239,6
1963 :	120,1	1975 :	241,7
1964 :	143,2	1976 :	245,9
1965 :	162,0	1977 :	248,0
1966 :	192,8	1978 :	241,7
1967 :	217,1	1979 :	235,32

- Sources : KMTOT2 et l'indice de kilométrage (Rapports "Statistiques Annuelles" de la police de Montréal et de la police de la CUM; bibliothèque de la police, 4575 ave Marietta, Notre-Dame-de-Grâce; Raymonde Hébert, tél.: 934-6128)

165. KMTOT2 : kilomètres parcourus par les véhicules marqués de la police de la CUM (1979-1982)

- Echantillon : janvier 1979 à décembre 1982
- C'est la somme des kilomètres parcourus par les ambulances, les voitures identifiées et les motos de la police de la CUM
- KMTOT2 = KMAMB + KMIDE + KMMOT
- Source : Police de la CUM, données non publiées (Marcel St-Aubin, tél.: 934-6067)

166. KVEN : ventes de voitures particulières au Québec

— Ce sont les voitures de tourisme, y compris celles qui servent à des fins commerciales, c'est-à-dire les taxis, les véhicules de location et autres parcs automobiles

— Source : Statistique Canada, Ventes de véhicules automobiles neufs, catalogues 63-208, 63-007

167. LIVBIE : livraisons de l'industrie de la bière, Canada ($'000 courants)

— Ce sont les livraisons de l'industrie manufacturière de la bière (brasseries) pour l'ensemble du Canada

— Sources :

- 1956 : Statistique Canada, Stocks, livraisons et commandes des industries manufacturières, catalogue 31-001, décembre 1957
- 1957 : ..., catalogue 31-001, décembre 1959
- 1958-61 : ..., catalogue 31-001, juin 1963
- 1962-64 : ..., catalogue 31,001, décembre 1966
- 1965 : ..., catalogue 31-001, juillet 1968
- 1966-68 : ..., catalogue 31-001, supplément annuel 1970
- 1969 : ..., catalogue 31-001, septembre 1971
- 1970-71 : Statistique Canada, Stocks, livraisons et commandes des industries manufacturières, supplément chronologique 1970-73, catalogue 31-519
- 1972 : ..., supplément chronologique 1972-74, catalogue 31-520
- 1973 : ..., supplément chronologique 1973-75, catalogue 31-521
- 1974 : ..., supplément chronologique 1974-76, catalogue 31-525
- 1975-76 : ..., supplément chronologique 1975-77, catalogue 31-527

· 1977-78 : Statistique Canada, Stocks, livraisons et commandes des industries manufacturières, catalogue 31-001, décembre 1980

· 1979-82 : ..., catalogue 31-001, mai 1983

168. LIVBIED : livraisons de l'industrie de la bière, Canada ($'000 constants)

- $LIVBIED_t = \frac{LIVBIE_t}{IPVBIE_t} \times IPVBIE$ (déc. 56)
- Sources : LIVBIE, PIVBIE

169. LIVMA : livraisons des industries manufacturières (en milliers $)

- Il s'agit de chiffres non désaisonnalisés (en $ courants)
  Ce sont des projections effectuées à partir des données de référence du recensement des manufactures. C'est donc une valeur estimative des livraisons.
  Les données mensuelles pour le Québec sont disponibles à partir de 1958. Il a fallu estimer 1956 et 1957 en trouvant une distribution mensuelle aux chiffres annuels de 1956 et 1957. Cette distribution a été calculée en faisant la moyenne des pourcentages mensuels de 1958-59 et 1960
- Source : Statistique Canada, Stocks, livraisons et commandes des industries manufacturières, 1963 (first report) à août 1982, catalogue 31-001.

170. LIVMAD : livraisons réelles des industries manufacturières (en $ constants)

- $LIVMAD_t = \frac{LIVMA_t}{IPVIM_t} \times IPVIM$ (déc. 56)
- Sources : LIVMA, IPVIM

171. LIVMADPE : livraisons manufacturières réelles par emploi

- LIVMADPE = $\frac{\text{LIVMAD}}{\text{EIQ}}$

- Sources : LIVMAD, EIQ

172. LIV0761 : loi d'indemnisation des victimes de la route et rapport d'accident modifié

- La loi d'indemnisation des victimes de la route rend passible de perte immédiate du permis de conduire de celui qui a un accident sans être assuré, établit une valeur minimale du montant d'assurance (responsabilité civile) à porter et impose un resserrement des procédures policières en cas d'accident, en particulier en ce qui a trait au rapport de police

- Elle prend les valeurs suivantes :

  décembre 1956 - juin 1961 = 0

  juillet 1961 - février 1978 = 1

  mars 1978 - décembre 1982 = 0

173. LOIAS : variable auxiliaire représentant la loi sur l'assurance-automobile

- LOIAS = 0 décembre 1956 - février 1978

  = 1 mars 1978 - décembre 1982

174. LOIASM : variable auxiliaire représentant la loi de l'assurance-maladie (17 juillet 1970)

- LOIASM = 0 décembre 1956 à juin 1970

  = 17/31 juillet 1970

  = 1 août 1979 à décembre 1982

175. LOIIND61 : loi d'indemnisation des victimes de la route du 7 juillet 1961

— Construction d'une variable auxiliaire destinée à identifier l'effet net du changement de régime d'assurance automobile en définissant la loi qui la précédait comme si elle avait continué après le 1er mars 1978

— LOIIND61 = LIVØ761 + LOIAS

— Sources : LIVØ761, LOIAS

176. LONLIGM : longueur des lignes de métro (kilomètres)

— Les valeurs suivantes sont utilisées pour définir un indice de la longueur totale des lignes de métro à Montréal :

		Prolongements
15 octobre 1966	17,8 kn	réseau initial
31 mars 1967	21,8	Longueil
6 juin 1976	29,5	Beaugrand
4 septembre 1978	37,25	Angrignon
18 avril 1980	40,25	Place St-Henri
9 septembre 1981	43,15	Snowdon
4 janvier 1982	44,0	Chemin Côte Ste-Catherine
29 janvier 1982	44,5	Plamondon
[1 janvier 1984	----	Du Collège]

— Source : CTCUM, Service de l'aménagement du réseau (André Arbic, tél.: 877-6251)

177. LONMET : part de la longueur des lignes de métro dans le total des rues de la CUM

— $LONMET = \frac{LONLIGM}{LRCUM}$

— Sources : LONLIGM, LRCUM

178. LRCUM : longueur des rues desservies par la police de la CUM (km)

— Nous construisons l'indice suivant à partir de certaines informations.

décembre 1956 = 100
⋮
décembre 1967 = 115
janvier 1968 = 121 (Ville St-Michel est intégrée)
⋮
janvier 1972 = décembre 1971 + 20% (intégration à la CUM)
⋮
décembre 1982

Pour les indices manquants, nous supposons une tendance linéaire

— Ensuite, il faut transformer ces indices en kilomètres de rues. Nous avons :

décembre 1956 = 100 = 1307,3 km de rues pavées à Montréal

et

décembre 1981 = ? = 2024,4 km (longueur des rues desservies par la police)

où 2024,4 = 1,2 × 1687 (longueur des rues à Montréal)

Donc :

$$LRCUM = \frac{\text{indice} \times 1307,3}{100}$$

— Sources : . 1307,3 : Revue Montréal 1955

. 1687 : Rapport annuel de la Ville de Montréal, 1981

179. LRMTQ : longueur des routes entretenues par le M.T.Q. (km)

— Nous connaissons les deux valeurs suivantes :

décembre 1956 = 42 581 km

décembre 1982 = 62 000 km

Nous construisons le reste des observations en supposant une tendance linéaire entre ces deux valeurs c'est-à-dire :

$$\text{la variation mensuelle} = \frac{62\,000 - 42\,581}{312}$$

— Source : M.T.Q. (Michel Bérard, tél.: (418) 643-1675)

180. LUNPM : jours de pleine lune par mois

— Sources : · Almanach du peuple Beauchemin

· Canadian Almanac & Directory

· Almanach moderne

· Almanach moderne éclair

181. LVCEI : variable auxiliaire représentant la baisse des vitesses limites et le port obligatoire de la ceinture

— Dates · diminution des limites de vitesse : 1er août 1976

· port obligatoire de la ceinture : 15 août 1976

— Les valeurs numériques que prend cette variable sont :

0 : décembre 1956 - juillet 1976

3/4 : août 1976 (comme si la date était le 8 août)

1 : septembre 1976- décembre 1982

182. MA : nombre d'accidents matériels

— Un accident avec dommages matériels seulement.

Accident dans lequel les victimes n'ont subi aucun dommage corporel mais où les dommages matériels ont été évalués par les policiers à un montant de 250 $ ou plus pour les accidents survenus depuis 1979 (ce montant était de 100 $ avant 1971 et de 200 $ de 1971 à 1978)

— Sources :

- décembre 19 : estimation basée sur la part de décembre 1957 dans le total annuel
- 1957-58 : R.A.A.Q., données non publiées
- 1959-78 : Thèse de R. Bourbeau qui les a reproduites de sources indiquées dans la description de ACC
- 1979-82 : rapports annuels de la R.A.A.Q.

183. MAI : variable auxiliaire représentant le mois de mai

MAI = 1 pour le mois de mai

= 0 autrement

184. MAL1 : nombre d'accidents matériels retardé d'une période

— $MAL1_t = MA_{t-1}$,

où l'observation de décembre 1956 est égale à celle de janvier 1957

— Source : MA

185. MARS : variable auxiliaire représentant le mois de mars

MARS = 1 durant le mois de mars

= 0 autrement

186. MBC : morbidité des accidents corporels

— C'est le nombre de personnes blessées par accident corporel

$$MBC = HT/COR$$

— Sources : HT, COR

187. MBCL1 : morbidité des accidents corporels retardé d'une période

— $MBCL1_t = MBC_{t-1}$,

où l'observation de décembre 1956 est égale à celle de janvier 1957

— Source : MBC

188. MEDPADP : médicaments par adulte ayant un permis

— $MEDPADP = PRMED \cdot \frac{PERMIS}{POP15}$

— Sources : PRMED, PERMIS, POP15

189. MEDPER : médicaments par milliers de permis-tendance

— MEDPER = VEPHAD * 1000/PERMIS

— Sources : VEPHAD, PERMIS

190. MEDPP : consommation de médicaments par milliers de permis ($ constants/permis)

— $MEDPP = \frac{VEPHAD}{PERT7\emptyset} \times 1000$

— Sources : VEPHAD, PERT7Ø

191. MD : nombre d'accidents mortels

— Accidents ayant provoqué le décès d'une ou plusieurs victimes au moment de l'accident ou dans les sept jours suivant la date de l'accident (et peut-être aussi des blessés)

— Sources :

· décembre 1956 : estimation basée sur la part du mois de décembre 1957 dans le total annuel

· 1957-58 : R.A.A.Q., données non publiées

· 1959-78 : thèse de R. Bourbeau qui les a reproduites de sources indiquées dans la description de ACC

· 1979-82 : R.A.A.Q., rapports annuels

192. MOCYPAD : motos et cyclomoteurs par adulte

— $MOCYPAD = \frac{MOTOCYC}{POP15}$

193. MDL1 : nombre d'accidents mortels retardé d'une période

— $MDL1_t = MD_{t-1}$,
où l'observation de décembre 1956 est égale à celle de janvier 1957

— Source : MD

194. MDP62 : variable auxiliaire représentant la baisse de l'âge minimum pour avoir le droit de conduire seul une voiture ou un véhicule public

— L'âge minimum baisse de 18 ans à 17 ans (16 ans avec cours de conduite) pour les voitures et à 21 ans pour un véhicule public

— MDP62 = 0 décembre 1956 à juin 1962
= 1 juillet 1962 à décembre 1982

195. MDP76 : variable auxiliaire représentant la hausse de l'âge minimum pour conduire sans cours de conduite une voiture ou un véhicule public

- Il faut dorénavant 18 ans pour obtenir un permis de conduire une voiture sans cours : les 16 et 17 ans doivent avoir suivi un cours de conduite
- MDP76 = 0 décembre 1956 à août 1976
  = 22/30 septembre 1976
  = 1 octobre 1976 - décembre 1982

196. MDRB : nombre de personnes blessées par accident

- MDRB = HT/ACC
- Sources : HT, ACC

197. MDRNQ2Ø : nombre de morts-nés après 20 semaines ou plus de grossesse

- décembre 1956 à décembre 1960 et janvier 1978 à décembre 1982 = 0 (voir MDRNQ28)
- Nous construisons cette variable pour la période janvier 1961 à décembre 1977.

  Statistique Canada donne le nombre de morts-nés après 20 semaines ou plus de grossesse pour la période janvier 1961 à décembre 1977, mais les données pour l'année 1976 ne sont pas disponibles.

  Nous avons estimé ces dernières en calculant un taux de mortinalité $\left(\frac{\text{morts-nés}}{\text{naissances vivantes}}\right)$ pour chacun des mois de 1976.

  Les taux de mortinalité mensuels de 1976 sont une moyenne des taux de mortinalité de 1975 et 1977.

Avec les taux de mortinalité de 1976 et les naissances vivantes de 1976, nous calculons le nombre de morts-nés de 1976.

— Sources :

· 1961-70 : Statistique Canada, La statistique de l'état civil, catalogue 84-202

· 1971-77 : Statistique Canada, La statistique de l'état civil catalogue 84-204

198. MORNQ28 : nombre de morts-nés après 28 semaines ou plus de grossesse

— De janvier 1961 à décembre 1977 = 0 (voir MORNQ20)

— Disponible de décembre 1956 à décembre 1960 et de janvier 1978 à décembre 1981

— Les données pour l'année 1982 n'étaient pas encore disponibles, nous les avons estimées à l'aide du taux de mortinalité ($\frac{\text{morts-nés}}{\text{naissances vivantes}}$) de 1981 et du nombre de naissances vivantes pour 1982.

— Sources :

· 1956-60 : Statistique Canada, La statistique de l'état civil, catalogue 84-202

· 1978-81 : Statistique Canada, La statistique de l'état civil, catalogue 84-204

199. MORT : nombre de personnes tuées par accident

— MORT = DE/ACC

— Sources : DE, ACC

200. MOTOCYC : immatriculations de motocyclettes et de cyclomoteurs

— Il n'existe pas de données mensuelles pour cette série.

Nous supposons que les motos et les cyclomoteurs ne roulent que pendant la période allant d'avril à novembre. Il n'y a donc pas de motos sur les routes de décembre à mars inclusivement.

Nous faisons aussi l'hypothèse que le nombre de motos et cyclomoteurs disponibles est constant durant la période d'avril à novembre. Par exemple : pour obtenir le nombre de motos et cyclomoteurs durant l'année 1980 :

janvier à mars : = 0

avril à novembre : 188 200 pour chacun des mois

décembre : = 0

De plus, les valeurs pour 1982 ont été estimées comme suit :

$$\text{chiffre du B.S.Q. (1982)} \times \frac{161\ 279}{151\ 408}$$

où le numérateur est tiré du catalogue de Statistique Canada pour 1981 et le dénominateur de catalogue du B.S.Q. pour 1981

— Source : Statistique Canada, Véhicules automobiles, immatriculations, catalogue 53-219, 1965-80

201. MRB : personnes blessées par accident non mortel

— MRB = HT/NM

— Sources : HT, NM

202. MTC : mortalité des accidents corporels

— Le nombre de personnes tuées par accident corporel

$$MTC = DE/COR$$

— Sources : DE, COR

203. MTCL1 : mortalité des accidents corporels retardé d'une période

— $MTCL1_t = MTC_{t-1}$,

où l'observation de décembre 1956 est égale à celle de janvier 1957

— Source : MTC

204. MTMO : personnes tuées par accident mortel

— MTMO = DE/MO

— Sources : DE, MO

205. NAISQ : nombre de naissances vivantes au Québec

— Il s'agit de données provenant de Statistique Canada pour la période décembre 1956 à décembre 1982, toutefois :

· pour l'année 1976, il y avait des naissances non déclarées quant au mois. Nous avons fait la répartition mensuelle de ce nombre en utilisant les pourcentages mensuels,

· pour l'année 1982, Statistique Canada ne donne que des estimations trimestrielles pour le moment. A partir de ces dernières et du pourcentage mensuel pour chaque trimestre de l'année 1981, nous avons estimé les naissances mensuelles pour l'année 1982

— Sources :

· 1956-70 : Statistique Canada, La statistique de l'état civil, catalogue 84-202

· 1971-81 : Statistique Canada, La statistique de l'état civil, catalogue 84-204

· 1982 : Statistique Canada, La statistique de l'état civil, bulletin trimestriel, catalogue 82-001

206. NBVUT : nombre de véhicules utilitaires (camions, tracteurs routiers et autobus)

— Les données mensuelles sur le nombre de véhicules utilitaires n'existent pas, il faut donc construire la série mensuelle. En fait, elle se construit de la même façon que la variable AUTO

— On aura besoin :

1) du nombre de camions, tracteurs routiers et autobus immatriculés à des dates précises, tel que donné par Statistique Canada, catalogue 53-219. Notons

. il ne faut pas utiliser la série véhicules utilitaires (puisque celle-ci comprend les tracteurs de ferme) mais plutôt faire la somme des deux séries suivantes :
(camions et tracteurs routier) + (autobus).
Par exemple :

mars 1980 : 390 961 véhicules immatriculés

mars 1981 : 412 509 véhicules immatriculés

· concernant les immatriculations : de 1956 à 1959, les données sur les camions et tracteurs routiers n'existent pas dans les catalogues de Statistique Canada. On les a estimées en suppo-

sant que cette catégorie représente 68% des véhicules utilitaires

2) des ventes de véhicules utilitaires

3) de la somme des ventes mensuelles entre les "benchmarks"

Pour trouver le nombre de véhicules utilitaires, nous avons donc la formule :

$$NBVUT_t = NBVUT_{t-1} + \frac{\text{ventes du mois "t"} \times \text{variation entre les "benchmarks" du nombre d'immatriculations}}{\text{somme des ventes mensuelles entre les "benchmarks"}}$$

Cette procédure fournit une série mensuelle de février 1957 à décembre 1982.*

Notons toutefois que

a) les données de décembre 1956 à janvier 1957 ont été estimées de la façon suivante :

NBVUT (janv. 57) = 0,997 × NBVUT (fév. 57) = 141 185

NBVUT (déc. 56) = 0,998 × NBVUT (janv. 57) = 140 903

où

0,997 représente janvier 1958 par rapport à février 1958

0,998 représente décembre 1957 par rapport à janvier 1958

b) les données d'avril 1982 à décembre 1982 sont estimées comme suit : nous avons les "benchmark" de mars 1982 (provenant de Statistique Canada), il nous faut un "benchmark" pour décembre 1982.

Selon la R.A.A.Q., il y a eu une baisse de 3,47% des véhicules servant au transport de marchandises (F, FZ, L, LV, VR) et des autobus (A, AU, AE) entre 1981 et 1982.

La baisse d'avril à décembre 1982 est donc de :

$$9/12 \times 3{,}47\% = 2{,}6\%$$

Une fois le "benchmark" de décembre 1982 trouvé, on applique la procédure.

— Sources : · Statistique Canada, catalogue 53-219

· R.A.A.Q., rapports annuels

207. NBVUTDI : nombre de véhicules utilitaires fonctionnant au diésel

— Nous avons estimé la proportion des véhicules à diésel dans l'ensemble des véhicules utilitaires comme suit :

de Statistique Canada, nous savons que les autobus à diésel représentent 2% en 1956 et un peu plus de 5% en 1982. De plus, nous pensons que l'ensemble des véhicules à diésel représentent environ 16% du total en 1982. Donc,si la proportion de l'ensemble des véhicules à diésel a suivi la même progression que celle des autobus à diésel, nous estimons la proportion des véhicules à diésel à environ 6% en 1956.

Nous avons donc les deux valeurs extrêmes de la proportion des véhicules à diésel dans l'ensemble des véhicules utilitaires :

décembre 1956 : 6%

décembre 1982 : 16% .

Pour trouver le reste entre décembre 1956 et décembre 1982, nous faisons une répartition égale entre les mois

— On trouve le nombre de véhicules utilitaires fonctionnant au diésel de la façon suivante :

NBVUTDI = proportion des véhicules à diésel × NBVUT

— Source : NBVUT

208. NBVUTGA : nombre de véhicules utilitaires fonctionnant à l'essence

— NBVUTGA = NBVUT - NBVUTDI

— Sources : NBVUT, NBVUTDI

209. NCHOM : nombre de chômeurs (en milliers)

— Ce nombre a été trouvé de la façon suivante :

si $\frac{TCHOM}{100} = \frac{NCHOM}{NEQ + NCHOM}$,

alors

$$NCHOM = \frac{NEQ \times TCHOM}{100 - TCHOM}$$

— Sources : NEQ, TCHOM

210. NCHOMP : nombre de chômeurs possédant un permis de conduire (en milliers)

— NCHOMP = NCHOM × (PERMIS/POP15)

— Sources : NCHOM, PERMIS, POP15

211. NCOLHC : non-coloration de l'huile à chauffage

— NCOLHC = 1 : décembre 1956 - juin 1973

= 0 : après

212. NCROUT : nouveau code de la route

— NCROUT = 0 décembre 1956 - décembre 1981 : ancien code

= 1 janvier 1982 - mars 1982 : + amendes associées à conduire sans permis ou sans immatriculation

= 20 avril 1982 - mai 1982 : + pénalités associées au mouvement des véhicules

= 21 juin 1982 - décembre 1982 : + révocation du permis au lieu de suspension lors de conduite avec facultés affaiblies

Note : plusieurs municipalités de l'ouest de l'île de Montréal n'ont mis en vigueur qu'au cours de l'été 1982 les amendes élevées du code provincial. Montréal ne les a mises en vigueur que le 1er mars 1983, après les élections municipales.

213. NCROUTØ4 : nouveau code de la route entré en vigueur au mois d'avril 1982

— Il s'agit d'une représentation de l'implantation du nouveau code de la route qui serait plus proche de la perception qu'en a eue le public que celle qui est incorporée dans NCROUT

— NCROUTØ4 = 0 décembre 1956 - mars 1982
= 1 avril 1982 - décembre 1982

214. NDTXHC : non détaxe de l'huile à chauffage

— L'huile à chauffage a été détaxée le 27 avril 1961

— NDTXC = 1 décembre 1956 - mars 1961
= 27/30 avril 1961
= 0 mai 1961 - décembre 1982

215. NEQ : nombre d'emplois au Québec (en milliers)

— $NEQ_t = 1549 \times \frac{EIQ_t}{121,0}$

où 1549 est le nombre d'emplois de décembre 1956 et 121,0 = EIQ de décembre 1956

— Source : EIQ

216. NFEVM : nombre de femmes enceintes (enfants vivants et morts-nés)

— Il s'agit du nombre de femmes enceintes de 1 à 9 mois

NFEVM = NFE06 + NFE79

— Sources : NFE06, NFE79

217. NFEVML1 : nombre de femmes enceintes retardé d'une période

— Il s'agit du nombre de femmes enceintes de 1 à 9 mois retardé d'une période

— Source : NFEVM

218. NFEVMP : nombre de femmes enceintes (enfants vivants et morts-nés) ayant un permis

— NFEVMP = (NFEVM × PROFP)/100

— Sources : NFEVM, PROFP

219. NFEVMPL1 : nombre de femmes enceintes ayant un permis retardé d'une période

— $NFEVMPL1_t = NFEVMP_{t-1}$

— Source : NFEVMP

220. NFEO6 : nombre de femmes enceintes de six mois et moins

— NFEO6 = NFE1 + NFE2 + ... + NFE6

— Sources : NFE1, NFE2, NFE3, NFE4, NFE5, NFE6

221. NFEO6P : nombre de femmes enceintes de six mois et moins ayant un permis

— NFEO6P = (NFEO6 × PROFP)/100

— Sources : NFEO6, PROFP

222. NFE1 : nombre de femmes enceintes de 1 mois

— $NFE1_t = NFE9_{t+8}$

— Source : NFE9

223. NFE2 : nombre de femmes enceintes de 2 mois

— $NFE2_t = NFE9_{t+7}$

— Source : NFE9

224. NFE3 : nombre de femmes enceintes de 3 mois

— $NFE3_t = NFE9_{t+6}$

— Source : NFE9

225. NFE4 : nombre de femmes enceintes de 4 mois

— $NFE4_t = NFE9_{t+5}$

— Source : NFE9

226. NFE5 : nombre de femmes enceintes de 5 mois

— $NFE5_t = NFE9_{t+4}$

— Source : NFE9

227. NFE6 : nombre de femmes enceintes de 6 mois

— $NFE6_t = NFE9_{t+3}$

— Source : NFE9

228. NFE7 : nombre de femmes enceintes de 7 mois

— $NFE7_t = NFE9_{t+2}$

— Source : NFE9

229. NFE79 : nombre de femmes enceintes de 7 à 9 mois

— $NFE79_t = NFE7_t + NFE8_t + NFE9_t$

— Sources : NFE7, NFE8, NFE9

230. NFE79P : nombre de femmes enceintes de 7 à 9 mois ayant un permis

— $NFE79P_t = (NFE79_t \times PROFP_t)/100$

— Sources : NFE79, PROFP

231. NFE8 : nombre de femmes enceintes de 8 mois

— $NFE8_t = NFE9_{t+1}$

— Source : NFE9

232. NFE9 : nombre de femmes enceintes de 9 mois

— Ce sont les naissances vivantes et les enfants morts-nés

NFE9 = NAISQ + MORNQ28 + MORNQ20

— Notons que pour calculer NFE8, NFE7, ..., NFE1, de mai 1982 à décembre 1982, il nous faut estimer NFE9 sur la période janvier 1983 à août 1983. Nous procédons ainsi : entre 1981 et 1982, nous constatons une baisse d'environ 1,8% des naissances vivantes au Québec. Nous faisons l'hypothèse que la baisse sera semblable entre 1982 et 1983.

Donc NFE9 pour les mois de janvier 1983 à août 1983 sera égal aux mois correspondants de 1982 divisé par 1,0182 :

NFE9 (de janv. 82 à août 83) = NFE9 (de janv. 82 à août 82)/1,0182

— Sources : NAISQ, MORNQ20, NORNW28

233. NFIPER : nouveau fichier des permis de conduire

— NFIPER = 0 décembre 1956 - décembre 1977
= 1 janvier 1977 - décembre 1982

234. NM : nombre d'accidents non mortels

— Un accident non mortel est un accident dans lequel il n'y a pas eu de décès mais où on retrouve une ou plusieurs victimes ayant subi des blessures légères ou graves. Depuis le ler janvier 1978, on peut distinguer entre ces deux catégories d'accidents avec blessés. Nous nous intéressons à la somme.

— Sources :

· décembre 1956 : estimation basée sur la part de décembre 1957 dans le total annuel

· 1957-58 : données non publiées de la R.A.A.Q.

· 1959-78 : thèse de R. Bourbeau qui les a reproduites de sources indiquées dans la description de ACC

· 1979-82 : rapports annuels de la R.A.A.Q.

235. NML1 : nombre d'accidents non mortels retardé d'une période

— $NML1_t = NM_{t-1}$,
où l'observation de décembre 1956 est égale à celle de janvier 1957

— Source : NM

236. NOVEMBRE : variable auxiliaire représentant le mois de novembre

— NOVEMBRE = 1 durant le mois de novembre

= 0 ailleurs

237. NREPER : nouveau régime de permis de conduire

— NREPER = 0 décembre 1956 - mai 1973

= 1 juin 1973 - décembre 1982

238. OCTOBRE : variable auxiliaire représentant le mois d'octobre

— OCTOBRE = 1 durant le mois d'octobre

= 0 ailleurs

239. PAAC : indice du prix d'achat au détail des automobiles neuves et camions (1971 = 100), Canada

— Les données de Statistique Canada sur le prix d'achat sont sous forme de 3 indices : 1949 = 100, 1961 = 100 et 1971 = 100. Il faut donc les mettre sous le même indice. Nous avons choisi 1971 = 100 pour pouvoir ensuite les raccorder.

1) Pour les données de janvier 1968 - décembre 1970, on divise celles-ci par 1,023 ; en effet

$$\frac{102,3}{100} = 1,023$$

où 102,3 est l'indice annuel moyen de 1971 avec base 1961 = 100

100 est l'indice annuel moyen de 1971 avec base 1971 = 100

2) Pour les données de décembre 1956 - décembre 1967, on divise celles-ci par 1,270117089; en effet

$$\frac{117,7}{94,8} \times 1,023 = 1,270117089$$

où 117,7 est l'indice annuel moyen de 1967 avec base 1949 = 100

94,8 est l'indice annuel moyen de 1967 avec base 1961 = 100

— Sources : . 1956-70 : catalogue 62-002 de décembre 1958 à juin 1971

. 1971-82 : catalogue 62-010, octobre-décembre 1975, janvier-mars 1979, octobre-décembre 1982

240. PARDHR1 : proportion du diésel hors-route (mesure 1)

— PARDHR1 = DHR1/DIC

— Sources : DHR1, DIC

241. PARIM : part des voitures particulières importées dans les ventes totales

— Nous construisons cette variable à partir des ventes de voitures particulières importées (IVEN) et des ventes totales (KVEN)

PARIM = IVEN/KVEN

— Source : Statistique Canada, Ventes de véhicules automobiles neufs, catalogues 63-208, 63-007

242. PARNA : part des voitures particulières nord-américaines

— PARNA = 1 - PARIM

— Source : même que PARIM

243. PARTEMPL : taux de participation de la population à l'emploi

— $\text{PARTEMPL} = \frac{\text{NEQ}}{\text{POP15}} \times 1000$

— Sources : NEQ, POP15

244. PASA : prix de l'assurance-automobile, Canada (1971 = 100)

— Les données sur l'indice du prix de l'assurance ne sont disponibles mensuellement qu'à partir de janvier 1960. Pour 1958 et 1959, nous avons

la moyenne annuelle. Pour 1956 et 1957, aucune donnée n'existe. De décembre 1956 à décembre 1959, les observations mensuelles seront donc égales aux moyennes annuelles

— Ajustement des indices

1) les données de janvier 1969 à décembre 1970 sont sur la base 1961 = 100. Pour les placer sur la base 1971 = 100, nous les multiplions par le facteur suivant :

$$\frac{100}{183,3}$$

où 100 est l'indice moyen de 1971 avec 1971 = 100

183,3 est l'indice moyen de 1971 avec 1961 = 100

2) de décembre 1956 à décembre 1968, elles sont sur la base 1949 = 100. Pour les placer sur la base 1971 = 100, nous les multiplions par le facteur suivant :

$$\frac{156,1}{229,2} \times \frac{100}{183,3} \quad ,$$

où 156,1 est l'indice moyen de 1967 avec 1961 = 100

229,2 est l'indice moyen de 1967 avec 1949 = 100

— Sources :

1960 : Statistique Canada, catalogue 62-002, février 1961 à décembre 1961

1961-62 : Statistique Canada, catalogue 62-002, janvier 1962 à décembre 1962

1963-64 : Statistique Canada, catalogue 62-002, janvier 1964 à décembre 1964

1965-66 : Statistique Canada, catalogue 62-002, janvier 1966 à décembre 1966

1967-68 : Statistique Canada, catalogue 62-002, janvier 1968 à décembre 1968

1969-70 : Statistique Canada, catalogue 62-002, février 1970 à décembre 1971

1971-82 : Statistique Canada, catalogue 62-010, janvier-mars 1976, janvier-mars 1979, octobre-décembre 1982

245. PBALC : prix des boissons alcooliques, Montréal (1981 = 100)

— Cette série est constituée à partir de deux sources :

· indice du prix des boissons alcooliques à Montréal pour la période d'avril 1973 à décembre 1982

· prix des boissons alcooliques pour l'ensemble du Canada, de décembre 1956 à mars 1973

— Ajustement d'indices

1) pour la période 1956 - mars 1973, les données sont sous la forme de trois bases : 1949 = 100, 1961 = 100 et 1971 = 100. Nous voulons les mettre sur une base commune qui est 1981 = 100. Pour ce faire, nous multiplions les données des trois périodes suivantes par le facteur multiplicatif (F) correspondant:

· janvier 1971 - mars 1973 (1971 = 100)

$$F = \frac{100}{206}$$

où 100 est l'indice annuel moyen de 1981 avec base 1981 = 100

206 est l'indice annuel moyen de 1981 avec base 1971 = 100

· janvier 1969 - décembre 1970 (1961 = 100)

$$F = \frac{100}{122,5} \times \frac{100}{206}$$

où 100 est l'indice annuel moyen de 1971 avec base 1971 = 100

122,5 est l'indice annuel moyen de 1971 avec base 1961 = 100

· décembre 1956 - décembre 1968 (1949 = 100)

$$F = \frac{105,4}{131,0} \times \frac{100}{122,5} \times \frac{100}{206}$$

où 105,4 est l'indice annuel moyen de 1967 avec base 1961 = 100

131,0 est l'indice annuel moyen de 1967 avec base 1949 = 100

2) de plus, nous devons faire une dernière opération sur les données de décembre 1956 à mars 1973 pour raccorder la série "Canada" à la série "Montréal" et ne pas avoir de saut artificiel en avril 1973. Les données sont multipliées par le facteur suivant :

$$F = \frac{47,1}{105/2,06}$$

où 47,1 est l'indice du prix de l'alcool (1981 = 100) d'avril 1973 pour Montréal, et

105/2,06 est l'indice du prix de l'alcool (1981 = 100) d'avril 1973 pour le Canada

— Sources :

1956-59 : pas de données mensuelles, elles sont égales à la moyenne annuelle

1960 : Statistique Canada, catalogue 62-002, février 1961 à décembre 1961

1961-62 : Statistique Canada, catalogue 62-002, janvier 1962 à décembre 1962

1963-64 : Statistique Canada, catalogue 62-002, janvier 1964 à décembre 1964

1965-66 : Statistique Canada, catalogue 62-002, janvier 1966 à décembre 1966

1967-68 : Statistique Canada, catalogue 62-002, janvier 1958 à décembre 1968

1969-70 : Statistique Canada, catalogue 62-002, février 1970 à décembre 1971

1971-73 : Statistique Canada, catalogue 62-010, janvier-mars 1976, avril 1973-décembre 1982 : Statistique Canada, CANSIM, no de la série : D 131665. Titre de la matrice : Indices des prix à la consommation, Montréal (1981 = 100), Mensuels.

246. PBIER : prix de la bière, Montréal (1981 = 100)

— Cette série est constituée à partir de deux sources :

· indice du prix de la bière achetée au magasin à Montréal, pour la période d'avril 1973 à maintenant

· indice du prix de la bière au Canada, pour la période de décembre 1956 - mars 1973

— Ajustement d'indices

1) pour la période décembre 1956 - mars 1973, nous devons placer toutes les données sur une base commune, i.e. 1981 = 100. Pour ce faire, nous multiplions les données des trois périodes suivantes par le facteur F correspondant :

· janvier 1971 - mars 1973 (1971 = 100)

$$F = \frac{100}{215,8}$$

où 100 est l'indice annuel moyen de 1981 avec base 1981 = 100

215,8 est l'indice annuel moyen de 1981 avec base 1971 = 100

· janvier 1969 - décembre 1970 (1961 = 100)

$$F = \frac{100}{119,7} \times \frac{100}{215,8}$$

où 100 est l'indice annuel moyen de 1971 avec base 1971 = 100

119,7 est l'indice annuel moyen de 1971 avec base 1961 = 100

· décembre 1956 - décembre 1968 (1949 = 100)

$$F = \frac{108,4}{127} \times \frac{100}{119,7} \times \frac{100}{215,8}$$

où 108,4 est l'indice annuel moyen de 1967 avec base 1961 = 100

127 est l'indice annuel moyen de 1967 avec base 1949 = 100

2) par la suite, nous devons raccorder la série "Canada" à la série "Montréal" pour ne pas avoir de saut artificiel en avril 1973. Les données sont multipliées par le facteur suivant :

$$F = \frac{47,2}{105,8/2,158}$$

où 47,2 est l'indice du prix de la bière (1981 = 100) d'avril 1973 pour Montréal

105,8/2,158 est l'indice du prix de la bière (1981 = 100) d'avril 1973 pour le Canada

— Sources :

1956-59 : pas de données mensuelles, elles sont égales à la moyenne annuelle

1960 : Statistique Canada, catalogue 62-002, février 1961 à décembre 1961

1961-62 : Statistique Canada, catalogue 62-002, janvier 1962 à décembre 1962

1963-64 : Statistique Canada, catalogue 62-002, janvier 1964 à décembre 1964

1965-66 : Statistique Canada, catalogue 62-002, janvier 1966 à décembre 1966

1967-68 : Statistique Canada, catalogue 62-002, janvier 1968 à décembre 1968

1969-70 : Statistique Canada, catalogue 62-002, février 1970 à décembre 1971

1971-73 : Statistique Canada, catalogue 62-010, janvier-mars 1976, avril 1973-décembre 1982 : Statistique Canada, CANSIM, no de la série : D 131666. Titre de la matrice : Indices des prix à la consommation, Montréal (1981 = 100), Mensuels

247. PCB : indice des prix à la consommation, Montréal (1971 = 100)

— A partir des catalogues mensuels de Statistique Canada, on construit une série mensuelle avec indices corrigés. Les valeurs récentes sont celles du catalogue 11-003 (Revue Statistique) corrigées légèrement pour obtenir une série sur une base commune :

IPC (par exemple en 1982) × 156,9/158,8 = PCB

— Source : Statistique Canada, Revue Statistique, catalogue 11-003

248. PCBNETT : indice des prix à la consommation net du transport à Montréal (octobre 1971 = 100,05)

— Il s'agit d'enlever la composante transport en commun et la composante coût d'entretien et d'utilisation de l'auto de l'indice des prix à la consommation de Montréal :

$$PCB = 0{,}9248(PCBNETT) + 0{,}0057(A) + 0{,}0695(B)$$

$$PCBNETT = \frac{PCB - 0{,}0057A - 0{,}0695B}{0{,}9248}$$

où 0,9248 = poids dans le calcul de l'IPC des biens autres que le transport

0,0057 = poids du transport en commun

0,0695 = poids de l'entretien et de l'utilisation de l'auto

B = ENTRM sous la base octobre 1971 = 100,0508861

A = tarif du transport en commun, octobre 1971 = 100,0508861

Donc :

$$B = ENTRM_t \times \frac{100{,}0508861}{ENTRM_{oct\ 71}} \quad , \quad t = \text{mois}$$

$$A = PCB_t \times \frac{FAD822_t}{FAD822_{oct\ 71}} \quad , \quad t = \text{mois}$$

— Sources : · poids : catalogue 62-546, Statistique Canada

· PCB, ENTRM, FAD822

249. PDNO : prix nominal du diésel en Ontario ($/litre)

$$— \ PDNO_t = \left[\frac{IPICDI_t \cdot 0{,}366\ \$^*}{IPICDI_{nov.\ 82}}\right] + TFD_t + TOD_t$$

— Sources : IPICDI, TFD, TOD

* (prix à la pompe en novembre 1982 - taxe fédérale - taxe provinciale)

250. PDNQ : prix nominal du diésel au Québec ($/litre)

$$— \ PDNQ_t = \left[\frac{IPICDI_t \cdot 0{,}366^*}{IPICDI_{nov.\ 82}}\right] + TFD_t + TQD_t$$

— Sources : IPICDI, TFD, TQD

* prix à la pompe en novembre 1982 - taxe fédérale - taxe provinciale

251. PDRDTXQ : prix réel du diésel détaxé au Québec ($/litre)

— PDRDTXQ = PDRQ - DTXRDI

— Sources : PDRQ, DTXRDI

252. PDRO : prix réel du diésel en Ontario ($/litre)

$$— \ PDRO_t = \frac{PDNO_t \cdot PCB_{déc.\ 56}}{PCB_t}$$

— Sources : PDNO, PCB

253. PDRQ : prix réel du diésel au Québec ($/litre)

$$— \ PDRQ_t = \frac{PDNQ_t \cdot PCB_{déc.\ 56}}{PCB_t}$$

— Sources : PDNQ, PCB

254. PDRQL1 : prix réel du diésel au Québec retardé d'une période ($/litre)

— $PDRQL1_t = PDRQ_{t-1}$,

où l'observation de décembre 1956 est égale à celle de janvier 1957

— Source : PDRQ

255. PDRTXQO : prix réel du diésel taxé Québec + Ontario ($/litre)

— PDRTXQO = .1 PDRO + .9 PDRQ

— Sources : PDRO, PDRQ

256. PERF70 : nombre de détenteurs de permis de conduire de sexe féminin (nouvelle série mensualisée)

— Construction

· janvier 1970 - décembre 1982 :

série obtenue de la R.A.A.Q.

· décembre 1956 - décembre 1969 :

PERF70 = PERMISF × 1,012

— Sources : · PERMISF (ancienne série)

· R.A.A.Q. données non publiées

257. PERMIS : nombre de permis de conduire (chauffeurs et conducteurs)

— Construction d'une série mensuelle à partir des chiffres annuels de Statistique Canada

· On suppose que le nombre de l'année x est valable pour juin de l'année suivante (x+1) (suivant approximativement les dates provenant des statistiques du M.T.Q.). Par exemple :

juin 1956 = 916 490 provient du chiffre de l'année 1955

juin 1957 = 948 385 provient du chiffre de l'année 1956

· Pour calculer le reste de la série mensuelle, on calcule un taux de variation mensuelle pour chaque année. Chaque année va de juin à juin. A l'aide de ce taux, on calcule chacune des données mensuelles de l'année en question. Par exemple, pour la première année, juin 1956 - juin 1957 :

$$R = \text{taux de variation mensuelle} = \sqrt[12]{\frac{\text{nombre de permis de juin 1957}}{\text{nombre de permis de juin 1956}}} - 1$$

$$\underset{\text{(juillet 1956)}}{\text{nombre de permis}} = \underset{\text{(juin 1956)}}{\text{nombre de permis}} + \left(R \times \underset{\text{(juin 1956)}}{\text{nombre de permis}}\right)$$

$$\vdots$$

$$\underset{\text{(mai 1957)}}{\text{nombre de permis}} = \underset{\text{(avril 1957)}}{\text{nombre de permis}} + \left(R \times \underset{\text{(avril 1957)}}{\text{nombre de permis}}\right)$$

Disons, de façon générale :

$$PERMIS_{t+1} = PERMIS_t + (R \times PERMIS_t)$$

· Notons que, puisque le nombre de permis de juin 1983 n'était pas encore disponible, nous avons estimé les données de juillet 1982 à décembre 1982 de la façon suivante :

$$PERMIS\left(\underset{\text{à décembre 1982}}{\text{de juillet 1982}}\right) = PERMIS\left(\underset{\text{à décembre 1981}}{\text{de juillet 1981}}\right) \times \frac{3\ 413\ 970}{3\ 164\ 868}$$

où 3 413 970 et 3 164 868 sont les permis de juin 1982 et juin 1981

— Source : Statistique Canada, Véhicules automobiles, immatriculations, catalogue 53-219

258. PERMISF : nombre de femmes ayant un permis de conduire

— C'est le nombre total de permis multiplié par la proportion des conducteurs de sexe féminin :

PERMISF = (PERMIS × PRCOSF)/100

— Sources : PERMIS, PRCOSF

259. PERMISM : nombre de permis de conduire (toutes les classes) mensualisé

— Nous avons uniquement le nombre annuel de permis de conduire, il faut donc construire une série mensuelle.

Le nombre annuel[3] provient de plusieurs sources :

1956-70 : Statistique Canada, catalogue 53-219

[1] 1971-74 : rapports annuels, M.T.Q.

[2] 1975-81 : - rapport statistique du M.T.Q.
- rapport statistique de la R.A.A.Q.

Notes :

[1]) Le chiffre de 1973 est construit à partir d'une répartition de la différence entre les chiffres de 1972 et 1974. La répartition en % est trouvée à partir des chiffres de 1972 et 1974 de Statistique Canada.

[2]) Puisque le M.T.Q. donne le nombre de permis valide au 8 juin 1975 (2 780 394) et que nous voulons un chiffre valide pour juillet, nous avons ajouté 0,4% au chiffre de juin 1975 (suivant la variation en 1981 dans le fichier Boyer-Dionne des permis en 1980, 1981 et 1982).

[3]) Nous faisons l'hypothèse que ces nombres annuels sont valides au 31 juillet de chaque année.

— Procédure de construction de la série mensuelle sur les permis

· <u>décembre 1956 - juin 1981</u>

Nous utilisons les données du fichier Boyer-Dionne et les nombres annuels sur les permis

$$PERMISM_{(t+1)i} = PERMISM_{ti} + \left(\begin{array}{c}\text{différence annuelle entre les mois de juillet}\end{array} \times \begin{array}{c}\text{variation mensuelle en \% de la variation annuelle}\end{array}\right)$$

où t = mois et i = année.

Par ailleurs,

- nous connaissons le nombre de permis valide au 31 juillet de chaque année. Donc la première observation est :

  $PERMIS_1$ = juillet 1956,

- nous calculons la différence annuelle de juillet à juillet de chaque année,

- nous utilisons l'année 1980-81 (juillet à juillet) du fichier Boyer-Dionne pour calculer la variation mensuelle en % de la variation annuelle.

· <u>juillet 1981 - décembre 1982</u>

A partir du fichier Boyer-Dionne et du chiffre annuel de 1981

$$PERMISM_{ti} = \frac{PERMISM_{BD} \times 3\ 373\ 542}{17951}$$

t = mois

i = année

où 3 373 542 est le nombre de permis valide au 31 juillet 1981

17 951 échantillon de permis du mois de juillet 1981 du fichier Boyer-Dionne

$PERMIS_{BD}$ nombre de permis mensuel (à partir de août 1981) du fichier Boyer-Dionne

— Sources :

· nombres annuels :

1956-70 : Statistique Canada, catalogue 53-219

1971-74 : rapports annuels, M.T.Q.

1975-81 : · rapport statistique du M.T.Q.

· rapport statistique de la R.A.A.Q.

· fichier Boyer-Dionne (version 5 avril 1983) des permis; source : R.A.A.Q.

260. PERPA : permis par automobile

— $PERPA = \frac{PERT7\emptyset}{AUTO}$

— Sources : PERT7Ø, AUTO

261. PERPAVUG : permis par voiture et véhicule utilitaire fonctionnant à l'essence

— $PERPAVUG = \frac{PERT7\emptyset}{AUTO + NBVUTGA}$

— Sources : PERT7Ø, AUTO, NBVUTGA

262. PERPCA : nombre de permis per capita

— $PERPCA = \frac{PERT7\emptyset}{POPQ}$

— Sources : PERT7Ø, POPQ

263. PERPVUDI : permis par véhicule utilitaire fonctionnant au carburant diésel

— $PERPVUDI = \frac{PERT7\emptyset}{NBVUTDI}$

— Sources : PERT7Ø, NBVUTDI

264. PERT7Ø : nombre total de détenteurs de permis de conduire (nouvelle série mensualisée)

— Procédure

· pour les données de 1970 et les suivantes, il s'agit d'une série mensualisée obtenue de la R.A.A.Q.

· avant 1970 :

décembre 1956 - juin 1969 : $PERT7Ø = PERMIS \times \frac{1\ 831\ 583}{1\ 960\ 113}$

juillet 1969 - décembre 1969 : on ajoute 16 000 nouveaux permis à chaque mois

— Sources : · PERMIS (ancienne série)

· R.A.A.Q., données non publiées

265. PER1617 : nombre de détenteurs de permis de conduire âgés de 16 et 17 ans

— Procédure :

· jusqu'en décembre 1969 = 0 données non disponibles

· janvier 1970 et ss. = données mensuelles sur le nombre de permis le premier jour du mois précédent

— Source : R.A.A.Q., données non publiées

266. PER1819 : nombre de détenteurs de permis de conduire âgés de 18 et 19 ans

— Echantillon : janvier 1970 - décembre 1982

— Procédure :

· jusqu'en décembre 1969 = 0 données non disponibles

· janvier 1970 et ss. = nombre de permis le dernier jour du mois précédent

— Source : R.A.A.Q., données non publiées

267. PER2024 : nombre de détenteurs de permis de conduire âgés de 20 à 24 ans

— Procédure :

· jusqu'en décembre 1969 = 0 données non disponibles

· janvier 1970 et ss. = nombre de permis le dernier jour du mois précédent

— Source : R.A.A.Q., données non publiées

268. PGRMDSA1 : prix réel de l'essence à Montréal avancé d'une période ($/litre)

— $PGRMDSA1_t = PGRMDSI_{t+1}$, t = mois ,

où la valeur de décembre 1982 est égale à celle de novembre 1982

— Source : PGRMDSI

269. PGRMDSI : prix du litre d'essence en $ constants (pour Montréal)

— $PGRMDSI_t = \frac{PGRMSI_t}{PCB_t} \times$ PCB de déc. 56

— Sources : PGRMSI, PCB

270. PGRMDSL1 : prix réel du litre d'essence retardé d'une période

— $PGRMDSL1_t = PGRMDSI_{t-1}$

— Source : PGRMDSI

271. PGRMSI : prix du litre d'essence à Montréal en $ courants

— Essence régulière avec plomb vendue aux stations avec service

— Source : Statistique Canada, catalogue 62-010

272. PGRPKM : prix réel de l'essence par kilomètre ($/km)

— $PGRPKM = \frac{PGRMDSI}{COAUT}$

— Sources : PGRMDSI, COAUT

273. PGRTO : prix réel du litre d'essence à Toronto ($ constants)

— $PGRTO_t = \frac{PGTO_t \times PCB\ (déc.\ 56)}{PCB_t}$, t = mois

— Sources : PGTO, PCB

274. PGTO : prix du litre d'essence à Toronto ($ courants)

— Il s'agit du prix de l'essence régulière avec plomb vendue aux stations avec service

— Sources :

· 1956 : décembre 1956 = janvier 1957 (estimation personnelle)

· 1957-78 : Statistique Canada, données non publiées

· 1979-82 : Statistique Canada, Prix à la consommation et indices des prix, catalogue 62-010

275. POPF : population de sexe féminin au Québec (15 ans et plus)

— Procédure :

Statistique Canada donne la population annuelle au 1er juin. Il faut donc construire une série mensuelle à partir de ces données annuelles. Nous avons calculé la variation annuelle de juin à juin et nous l'avons répartie également entre les mois. De juillet 1981 à décembre 1982, nous avons fait l'estimation suivante :

$$POPF = POPQ \times 0{,}401747328$$

où cette proportion est basée sur le recensement de 1981.

— Sources :

· 1956-71 : Statistique Canada, Population 1921-1971, Révision des estimations annuelles de la population par sexe et par groupe d'âge, Canada et provinces, Ottawa, catalogue 91-512

· 1972-76 : Statistique Canada, Population 1971-1976, Révision des estimations annuelles de la population selon le sexe et l'âge, Canada et provinces, Ottawa, catalogue 91-518

· 1977-80 : Statistique Canada, catalogue 91-202

· 1981 : Recensement du Canada de 1981, Ottawa

276. POPPAU : population par automobile

— $POPPAU = \frac{POPQ}{AUTO}$

— Sources : POPQ, AUTO

277. POPQ : population totale du Québec

— Procédure :

· Il faut construire une série mensuelle à partir des chiffres annuels de Statistique Canada au 1er juin.
Nous calculons la variation annuelle et nous la répartissons également entre les mois. Par exemple :

$$POPQ(\text{juillet 57}) = POPQ(\text{juin 57}) + \left(\frac{\text{différence annuelle entre juin 1958 et juin 1957}}{12}\right)$$

Notons que pour 1982, il s'agit d'estimations trimestrielles provenant de Statistique Canada, plus la population au 1er juin 1982. Pour les mois manquants, nous avons fait la répartition également entre les mois.

— Sources :

· 1956-71 : Statistique Canada, catalogue 91-512

· 1972-76 : Statistique Canada, catalogue 91-518

· 1977-80 : Statistique Canada, catalogue 91-202

· 1981 : Statistique Canada, recensement

· 1982 : Statistique Canada, catalogues 91-201 et 91-001, janvier 1983 (estimations trimestrielles)

278. POP15 : population totale de 15 ans et plus

— Procédure :

Nous l'avons calculée à partir de la population totale annuelle au 1er juin et la population de femmes.

· Nous avons calculé le ratio suivant pour chaque année à partir de 1956 :

$$R_A = \frac{\text{population totale au 1er juin}}{\text{population de femmes au 1er juin}} .$$

Ces ratios permettent de calculer la population totale mensuelle de juin à mai inclusivement de chaque année (excepté pour 1981-82). En fait, nous multiplions le chiffre de la population de femmes (POPF) par ce ratio.

· Ensuite, nous calculons

$$POP15 = POPF \times R_A$$

où R_A est différent pour chaque année.

— Sources : · POPF

· population annuelle au 1er juin (mêmes sources que POPF).

279. PPAS : proportion des petites voitures dans le parc d'automobiles (véhicules de promenade)

— Ce sont les voitures de moins de 1200 kilogrammes

$$PPAS = \frac{AUPET}{AUTO}$$

où AUPET : nombre de voitures de petite taille dans le parc d'automobiles

AUTO : nombre total de voitures dans le parc d'automobiles

— Sources : AUPET, AUTO

280. PQPID : part québécoise du prix interprovincial Québec plus Ontario du diésel

— $PQPID = \frac{PDNQ}{PDNQ + PDNO}$

— Sources : PDNQ, PDNO

281. PQPIGA : part québécoise du prix interprovincial Québec plus Ontario de l'essence ordinaire

— $PQPIGA = \frac{PGRMDSI}{PGRTO + PGRMDSI}$

— Sources : PGRMDSI, PGRTO

282. PRAAC : prix réel d'achat des automobiles neuves et des camions Canada ($ constants de décembre 1956)

— Il s'agit de "déflater" la série PAAC

$$PRAAC_t = \frac{PAAC_t \times PCB \text{ (déc. 56)}}{PCB_t}$$

— Sources : PAAC, PCB

283. PRAACE : prix réel d'achat des autos et des camions incluant l'emprunt, Canada

— PRAACE = PRAAC (1 + TIR)

— Sources : PRAAC, TIR

284. PRALT : probabilité qu'un conducteur soit en état d'ébriété

— $PRALT = \frac{ALTOT}{POP15}$

c'est-à-dire litres/personne de 15 ans ou plus

— Sources : ALTOT, POP15

285. PRASA : prix réel de l'assurance-automobile, Canada ($ constants décembre 1956)

— $PRASA_t = PASA_t \times \frac{PCB\ (déc.\ 56)}{PCB_t}$ t = mois

— Sources : PASA, PCB

286. PRBALC : prix réel des boissons alcooliques, Montréal ($ constants décembre 1956)

— $PRBALC_t = PBALC_t \times \frac{PCB\ (déc.\ 56)}{PCB_t}$ t = mois

— Sources : PBALC, PCB

287. PRBIE : probabilité qu'un conducteur ait consommé de la bière

— $PRBIE = \frac{ABIE}{POP15}$

c'est-à-dire litres/personne de 15 ans et plus

— Sources : ABIE, POP15

288. PRBIER : prix réel de la bière, Montréal ($ constants décembre 1956)

— $PRBIER_t = PBIER_t \times \frac{PCB\ (déc.\ 56)}{PCB_t}$ t = mois

— Sources : PBIER, PCB

289. PRCHOM : probabilité qu'un conducteur soit chômeur

— $PRCHOM = \frac{NCHOM}{POP15} \times 1000$

— Sources : NCHOM, POP15

290. PRCID : probabilité qu'un conducteur ait consommé du cidre

— $PRCID = \frac{ACID}{POP15}$

c'est-à-dire litres/personne de 15 ans et plus

— Sources : ACID, POP15

291. PRCOF7Ø : proportion des conducteurs de sexe féminin (nouvelle série mensualisée)

— Procédure :

PRCOF7Ø = PROCOSF/100 , décembre 1956 - décembre 1969

= PERF7Ø/PERT7Ø , janvier 1970 - décembre 1982

— Sources : PRCOSF, PERF7Ø, PERT7Ø

292. PRCOSF : proportion des conducteurs de sexe féminin (en %)

— Procédure :

A partir de certains renseignements obtenus du ministère des Transports du Québec et la R.A.A.Q., nous avons construit cette variable. Voici ces renseignements :

· en faisant des hypothèses sur les dates en 1971, 1972 et 1974 et en sachant que pour 1975 et après, la définiton s'applique au permis pour les classes de véhicules 1-5 :

31,5 %	décembre	1971
32,19	décembre	1972
32,2	décembre	1973
34,7	décembre	1974
34,8	juin	1975
36,0	juillet	1976
36,9	juin	1977
37,8	juillet	1978
38,4	août	1979
39,24*	août	1980
39,9	août	1981
40,68	octobre	1982

* estimation : 38,4 + 0,84 39,24 %

où 9,84 représente l'augmentation annuelle moyenne de 1971 à 1981. De plus, la première observation décembre 1956 a été calculée comme suit :

$$31,5 - 0,84 \times 15 = 18,9 ,$$

où 0,84 est l'augmentation annuelle moyenne de 1971 à 1981 et 31,5 représente le chiffre de décembre 1971.

· De plus, pour les autres observations (janvier 1957 - novembre 1971) comme

$$\frac{0,84 \times 15}{180} = 0,07 .$$

On ajoute 0,07 à chacun des mois à partir de 18,9 jusqu'à 31,5 (décembre 1971).

· Enfin, pour janvier 1972 à octobre 1982 :

on calcule la variation annuelle et on la répartit également entre les mois.

— Sources :

· 1971-74 : rapport annuel du M.T.Q.

· 1975-79 : Statistiques du M.T.Q. (rapport statistique)

· 1981 : R.A.A.Q., rapport annuel

· 1982 : R.A.A.Q., rapport annuel

293. PRFEVM : probabilité qu'une personne qui conduit soit enceinte

— $PRFEVM = \frac{PERMISF}{PERMIS} \times \frac{NFEVM}{POPF}$

— Sources : NFEVM, PERMIS, PERMISF, POPF

294. PRFEVML1 : probabilité qu'une personne qui conduit soit enceinte, retardé d'une période

— $PRFEVML1_t = PRFEVM_{t-1}$ t = mois

— Source : PRFEVM

295. PRFE06 : probabilité qu'une personne qui conduit soit enceinte de 6 mois ou moins

— $PRFE06 = \frac{PERMISF}{PERMIS} \times \frac{NFE06}{POPF}$

— Sources : NFE06, PERMIS, PERMISF, POPF

296. PRFE1 : probabilité qu'une personne qui conduit soit enceinte de 1 mois

— $PRFE1 = \frac{PERMISF}{PERMIS} \times \frac{NFE1}{POPF}$

— Sources : NFE1, PERMIS, PERMISF, POPF

297. PRFE2 : probabilité qu'une personne qui conduit soit enceinte de 2 mois

— $PRFE2 = \frac{PERMISF}{PERMIS} \times \frac{NFE2}{POPF}$

— Sources : NFE2, POPF, PERMIS, PERMISF

298. PRFE3 : probabilité qu'une personne qui conduit soit enceinte de 3 mois

— $PRFE3 = \frac{PERMISF}{PERMIS} \times \frac{NFE3}{POPF}$

— Sources : NFE3, POPF, PERMISF, PERMIS

299. PRFE4 : probabilité qu'une personne qui conduit soit enceinte de 4 mois

— $PRFE4 = \frac{PERMISF}{PERMIS} \times \frac{NFE4}{POPF}$

— Sources : NFE4, POPF, PERMISF, PERMIS

300. PRFE5 : probabilité qu'une personne qui conduit soit enceinte de 5 mois

— $PRFE5 = \frac{PERMISF}{PERMIS} \times \frac{NFE5}{POPF}$

— Sources : NFE5, POPF, PERMISF, PERMIS

301. PRFE6 : probabilité qu'une personne qui conduit soit enceinte de 6 mois

— $PRFE6 = \frac{PERMISF}{PERMIS} \times \frac{NFE6}{POPF}$

— Sources : NFE6, POPF, PERMISF, PERMIS

302. PRFE7 : probabilité qu'une personne qui conduit soit enceinte de 7 mois

— $PRFE7 = \frac{PERMISF}{PERMIS} \times \frac{NFE7}{POPF}$

— Sources : NFE7, POPF, PERMISF, PERMIS

303. PRFE79 : probabilité qu'une personne qui conduit soit enceinte de 7 à 9 mois

— $PRFE79 = \frac{PERMISF}{PERMIS} \times \frac{NFE79}{POPF}$

— Sources : NFE79, POPF, PERMISF, PERMIS

304. PRFE8 : probabilité qu'une personne qui conduit soit enceinte de 8 mois

- $PRFE8 = \frac{PERMISF}{PERMIS} \times \frac{NFE8}{POPF}$
- Sources : NFE8, POPF, PERMISF, PERMIS

305. PRFE9 : probabilité qu'une personne qui conduit soit enceinte de 9 mois

- $PRFE9 = \frac{PERMISF}{PERMIS} \times \frac{NFE9}{POPF}$
- Sources : NFE9, POPF, PERMISF, PERMIS

306. PRMED : probabilité qu'un conducteur soit sous l'influence de médicaments

- $PRMED = \frac{VEPHAD}{POP15} \times 1000$

  c'est-à-dire $ constants/personnes de 15 ans et plus
- Sources : VEPHAD, POP15

307. PRMMAG : probabilité qu'un déplacement soit pour le motif magasinage

- $PRMMAG = \frac{RSIDPQ}{KMPAR} \times 1000$
- Sources : RSIDPQ, KMPAR

308. PRMMAGR1 : probabilité qu'un déplacement (mesure routière 1) soit pour le motif magasinage

- $PRMMAGR1 = \frac{RSIDPQ}{KMPARR1} \times 1000$
- Sources : RSIDPQ, KMPARR1

309. PRMTRA : probabilité qu'un déplacement soit pour le motif travail

- $PRMTRA = \frac{EIQP}{KMPAR} \times 1000$
- Sources : EIQP, KMPAR

310. PRMTRAR1 : probabilité qu'un déplacement (mesure routière 1) soit pour le motif travail

- $PRMTRAR1 = \frac{EIQP}{KMPARR1} \times 1000$
- Sources : EIQP, KMPARR1

311. PRMVAC : probabilité qu'un déplacement soit pour le motif vacances

- $PRMVAC = \frac{VWMD}{KMPAR} \times 100\ 000$
- Sources : VWMD, KMPAR

312. PRMVACR1 : probabilité qu'un déplacement (mesure routière 1) soit pour le motif vacances

- $PRMVACR1 = \frac{VWMD}{KMPARR1} \times 100\ 000$
- Sources : VWMD, KMPARR1

313. PROFP : proportion de femmes ayant un permis (en %)

- $PROFP = \frac{PERMISF}{POPF} \times 100$
- Sources : PERMISF, POPF

314. PROPP : proportion de la population (15 ans et plus) possédant un permis de conduire

- $PROPP = \frac{PERMIS}{POP15}$
- Sources : PERMIS, POP15

315. PROP15 : proportion de la population ayant 15 ans et plus

— $PROP15 = \frac{POP15}{POPQ}$

— Sources : POP15, POPQ

316. PRSPI : probabilité qu'un conducteur ait consommé des spiritueux

— $PRSPI = \frac{ASPI}{POP15}$

c'est-à-dire litres/personne de 15 ans et plus

— Sources : ASPI, POP15

317. PRVIN : probabilité qu'un conducteur ait consommé du vin

— $PRVIN = \frac{AVIN}{POP15}$

c'est-à-dire litres/personne de 15 ans et plus

— Sources : AVIN, POP15

318. PR1617 : proportion des conducteurs de 16 et 17 ans

— Procédure :

· janvier 1970 - décembre 1982

$$PR1617 = \frac{PER1617}{PERT7\emptyset}$$

· décembre 1956 - décembre 1969

On a supposé une hausse linéaire

— Sources : PER1617, PERT7Ø

319. PR1617C : proportion des conducteurs de 16 et 17 ans corrigé

— Procédure :

· décembre 1956 - décembre 1969

a) à partir de janvier 1970, on trouve décembre 1969 et on applique le pattern de 1972 pour trouver le reste de 1969,

b) maintenant, on a janvier 1969 et on répète le même processus,

c) nous continuons jusqu'à 1956.

Notons que pour trouver décembre de chaque année (de 1956 à 1969), nous faisons :

$$déc_i = jan_{i+1} \times 1{,}001 , \qquad i = 1956 \text{ à } 1969$$

· janvier 1979 - décembre 1982

PR1617C = PR1617

— Source : PR1617

320. PR1619 : proportion des conducteurs de 16 à 19 ans dans l'ensemble des conducteurs

Echantillon : décembre 1956 - décembre 1982

— Procédure :

· janvier 1970 - décembre 1982

$$PR1619 = \frac{PER1617 + PER1819}{PERT70}$$

· décembre 1956 - décembre 1969

On a supposé une hausse linéaire

— Sources : PER1617, PERT70, PER1819

321. PR1619C : proportion des conducteurs de 16 à 19 ans corrigé

— Procédure :

· décembre 1956 - décembre 1969

- à partir de janvier 1979, on trouve décembre 1969 et on applique le pattern de 1972 pour trouver le reste de 1969,
- pour les autres années, on répète le même processus, c'est-à-dire on trouve la valeur de décembre et on applique le pattern de 1972.

Notons que pour trouver décembre de chaque année, nous avons :

$$déc_i = jan_{i+1} \times 1{,}001 , \qquad i = 1956 \text{ à } 1969$$

tandis que les autres mois sont trouvés à l'aide du pattern saisonnier de 1972 :

$$PR1619C_{ti} = PR1619C_{déc\ i} \times \frac{PR1619_{t72}}{PR1619_{déc\ 72}} , \qquad \begin{matrix} t = 1,\ldots,12 \\ i = \text{année} \end{matrix}$$

· janvier 1970 - décembre 1970

$$PR1619C = PR1619 \times \frac{0{,}0321}{PR1619_{déc\ 70}}$$

Cet ajustement est nécessaire pour corriger la baisse de décembre 1970 à janvier 1971 dans la série PR1619

· janvier 1971 - décembre 1982

PR1619C = PR1619

— Source : PR1619

322. PR1624 : proportion des conducteurs de 16 à 24 ans dans l'ensemble des conducteurs de 16 ans et plus

— Procédure :

· janvier 1970 - décembre 1982

Les données proviennent de la R.A.A.Q.

· décembre 1956 - décembre 1969

décembre 1956 = 0,15 estimation personnelle.

Nous connaissons donc les valeurs de décembre 1956 et janvier 1970, pour trouver les autres valeurs, nous faisons une répartition uniforme de la variation entre les mois

N.B. voir aussi PR1624C

— Source : R.A.A.Q.

323. PR1624C : proportion des conducteurs de 16 à 24 ans (série corrigée)

— PR1624C est une correction de la série PR1624 qui corrige une anomalie en 1970 et insère le pattern saisonnier de 1972, de décembre 1956 à décembre 1969.

1) Puisque PR1624 comportait une baisse importante de décembre 1970 à janvier 1971, nous avons multiplié les chiffres de décembre 1970 et avant par le facteur suivant :

$$F = \frac{0,1645}{PR1624_{déc\ 70}}$$

2) Sur la période décembre 1956 - décembre 1969, nous avons :

$$PR1624C_{ti} = PR1624C_{déc\ i} \times \frac{PR1624_{t72}}{PR1624_{déc\ 72}} \qquad \begin{matrix} t = 1,\ldots,12 \\ i = \text{année} \end{matrix}$$

où

- nous avons utilisé le pattern saisonnier de 1972
- PR1624C de décembre de chaque année est la valeur obtenue à l'étape (1)

3) Pour la période janvier 1971 à décembre 1982 :

PR1624C = PR1624

— Source : PR1624

324. PR1824 : proportion des conducteurs de 18 à 24 ans dans l'ensemble des conducteurs de 18 ans et plus

— Procédure :

· janvier 1970 - décembre 1982

Les données proviennent de la R.A.A.Q.

$$PR1824 = \frac{PER1819 + PER2024}{PERT70 - PER1617}$$

· décembre 1956 - décembre 1969

décembre 1956 = 0,14 estimation personnelle

Nous connaissons donc les valeurs de décembre 1956 et janvier 1979, pour trouver les autres valeurs, nous faisons une répartition uniforme de la variation entre les mois.

N.B. Voir aussi PR1824C

— Source : PERT70, PER1819, PER2024, PER1617

325. PR1824C : proportion des conducteurs de 18 à 24 ans (série corrigée)

— PR1824C est une correction de la série PR1824 qui corrige une anomalie en 1970 et introduit un pattern saisonnier de décembre 1956 à décembre 1969 :

1) puisque PR1824 comportait une baisse importante de décembre 1970 à janvier 1971, nous avons multiplié les chiffres de décembre 1970 et avant par le facteur suivant :

$$F = \frac{0,1575}{PR1824_{déc\ 70}}$$

2) sur la période décembre 1956 - décembre 1969, nous avons :

$$PR1824C_{ti} = PR1824C_{déc\ i} \times \frac{PR1824_{t72}}{PR1824_{déc\ 72}} \qquad t = 1,\ldots,12 \quad i = \text{année}$$

· nous avons utilisé le pattern saisonnier de 1972

· PR1824C de décembre de chaque année a été trouvé à l'étape (1)

3) pour la période janvier 1971 à décembre 1982 :

PR1824C = PR1824

— Source : PR1824

326. PR2Ø24 : proportion des jeunes conducteurs de 20-24 ans dans l'ensemble des conducteurs de 20 ans et plus

— Procédure : PR2Ø24 = PER2Ø24/(PERT7Ø - PER1617 - PER1819)

· janvier 1970 - décembre 1982

Les données proviennent de la R.A.A.Q.

· décembre 1956 - décembre 1969

- décembre 1956 = 0,1376, une estimation basée sur la proportion des 20-24 ans dans la population de 20 ans et plus,
- nous connaissons les valeurs de décembre 1956 et janvier 1970; pour trouver les autres valeurs, nous faisons une répartition uniforme de la variation entre les mois.

N.B. Voir aussi PR2Ø24C

— Source : PERT7Ø, PER1617, PER1819, PER1824

327. PR2Ø24C : proportion des jeunes conducteurs de 20-24 ans (série corrigée)

— PR2Ø24C est une correction de la série PR2Ø24 qui corrige une anomalie en 1970 et introduit un pattern saisonnier de décembre 1956 à décembre 1969 :

1) puisque PR2Ø24 comportait une baisse importante de décembre 1970 à janvier 1971, nous avons multiplié les chiffres de décembre 1970 et avant par le facteur suivant :

$$F = \frac{0{,}1375}{0{,}1512711}$$

2) sur la période décembre 1956 - décembre 1969, nous avons :

$$PR2Ø24C_{ti} = PR2Ø24C_{déc\ i} \times \frac{PR2Ø24_{t72}}{PR2Ø24_{déc\ 72}} \quad , \qquad \begin{matrix} t = 1,\ldots,12 \\ i = \text{année} \end{matrix}$$

· nous avons utilisé le pattern de 1972

· PR2Ø24C de décembre a été trouvé à 1)

3) pour la période janvier 1971 à décembre 1982 :

$$PR2Ø24C = PR2Ø24$$

— Source : PR2Ø24

328. PTDEM : variable auxiliaire représentant le régime des points de démérite

— Les points de démérite sont entrés en vigueur le 1er mars 1973.

— PTDEM = 0 décembre 1956 - février 1973

= 1 mars 1973 - décembre 1982

329. PTXPDQ : pourcentage des taxes dans le prix du diésel au Québec

— $PTXPDQ = \frac{2/3\ (TFD + TQD) + 1/3\ (DTXNDI)}{PDNQ}$

— Sources : TDF, TQD, DTXNDI, PDNQ

330. PTDXPDQA1 : pourcentage des taxes dans le prix du diésel au Québec avancé d'un mois

— $PTXPDQA1_t = PTXPDQ_{t+1}$, t = mois

— Source : PTXPDQ

331. PØ8PC : loi de l'ivressomètre

— Quiconque conduit un véhicule avec un taux d'alcoolémie dépassant 80 milligrammes d'alcool par 100 millilitres de sang (0,08) commet une infraction au code criminel.
La loi (fédérale) de l'ivressomètre est entrée en vigueur le 1er décembre 1969.

— PØ8PC = 0 décembre 1956 - novembre 1969
= 1 décembre 1969 - décembre 1982

332. RAU78CR : rapport d'accident uniforme (ajustement durant l'année 1978 et effet permanent)

— Cette variable a été construite pour tenir compte de l'utilisation graduelle du nouveau rapport d'accidents en 1978 : elle suppose un ajustement croissant au cours de 1978 et qui se maintient depuis; elle suppose donc qu'il y a eu un effet permanent sur la variable dépendante considérée.

— RAU78CR = 0 décembre 1956 - décembre 1977

= 1 janvier 1978

= 2 février 1978

⋮

=12 décembre 1978

=12 janvier 1979 - décembre 1982

333. RAU78CS : existence du rapport d'accident uniforme

— Entrée en vigueur du nouveau rapport d'accidents uniforme pour la province de Québec, le 1er janvier 1978; on suppose un ajustement immédiat de la part des policiers et un effet permanent sur la variable dépendante considérée.

— RAU78CS = 0 décembre 1956 - décembre 1977

= 1 janvier 1978 - décembre 1982

334. RAWEQ ; indice de la rémunération hebdomadaire moyenne réelle ($ constants)

— Il s'agit de la rémunération hebdomadaire moyenne pour l'ensemble des industries du Québec. Les données récentes sur la rémunération hebdomadaire en dollars courants sont transformées en indice (moyenne annuelle de 1971 = 100) :

$$\text{rémunération réelle} = \frac{\text{rémunération hebdomadaire}}{\text{IPC (Montréal)}} \times 100$$

$$\text{rémunération hebdomadaire en indice} = \frac{\text{rémunération réelle} \times 116{,}1720742}{155{,}6549118}$$

— Source : décembre 1956 à décembre 1982 : Statistique Canada, Revue statistique du Canada, catalogue 11-003

335. RCUTP822 : indice d'activités scolaires de niveaux universitaire et collégial II sur le territoire de la CTCUM

— "Des informations provenant du bureau du régistraire des différentes universités du territoire desservi par la C.T.C.U.M. nous permettent d'obtenir un indice d'activités au niveau universitaire :

indice d'activités niveau universitaire territoire desservi	=	indice nombre d'étudiants niveau universitaire territoire desservi	×	indice présence à l'université

où l'indice de présence à l'université s'obtient à partir des calendriers scolaires de l'Université de Montréal :

$$\text{indice présence à l'université} = \frac{\text{nombre de jours ouvrables pour un mois donné} - \text{nombre de jours de congés - Université de Montréal pour un mois donné}}{\text{nombre de jours ouvrables pour un mois donné}}$$

Des informations provenant des différents CEGEP permettent d'estimer un indice d'activités au niveau collégial :

indice d'activités niveau collégial territoire desservi	=	indice nombre d'étudiants niveau collégial territoire desservi	×	indice présence au CEGEP

L'indice de présence au CEGEP s'obtient à partir des calendriers scolaires des différents CEGEP du territoire desservi :

$$\text{indice présence au CEGEP} = \frac{\text{nombre de jours ouvrables pour un mois donné} - \text{nombre de jours de congés - au CEGEP pour un mois donné}}{\text{nombre de jours ouvrables pour un mois donné}}$$

Maintenant, nous pouvons calculer l'indice d'activités scolaires de niveaux universitaire et collégial de la façon suivante :

indice activités scolaires niveaux universitaire et collégial territoire desservi	=	indice d'activités niveau universitaire territoire desservi	+	indice d'activités niveau collégial territoire desservi

L'indice d'activités scolaires de niveau universitaire et collégial a connu une croissance continue depuis 1957. Cependant, cette croissance a été maintenue par l'ajout de la partie ouest de l'île de Montréal au territoire desservi par la C.T.C.U.M. en novembre 1980".

André Arbic, "Résultats et procédures de construction des facteurs explicatifs du modèle DEMTEC", CTCUM , Service de l'aménagement du réseau, juin 1982 (tél.: 877-6251).

— Source : CTCUM

336. REBUT : voitures mises au rebut

— $REBUT_t = KVEN_t - (AUTO_t - AUTO_{t-1})$

Notons que les valeurs de décembre 1956, janvier 1957, février 1957 sont respectivement égales à celles de décembre 1957, janvier 1958 et février 1958.

— Sources : KVEN, AUTO

337. RFK822 : chutes de pluie à Montréal

— "Cette variable s'obtient de la façon suivante à partir des relevés de Pêches et Environnement Canada faits à l'aéroport de Dorval :

$$\text{chutes de pluie pour un mois donné} = \frac{\text{précipitation totale de pluie dans le mois} \times 10}{\text{nombre de jours dans le mois}}$$

Il faut noter ici que la multiplication par 10 change seulement la dimension de la variable."

André Arbic, "Résultats et procédures de construction des facteurs explicatifs du modèle DEMTEC", CTCUM, Service de l'aménagement du réseau, juin 1982 (tél.: 877-6251)

— Source : CTCUM

338. RSIDCB : indice du magasinage dans le territoire de la CTCUM

— "Les enquêtes O-D de la C.T.C.U.M. permettent de construire la série mensuelle du nombre d'origines-magasinage pour la région métropolitaine de Montréal, à partir des points de repère suivants :

novembre 1970 : 240 603 origines

novembre 1974 : 267 843 origines

novembre 1978 : 290 912 origines

Nous pouvons alors estimer le nombre d'origines-magasinage pour le territoire desservi par la C.T.C.U.M. de la façon suivante :

$$\text{nombre d'origines-magasinage}_{\text{territoire desservi}} = \frac{\text{nombre d'origines-magasinage}_{\text{région de Montréal}} \times \text{population du territoire desservi}}{\text{population de la région métropolitaine de Montréal}}$$

Les enquêtes O-D de la C.T.C.U.M. fournissent des points de repère permettant de construire la série mensuelle du nombre de destinations-magasinage pour la région métropolitaine de Montréal

novembre 1970 : 244 144 destinations

novembre 1974 : 275 925 destinations

novembre 1978 : 302 052 destinations

Nous pouvons maintenant estimer le nombre de destinations-magasinage pour le territoire desservi par la C.T.C.U.M. de la façon suivante :

nombre destinations-magasinage territoire desservi	=	nombre destination-magasinage région de Montréal	×	proportion ventes au détail faites dans territoire desservi par rapport région de Montréal

La série mensuelle décrivant la proportion des ventes au détail faites dans le territoire desservi par rapport à la région de Montréal se construit à l'aide des points de repère suivants :

novembre 1970 : 0,7525

novembre 1974 : 0,6837

novembre 1978 : 0,6555

La probabilité d'utilisation des services de la C.T.C.U.M. est fonction de la somme des origines et des destinations-magasinage pour le territoire desservi :

somme origines et destinations-magasinage territoire desservi	=	nombre origines-magasinage territoire desservi	+	nombre destinations-magasinage territoire desservi

La somme des origines et des destinations-magasinage pour le territoire desservi par la C.T.C.U.M., telle qu'estimée ici, décrit mieux la tendance du niveau de l'activité magasinage à long terme qu'à court terme. Cette variable acquiert une valeur à court terme en la pondérant par un indice mensuel de volume de ventes au détail; ce qui permet, par exemple, de tenir compte des flucturations saisonnières inhérentes aux volumes de ventes au détail.

Cet indice de volume de ventes au détail se calcule de la façon suivante :

$$\text{indice volume ventes au détail en dollars constants} = \frac{\text{volume ventes au détail dollars courants province de Québec}}{\text{indice des prix à la consommation région de Montréal}}$$

où le volume de ventes au détail en dollars courants Province de Québec provient de la somme des ventes pour les magasins à rayons et les magasins de vêtements, tirée des publications de Statistique Canada.

L'indice d'activités reliées au magasinage dans le territoire desservi par la C.T.C.U.M. se calcule donc de la façon suivante :

$$\text{indice activités reliées au magasinage territoire desservi} = \text{somme origines et destinations-magasinage territoire desservi} \times \frac{\text{indice volume ventes au détail en dollars constants}}{920{,}45}$$

où 920,45 représente la valeur de l'indice de ventes au détail en dollars constants, en novembre 1974.

L'évolution du nombre d'origines-magasinage s'apparente à celle du nombre de destinations-magasinage pour la région métropolitaine de Montréal, car l'étendue de cette dernière fait qu'elle représente un système fermé où le nombre d'origines est égal au nombre de destinations. Le nombre d'origines et le nombre de destinations-magasinage ont alors connu une progression constante depuis 25 ans.

Le nombre d'origines-magasinage pour le territoire desservi a connu une certaine croissance depuis 25 ans. Cette croissance, au cours de la

dernière décennie aurait pu être plus rapide, n'eut été de l'exode de la population du territoire desservi vers les banlieues. La nouvelle desserte de l'ouest de l'île de Montréal, datant de novembre 1980 a évidemment fait augmenter le nombre d'origines-magasinage dans le territoire desservi."

André Arbic, "Résultats et procédures de construction des facteurs explicatifs du modèle DEMTEC", CTCUM, Service de l'aménagement du réseau, juin 1982 (tél.: 877-6251)

— Source : CTCUM

339. RSIDPQ : ventes au détail au Québec ($'000 constants décembre 1956)

— $RSIDPQ_t = \frac{RSQ_t \times PCB(déc.\ 56)}{PCB_t}$, t = mois

où PCB = l'indice des prix à la consommation de Montréal

RSQ = ventes au détail, concessionnaires d'autos et pharmacies non inclus ($'000 courants)

— Source : RSQ, PCB

340. RSIDPQPE : ventes réelles au détail par emploi

— $RSIDPQPE = \frac{RSIPDQ}{EIQ}$

— Sources : RSIDPQ, EIQ

341. RSQ : ventes au détail de tous les magasins à l'exception des ventes des concessionnaires d'automobiles et des pharmacies ($'000 courants)

— $RSQ_t = VEDM_t - (VEDCA_t + VEPHA_t)$, t = mois

où

VEDM : ventes au détail de tous les genres de magasins

VEDCA : ventes au détail des concessionnaires d'automobiles

VEPHA : ventes au détail des pharmacies

— Sources : VEDM, VEDCA, VEPHA

342. SALRHMQ : salaire horaire réel dans secteur manufacturier québécois en dollars de 1971

— $SALRHMQ = \frac{RAWEQ}{HEUHM} \times \frac{155,6549118}{116,1720742}$

— Sources : RAWEQ, HEUHM

343. SAT : nombre de samedis durant le mois

— Cette variable de normalisation se construit à l'aide du nombre de samedis pour chaque mois

— Source : CTCUM

344. SED78RAU : variable auxiliaire pour sous-estimation décroissante due au rapport d'accident uniforme implanté en janvier 1978

— $SEDRAU78 = RAU78CS - \frac{RAU78CR}{12}$

— Sources : RAU78CS, RA878CR

345. SEPTEMBRE : variable auxiliaire représentant le mois de septembre

— SEPTEMBRE = 1 en septembre

= 0 ailleurs

346. SFK822 : chutes de neige par mois à Montréal

— "Cette variable s'obtient de la façon suivante à partir des relevés de Pêches et Environnement Canada faits à l'aéroport de Dorval :

$$\text{chutes de neige pour un mois donné} = \frac{\text{précipitation totale de neige dans le mois} \times 10}{\text{nombre de jours dans le mois}}$$

Il faut noter ici que la multiplication par 10 change seulement la dimension de la variable."

André Arbic, "Résultats et procédures de construction des facteurs explicatifs du modèle DEMTEC", CTCUM, Service de l'aménagement du Réseau, juin 1982 (tél.: 877-6251)

— Source : CTCUM

347. SHD : nombre de dimanches et de jours fériés durant le mois

— "Cette variable s'obtient en sommant le nombre de dimanches et de jours fériés pour un mois donné.

Les jours fériés sont les suivants :

- Jour de l'An
- Lendemain du Jour de l'An
- Vendredi Saint
- Lundi de Pâques
- Fête de la Reine
- Fête de la St-Jean-Baptiste
- Fête de la Confédération
- Fête du Travail
- Fête de l'Action de Grâces
- Noël
- Lendemain de Noël."

André Arbic, "Résultats et procédures de construction des facteurs explicatifs du modèle DEMTEC", CTCUM, Service de l'aménagement du réseau, juin 1982 (tél. 877-6251)

— Source : CTCUM

348. SPIPADP : spiritueux par adulte ayant un permis

— $SPIPADP = PRSPI \cdot \frac{PERMIS}{POP15}$

— Sources : PRSPI, PERMIS, POP15

349. STRCUQ : nombre de jours de grève à la Commission de Transport de la Communauté urbaine de Québec (CTCUQ)

— Source : CTCUQ (Daniel Dupuis, tél.: (418) 627-2351)

350. STRP : nombre de jours de grève partielle à la CTCUM

variable pour tenir compte de la grève partielle (métro seulement) de l'été 1974

— Le réseau de métro de la CTCUM a été paralysé par une grève à l'été 1974. Cette variable prend la valeur du nombre de jours pendant lesquels le réseau de métro a été affecté en 1974 :

juin	:	1 jour
juillet	:	1 jour
août	:	19 jours
septembre	:	9 jours

En 1982, les autobus ou le métro (pas les deux à la fois) ont été arrêtés certains jours

— Source : CTCUM, André Arbic (tél.: 877-6251)

351. STR813 : nombre de jours de grève complète à la CTCUM

— Depuis 1965, le réseau complet de la CTCUM a été paralysé par plusieurs grèves ou arrêts de service, soit en 1965, 1967, 1973, 1974, 1975, 1977, 1979, 1980 et 1982.

La variable de grèves ou arrêts de service s'obtient de la façon suivante : pour chacun des mois pendant lesquels il y a eu grèves, l'observation prend la valeur du nombre de jours de grève pendant ce mois; pour les mois non perturbés la valeur de l'observation est égale à zéro.

— Source : CTCUM (André Arbic, tél.: 877-6251)

352. SURCUM : surveillance dans les rues par la police de la CUM

— SURCUM représente le nombre de passages par jour des voitures de la police en un point aléatoire du réseau des rues de la CUM

— $\text{SURCUM} = \frac{\text{KMPCUM}}{\text{LRCUM} \times \text{TD}}$

— Sources : KMPCUM, LRCUM, TD

353. SURPOL : surveillance policière par la Sûreté du Québec et la police de la CUM

— $\text{SURPOL} = \frac{1}{3}\ \text{SURSQ} + \frac{1}{3}\ \text{SURCUM}$

où $\frac{1}{3}$ = part de la population du Québec desservie par chacun des corps policiers. Des données supplémentaires sur les autres corps policiers (Laval, Québec, etc.) permettraient de compléter cette mesure pour l'ensemble du Québec

— Sources : SURSQ, SURCUM

354. SURSQ : surveillance routière par la Sûreté du Québec

— SURSQ représente le nombre de passages par jour en un point aléatoire du réseau de routes provinciales

— $SURSQ = \frac{KMSQ}{LRMTQ \times TD}$

— Sources : KMSQ, LRMTQ, TD

355. TAUTO : indice du temps de trajet en automobile à Montréal

— "Le temps de trajet en automobile pour un déplacement d'une longueur donnée est fonction de la vitesse moyenne des autos.

Certaines données issues du Service de la circulation de la Ville de Montréal, permettent de construire un indice de vitesse (hors-pointe) moyenne des automobiles dans le territoire desservi :

- vitesse moyenne en décembre 1956 = 33,4 km/h
- vitesse moyenne en décembre 1965 = 41,8 km/h
- vitesse moyenne en juillet 1970 = 34,6 km/h

De plus, à partir de juillet 1970, nous avons fait l'hypothèse que l'indice de vitesse moyenne en automobile décroît à un rythme de 0,7% par année. L'indice mensuel de vitesse moyenne en automobile s'obtient donc par interpolation et extrapolation suivant les points de repères disponibles.

L'indice de temps de trajet en automobile pour un déplacement d'une longueur de 6,5 km se calcule donc de la façon suivante :

$$\text{indice de temps de trajet en automobile} = \frac{6{,}5 \text{ km} \times 60 \text{ min.}}{\text{indice de vitesse moyenne en automobile}}$$."

André Arbic, "Résultats et procédures de construction des facteurs explicatifs du modèle DEMTEC", CTCUM, Service de l'aménagement du réseau, juin 1982 (tél.: 877-6251)

— Source : CTCUM

356. TCHOM : taux de chômage (chiffres non désaisonnalisés)

— C'est le taux de chômage tel que donné par Statistique Canada et le B.S.Q.

— Sources :

· 1956-57 : Statistique Canada, La main-d'oeuvre, supplément au rapport de mars 1965, catalogue 71-001

· 1958-62 : B.S.Q., Statistiques, 43 trimestre 1963 et avril 1962

· 1963-82 : Statistique Canada, Revue statistique du Canada, catalogue 11-003F

357. TD : nombre de jours par mois

— TD = WD + SAT + SHD

— Sources : WD, SAT, SHD

358. TEMPFAR : température moyenne du mois en degrés Fahrenheit à Dorval

— Echantillon : décembre 1956 - décembre 1983

— Source : rapports météorologiques, Aéroport de Dorval

359. TFD : taxe fédérale sur le diésel en dollars par litre

— Source : Gouvernement du Québec, ministère de l'Energie et des Ressources (Jean Servais)

360. TFQD : taxe nominale sur le diésel ($/litre)

— $TFQD = \frac{2}{3}(TFD + TQD) + \frac{1}{3} DTXNDI$

— Sources : TFD, TQD, DTXNDI

361. TFQDA1 : taxe nominale sur le diésel avancé d'une période ($/litre)

— $TFQDA1_t = TFQD_{t+1}$, t = mois

— Source : TFQD

362. TIN : taux d'intérêt nominal

— Il s'agit du taux de base appliqué par les banques aux prêts aux entreprises

— Source : Revue de la Banque du Canada, novembre 1983

363. TIR : taux d'intérêt réel

— Taux d'intérêt réel = taux d'intérêt nominal - taux d'inflation

$$TIR_t = TIN_t - [(PCB_t - PCB_{t-12})/PCB_{t-12}] ,$$

où t = déc. 1956, janvier 1957,...,décembre 1982

— Source : TIN, PCB

364. TLK822 : écart entre la température du mois et 56 degrés Fahrenheit

— "Cette variable s'obtient à l'aide des relevés de Pêches et Environnement Canada faits à l'aéroport de Dorval.

Faisons l'hypothèse que 56°F représente un degré de température confortable pour effectuer un déplacement en transport en commun. La variable recherchée s'estime alors par la différence en valeur absolue entre ce niveau confortable et la température moyenne d'un mois donné.

$$\text{différence de température avec niveau confortable} = \left|\text{température moyenne du mois} - 56^{o}\right| \times 10$$

La multiplication par 10, faite ici, permet de changer la dimension de la variable."

André Arbic, "Résultats et procédures de construction des facteurs explicatifs du modèle DEMTEC", CTCUM, Service de l'aménagement du réseau, juin 1982 (tél.: 877-6251)

— Source : CTCUM

365. TLM : température trop froide par rapport à 56 degrés Fahrenheit

— Echantillon : décembre 1956 - décembre 1983

— $TLM \begin{cases} = |TEMPFAR - 56| , & \text{si } TEMPFAR < 56 \\ = 0 , & \text{autrement} \end{cases}$

— Source : TEMPFAR

366. TLP : température trop chaude par rapport à 56 degrés Fahrenheit

— Echantillon : décembre 1956 - décembre 1983

— $TLP \begin{cases} = TEMPFAR - 56 , & \text{si } TEMPFAR > 56 \\ = 0 , & \text{autrement} \end{cases}$

— Source : TEMPFAR

367. TOD : taxe ontarienne sur le diésel en dollars par litre

- Echantillon : décembre 1956 - décembre 1982
- Source : Gouvernement du Québec, ministère de l'Energie et des Ressources (données non publiées)

368. TQD : taxe québécoise sur le diésel en dollars par litre

- Il s'agit de la taxe routière provinciale
- Source : Gouvernement du Québec, ministère de l'Energie et des Ressources (Jean Servais)

369. TRAC : nombre de tracteurs de ferme (plaque C)

- Il s'agit d'une estimation (pour 1956-76) du nombre de tracteurs en circulation basé sur les immatriculations de tracteurs.

1. On estime le nombre annuel

· 1957-58

On a appliqué la variation procentuelle des véhicules commerciaux de Statistique Canada (catalogue 53-219) aux tracteurs

· 1959-76

$$\text{Immatriculations} \times \frac{93695}{96823}$$

où 93595 et 96823 sont respectivement le nombre de tracteurs en circulation et les immatriculations de 1977

· 1977-82

Tracteurs en circulation (obtenue du B.S.Q.)

2. On fait l'hypothèse que les tracteurs ne servent que de mai à octobre :

janvier - avril : 0

mai - octobre : le nombre annuel

novembre - décembre : 0

— Sources : . 1959-75 : Annuaire du Québec, 1963-78

. 1976-82 : B.S.Q., données non publiées (Lise Coté, tél.: (418) 873-4722)

370. TREND : tendance linéaire

— TREND variable de tendance prenant les valeurs 1 à 313 sur la période décembre 1956 à décembre 1982

371. TRGEN : travaux de génie ($'000 constants de 1971)

— $TRGEN_{ti}$ = valeur des travaux de génie$_i$ (en $ constants de 1971) $\times$ $IEMCON_{ti}$, t = mois, i = année

— Valeur réelle des travaux de génie ($'000 constants de 1971) : (série annuelle)

Nous avons déflaté la valeur des travaux de génie par l'indice annuel des entrées dans la construction non-résidentielle.

Pour le Québec, l'indice annuel des entrées existe depuis 1975 seulement.

Le reste, nous l'avons estimé comme suit :

1962-74 : l'indice du Québec = l'indice du Canada

1956-61 : diminution annuelle de 3% à partir du chiffre de 1962

L'indice a comme base 1971 = 100.

— Sources :

· valeur des travaux de génie : Statistique Canada, catalogue 64-201 (1956-58 à 1980-82)

· indice des entrées dans la construction non résidentielle :

1962-65 : Statistique Canada, catalogue 62-006, février 1973, vol. 1, no 1

1966-74 : Statistique Canada, catalogue 62-008, 4e trimestre 1977

1975-82 : Statistique Canada, catalogue 62-007, février 1983

372. TT822 : temps de trajet dans les véhicules de la CTCUM

— "Le temps de trajet pour effectuer un déplacement dans un véhicule de la C.T.C.U.M. est fonction de la vitesse commerciale de ce dernier. Cette vitesse commerciale s'estime par le rapport entre le nombre de kilomètres parcourus et le nombre d'heures d'opération productives effectuées par le véhicule en question.

Les heures productives diffèrent des heures payées parce qu'elles excluent, par exemple, le temps que le véhicule a passé en période de battement.

Le même genre de calcul permet d'estimer l'indice de vitesse commerciale pour l'ensemble du réseau de la C.T.C.U.M. :

$$\text{indice de vitesse pour l'ensemble du réseau} = \frac{\text{véhicules-kilomètres totaux}}{\text{véhicules-heures productifs totaux}}$$

Les véhicules-kilomètres totaux représentent la somme des véhicules-kilomètres surface et des véhicules-kilomètres métro.

Les véhicules-heures productifs totaux représentent la somme des véhicules-heures productifs surface et des véhicules-heures productifs métro. Comme les heures d'opération calculées à la C.T.C.U.M. sont des heures payées,

il faut maintenant corriger ces données pour estimer le nombre d'heures d'opération productives.

Pour le réseau de surface, ce facteur de correction appliqué aux heures payées est de l'ordre de 0,90, tandis qu'il est d'environ de 0,74 pour le réseau souterrain.

En examinant chacune des séries concernées, il faut garder en mémoire que le réseau de la C.T.C.U.M. a été perturbé par plusieurs grèves ou arrêts de service, soit en : 1967, 1973, 1974, 1975, 1977, 1979 et 1980. En plus, le réseau souterrain a été perturbé par des incendies sur la ligne 2 vers la fin de 1971 et au début de 1974.

L'évolution du nombre de véhicules-heures et du nombre de véhicules-kilomètres pour le réseau de surface permet de constater que les économies réalisées à ce niveau, suite à la mise en opération du réseau de métro vers la fin de 1966 et à ses divers prolongements, ont été relativement éphémères. Ces économies ont été de courtes durées parce que, d'une part, les autobus économisés ont été utilisés à l'amélioration du réseau de surface et que, d'autre part, les prolongements du réseau de métro ont permis des économies d'échelle moins fortes que celles réalisées lors de la mise en opération du réseau souterrain initial.

De plus, le nombre de véhicules-kilomètres et le nombre de véhicules-heures pour le réseau de surface ont augmenté suite à la nouvelle desserte du territoire de l'ouest de l'île de Montréal en novembre 1980.

Le nombre de véhicules-heures et le nombre de véhicules-kilomètres pour le réseau de métro ont augmenté depuis 1966, suite aux différents prolongements du réseau souterrain.

Tout ceci a provoqué une augmentation du nombre de kilomètres parcourus et du nombre d'heures d'opération pour l'ensemble du réseau de la C.T.C.U.M. (surface et métro).

On a donc ajouté au réseau de surface, un réseau souterrain beaucoup plus rapide, ce qui explique l'augmentation de l'indice de vitesse moyenne pour l'ensemble du réseau depuis 1967.

Posons maintenant l'hypothèse que la longueur moyenne des déplacements effectués dans le réseau de la C.T.C.U.M. est de l'ordre de 6,5 km. L'indice de temps de trajet s'estime donc de la façon suivante :

$$\text{indice de temps de trajet} = \frac{6{,}5 \text{ km} \times 60 \text{ min.}}{\text{indice de vitesse pour l'ensemble du réseau}}$$

Le fait de multiplier par 60 minutes permet de changer l'unité de la variable finale (heures à minutes).

Comme l'indice de vitesse pour l'ensemble du réseau a augmenté suite à l'introduction du métro, par conséquent, l'indice du temps de trajet pour effectuer un déplacement d'une longueur constante (6,5 km) a diminué.

Fait à remarquer, l'indice de temps de trajet n'est pas le temps de trajet moyen calculé à partir des déplacements de chaque individu. La variable finale avancée ici, vu sa procédure de calcul et vu son niveau d'agrégation n'est qu'un indice de l'évolution d'une des facettes de l'offre de service."

André Arbic, "Résultats et procédures de construction des facteurs explicatifs du modèle DEMTEC", CTCUM, Service de l'aménagement du réseau, juin 1982 (tél.: 877-6251)

— Source : CTCUM

373. TW822 : temps d'attente des véhicules de la CTCUM

— "Le temps d'attente est fonction de la fréquence de passages d'un autobus ou d'un train en un point donné.

On peut estimer un indice agrégé de fréquence pour un mois donné de la façon suivante :

$$\text{indice de fréquence journalier} = \frac{\text{somme des véhicules-kilomètres et trains-kilomètres}}{\text{longueur réseau de surface* } \times \text{ nombre de jours dans le mois (jours de grève exclus)}}$$

Le rapport entre la somme des véhicules-kilomètres et trains-kilomètres et la longueur de réseau donne un indice du nombre de tours de circuits effectués dans le réseau pour un mois donné. Maintenant, si on divise ce rapport par le nombre de jours dans ce mois (jours de grève exclus), on obtient un indice de fréquence journalière.

Comme l'indice d'intervalle est égal à l'inverse de l'indice de fréquence et que l'indice du temps d'attente est égal à la moitié de l'indice d'intervalle, l'indice de temps d'attente se calcule de la façon suivante :

$$\text{indice de temps d'attente} = \frac{60 \text{ min.} \times 20 \text{ h.}}{2 \times \text{indice de fréquence journalier}}$$

Nous avons posé ici l'hypothèse que les véhicules de la C.T.C.U.M. étaient en opération en moyenne 20 heures par jour.

---

* L'utilisation d'une longueur de réseau résultant de la somme de la longueur des réseaux de surface et de métro aurait été à l'encontre de la notion de fréquence de passages déjà énoncée; la longueur du réseau de métro étant implicitement comprise dans la longueur du réseau de surface.

L'évolution de l'indice de fréquence nous montre que celui-ci a connu une diminution relativement plus rapide suite à l'inauguration du réseau de métro. Ceci s'explique par le remplacement de plusieurs véhicules à faible capacité (autobus) par un nombre moindre de véhicules à plus grande capacité (trains), ce qui tend à faire diminuer l'indice de fréquence de passages des véhicules. De plus, le réseau de métro a fait disparaître des liens directs avec le centre-ville, on peut citer le cas de la ligne 12 Ile-des-Soeurs, ce qui peut faire augmenter le nombre de correspondances.

Par conséquent, comme l'indice de fréquence a diminué au fil des années, l'indice de temps d'attente, lui, s'est apprécié."

André Arbic, "Résultats et procédures de construction des facteurs explicatifs du modèle DEMTEC", CTCUM, Service de l'aménagement du réseau, juin 1982 (tél.: 877-6251)

— La série provenant de la CTCUM a été corrigée pour tenir compte de l'intégration du West Island, le 11 novembre 1980 :

TW822 = . 1,06 (série brute), de décembre 1956 à octobre 1980

= . ,3 (série brute) +,67 (série brute)(1,06) en novembre 1980

— Source : CTCUM

374. TXPDQA1 : taxe réelle dans le prix du diésel du Québec avancé d'une période ($/litre)

— TXPDQA1 = PTXPDQA1 × IPDRQA1

— Sources : PTXPDQA1, IPDRQA1

375. VEAGRI : véhicules d'agriculteurs

— VEAGRI = TRAC + VEFERM

— Sources : TRAC, VEFERM

376. VEDCA : ventes au détail des concessionnaires d'automobiles ($'000 courants)

— Il s'agit des ventes de véhicules neufs

— Sources : mêmes que VEDM

377. VEDM : ventes au détail de tous les genres de magasins ($'000 courants)

— Sources :

· 1959-60 : Statistique Canada, Retail Trade, catalogue 63-005, décembre 1956, décembre 1957, décembre 1958, décembre 1959, décembre 1960

· 1961-65 : Statistique Canada, catalogue 63-517

· 1966-68 : Statistique Canada, catalogue 63-519

· 1969-71 : Statistique Canada, Commerce de détail, catalogue 63-005, janvier 1972

· 1972-79 : Statistique Canada, Commerce de détail, statistiques historiques 1972-79, catalogue 63-538

· 1980-82 : Statistique Canada, Commerce de détail, catalogue 63-005, mars 1981, mars 1982, mars 1983

378. VEFERM : nombre de véhicules de ferme (plaque N)

— Procédure : on suit la même procédure que pour la variable TRAC

· 1957-58 :

variation procentuelle des véhicules commerciaux de Statistique Canada (catalogue 53-219)

· 1959-76 :

immatriculations $\times \frac{36414}{41535}$

· 1977-82 :

véhicules de ferme en circulation

Nous avons divisé le chiffre du B.S.Q. de 1978 à 1981 par deux parce que cette catégorie comprenait les véhicules de promenade des agriculteurs

— Sources : les mêmes que pour TRAC

379. VEHSF : véhicules-heures des véhicules de surface de la CTCUM

— Cette série comprend les véhicules-heures de tous les véhicules de surface de la CTCUM, y compris quelques tramways et trolleybus en début de période

— Source : CTCUM (André Arbic, tél.: 877-6251)

380. VENUT : ventes de véhicules utilitaires

— Véhicules utilitaires : il s'agit de camions et d'autobus

— Source : Statistique Canada, Ventes de véhicules automobiles neufs, catalogues 63-208, 63-007

381. VEPHA : ventes au détail non désaisonnalisées dans les pharmacies incluant médicaments brevetés et produits de beauté ($'000 courants)

— Ce sont les ventes des pharmacies sans restaurant, des pharmacies avec restaurant et des commerces vendant des médicaments brevetés et spécia-

lisés, parfums et produits de beauté. Ces ventes représentent donc tous les produits qu'une pharmacie peut vendre.

— Sources :

· Statistique Canada, Commerce de détail 1961-66, catalogue 63-517H.S., février 1971

· Statistique Canada, Commerce de détail 1966-70, catalogue 63-519H.S., juillet 1971

· Statistique Canada, Commerce de détail, Statistiques historiques 1972-79, catalogue 63-538, janvier 1982

· Statistique Canada, Commerce de détail, mensuel, catalogue 63-005

382. VEPHAD : ventes au détail dans les pharmacies en $'000 constants (déc. 1956)

— $VEPHAD_t = \frac{VEPHA_t \times PCB(déc.\ 56)}{PCB_t}$

— Source : VEPHA

383. VI : nombre de victimes d'accidents de la route

— Les victimes représentent la somme des personnes tuées et blessées dans les accidents de la route

$$VI = HT + DE$$

— Sources :

· décembre 1956 : estimation → 9% du total annuel de 1956

· 1957-58 : R.A.A.Q., données non publiées

· 1959-78 : thèse de R. Bourbeau qui les a reproduites de sources indiquées dans la description de ACC

· 1979-82 : R.A.A.Q., rapports annuels

384. VICTL1 : nombre de victimes de la route retardé d'une période

— $VICTL1_t = VI_{t-1}$

— Source : VI

385. VINEP : vente du vin dans les épiceries (date du début de la vente)

— La mise en marché du vin dans les épiceries du Québec a débuté le 18 septembre 1978 :

VINEP = 0 décembre 1956 - août 1978

= 13/30 septembre 1978

= 1 octobre 1978 - décembre 1982

— Source : S.A.Q., rapport annuel de 1979

386. VINPADP : vin par adulte ayant un permis

— $VINPADP = PRVIN \cdot \frac{PERMIS}{POP15}$

— Sources : PRVIN, PERMIS, POP15

387. VUGPA : véhicules utilitaires à l'essence par auto

— $VUGPA = \frac{NBVUTGA}{AUTO}$

— Sources : NBVUTGA, AUTO

388. VUTDIPAD : véhicules utilitaires au carburant diésel par adulte

— $VUTDIPAD = \frac{NBVUTDI}{POP15}$

— Sources : NBVUTDI, POP15

389. VUTGAPAD : véhicules utilitaires à l'essence par adulte

- VUTGAPAD = $\frac{\text{NBVUTGA}}{\text{POP15}}$
- Sources : NBVUTGA, POP15

390. VWMD : jours de vacances par mois

- Il s'agit du nombre de jours de vacances par mois de l'employé représentatif
- Source : CTCUM (André Arbic, tél.: 877-6251)

391. WD : jours ouvrables par mois

- Il s'agit des jours autres que les samedis et dimanches et jours fériés
- Source : CTCUM (André Arbic, tél.: 877-6251)

3. ASCENDANCE DE CHAQUE VARIABLE DU FICHIER F.R.Q.

Nous fournissons ici l'arbre des composantes de chaque variable, ou liste des éléments situés en amont de chaque variable dont la construction est décrite à la section 2.

LISTE : VARIABLE <--- COMPOSANTES

ABIE	LIVBIED	IPVBIE LIVBIE											
ABIEPER	ABIE PERMIS	LIVBIED	IPVBIE LIVBIE										
ABIEPP	ABIE PERTTO	LIVBIED PERMIS	IPVBIE LIVBIE										
ACC	CDR MA	MD NM											
ACCLI	ACC	CDR MA	MD NM										
ACFOR	TEMFOR	ENFOR											
ACID													
ACIDPER	ACID PERMIS												
ACIDPP	ACID PERTTO	PERMIS											
ACMIN	IENMI	LNMI											
ACVIAG	IENMA VEAGRI	ENMA TRAC VEFEDR											
AECOAPAD	AUTOEOSS	AUTO	EVEN										
		COAUT	AUTO CONSN	EVEN CONSI CONSL IVEN EVEN									
			EVEN REBUT	AUTO AUTOLI EVEN	EVEN AUTO	EVEN							
	PDPIS	PDP7	PDPO										
AECOAPOP	AUTOEOSS	AUTO COAUT	EVEN AUTO CONSN	EVEN CONSI CONSL IVEN EVEN									
			EVEN REBUT	AUTO AUTOLI EVEN	EVEN AUTO	EVEN							
	PDPO												
AGAL2018													
ALTOPADP	PERMIS PDPIS PRALT	PDP7 ALTOT	PDPO ABIE	LIVBIED	IPVBIE LIVBIE								
			ACID ASPI AVIN										
		PDPIS	PDP7	PDPO									
ALTOT	ABIE ACID ASPI AVIN	LIVBIED	IPVBIE LIVBIE										
ALTOTPP	ALTOT PERTTO	ABIE ACID ASPI AVIN PERMIS	LIVBIED	IPVBIE LIVBIE									
ALTPER	ALTOT	ABIE ACID ASPI AVIN	LIVBIED	IPVBIE LIVBIE									

```
         PERMIS
(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------
ANTDTXD  TFQD      DTXKDI    DTXGD
                             TQD
                   TFD
                   TQD
         TFQDAI    TFQD      DTXKDI    DTXGD
                                       TQD
                             TFD
                             TQD
(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------
ANTXDI   ANTDTXD   TFQD      DTXKDI    DTXGD
                                       TQD
                             TFD
                             TQD
                   TFQDAI    TFQD      DTXKDI    DTXGD
                                                 TQD
                                       TFD
                                       TQD
         PCB
(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------
ANTXDILI ANTXDI    ANTDTXD   TFQD      DTXKDI    DTXGD
                                                 TQD
                                       TFD
                                       TQD
                             TFQDAI    TFQD      DTXKDI    DTXGD
                                                           TQD
                                                 TFD
                                                 TQD
                   PCB
(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------
AGUT
(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------
ASPI
(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------
ASPIPER  ASPI
         PERMIS
(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------
ASPIPP   ASPI
         PERTTO    PERMIS
(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------
AUPET    IVER
(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------
AUPPOP   AUTO      EVER
         POPG


(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------
AUTO     EVER
(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------
AUTOEGRA AUTO      EVER
         COAUT     AUTO      EVER
                   CONSR     CONSI
                             CONSL
                             IVER
                             EVER
                   EVER
                   REBUT     AUTO      EVER
                             AUTOLI    AUTO      EVER
                             EVER
(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------
AUTOLI   AUTO      EVER
(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------
AUTOPAD  AUTO      EVER
         POPIS     POPP      POPG
(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------
AUTOPE   AUTO      EVER
         EIN
(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------
AUTPERP  ILAUTO
         LAMTO
(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------
AUTPPER  ILAUTO
         LAMTO
(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------
AVIN
(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------
AVINPER  AVIN
         PERMIS
(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------
AVINPP   AVIN
         PERTTO    PERMIS
(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------
AVOR
(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------
AVRIL
(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------
```

AVUG	AUTO NBVUTGA	KVEN NBVUT NBVUTDI	VENUT NBVUT	VENUT	
AVUGPAD	AUTO NBVUTGA POPIS	KVEN NBVUT NBVUTDI POPF	VENUT NBVUT POPQ	VENUT	
AVUGPE	AUTO EIQ NBVUTGA	KVEN NBVUT NBVUTDI	VENUT NBVUT	VENUT	
AVUGPPOP	AVUG POPQ	AUTO NBVUTGA	KVEN NBVUT NBVUTDI	VENUT NBVLT	VENUT
BIEPADP	PERMIS POPIS PRBIE	POPF ACIE POPIS	OPQ LIVBIED POPF	IPVBIE LIVBIE POPQ	
C					
CASQMOT	MOTOCYC				
CEBAUD	CESOABD				
CESOABD					
CHOMPADP	PERMIS POPIS PRCHOM	POPF NCHOM POPIS	POPQ NEQ TCHOM POPF	EIQ POPQ	
CHOMPER	NCHOM PERMIS	NEQ TCHOM	EIQ		
CHOMPP	NCHOM PERMIS	NEQ TCHOM PERMIS	EIQ		
CIDPADP	PERMIS POPIS PRCID	POPF ACID POPIS	POPQ POPF	POPQ	
CDAUT	AUTO CONSN KVEN PEBUT	VEN CONSI CONSL IVEN KEN AUTO AUTOLI KVEN	KVEN AUTO	KVEN	
COLBRHC	COLRHC NCOLHC				
COLRHC					
CONSI					
CONSL					
CONSN	CONSI CONSL VEN KVEN				
CONSTA					
COR	MO MM				
CORLI	COR	MO MM			

CBFMR822

DE											
DECEMBRE											
DEPCAP	DE PDPQ										
DHR1	ACFOR ACVEAG	IEMFOR IEMAG VEAGRI	EMFOR EMAG TRAC VEFERM								
	COLRHC NCOLHC NDTXHC PQPID	PDNO	IPICDI TFD TQD								
		PDNQ	IPICDI TFD TQD								
	TRGEN	IEMCON	EMCON								
DHR2	DHR1	ACFOR ACVEAG	IEMFOR IEMAG VEAGRI	EMFOR EMAG TRAC VEFERM							
		COLRHC NCOLHC NDTXHC PQPID	PDNO	IPICDI TFD TQD							
			PDNQ	IPICDI TFD TQD							
	PDRDTXQ	TRGEN DTXRDI	IEMCON DTXNDI	EMCON DTXGD TQD							
		PDRQ	PCB PCB PDNQ	IPICDI TFD TQD							
	PDRTXQQ	PDRQ	PCB PDNQ	IPICDI TFD TQD							
		PDRQ	PCB PDNQ	IPICDI TFD TQD							
DI											
DIC	DI										
DICL1	DIC	DI									
DICR1	DHR1	ACFOR ACVEAG	IEMFOR IEMAG VEAGRI	EMFOR EMAG TRAC VEFERM							
		COLRHC NCOLHC NDTXHC PQPID	PDNO	IPICDI TFD TQD							
			PDNQ	IPICDI TFD TQD							
		TRGEN	IEMCON	EMCON							
	DIC	DI									
DICR2	DHR2	DHR1	ACFOR ACVEAG	IEMFOR IEMAG VEAGRI	EMFOR EMAG TRAC VEFERM						
			COLRHC NCOLHC NDTXHC PQPID	PDNO	IPICDI TFD TQD						
				PDNQ	IPICDI TFD TQD						
		PDRDTXQ	TRGEN DTXRDI	IEMCON DTXNDI	EMCON DTXGD TQD						
			PDRQ	PCB PCB PDNQ	IPICDI TFD TQD						
		PDRTXQQ	PDRQ	PCB PDNQ	IPICDI TFD TQD						
			PDRQ	PCB PDNQ	IPICDI TFD TQD						
	DIC	DI									

DIFDRGO	PDRO	PCB PDMO	IPICDI TFD TOD									
	PDRG	PCB PDRG	IPICDI TFD TOD									
DILI	DI											
DISCEIN	CEBAUD CESOABD	CESOABD										
DMSR												
DOURPER												
DTXGD												
DTXRDI	DTXGD TOD											
DTXRDI	DTXRDI PCB	DTXGD TOD										
DUMDI												
DUM7BRAU												
EIO												
EIOP	EIO VUMO WS											
EMAG												
EMCON												
EMFOR												
EMMI												
ENTRET												
ENTRETD	ENTRET PCB											
ENTRM	ENTRET											
ENTRMD	ENTRM PCB	ENTRET										
ENTRNAS	ENTRNMDC	ENTRNMD	ENTRMD PGRMDSI	ENTRM PCB PCB PGRMSI	ENTRET							
		PRAAC	PAAC PCB									
	PRASA	PASA PCB										
ENTRNMD	ENTRMD PGRMDSI	ENTRM PCB PCB PGRMSI	ENTRET									
ENTRNMDC	ENTRNMD	ENTRMD PGRMDSI	ENTRM PCB PCB PGRMSI	ENTRET								
	PRAAC	PAAC PCB										
ER7												

FA0022

FEPERF	NFEVH	NFE06	NFE1	NFE9	MORNQ20 MORNQ28 %AISQ
			NFE2	NFE9	MORNQ20 MORNQ28 %AISQ
			NFE3	NFE9	MORNQ20 MORNQ28 %AISQ
			NFE4	NFE9	MORNQ20 MORNQ28 %AISQ
			NFE5	NFE9	MORNQ20 MORNQ28 %AISQ
			NFE6	NFE9	MORNQ20 MORNQ28 %AISQ
		NFE79	NFE7	NFE9	MORNQ20 MORNQ28 %AISQ
			NFE8	NFE9	MORNQ20 MORNQ28 %AISQ
			NFE9	MORNQ20 MORNQ28 %AISQ	
	PERMISF	PERMIS PRCOSF			

FEVNPP	NFEVH	NFE06	NFE1	NFE9	MORNQ20 MORNQ28 %AISQ
			NFE2	NFE9	MORNQ20 MORNQ28 %AISQ
			NFE3	NFE9	MORNQ20 MORNQ28 %AISQ
			NFE4	NFE9	MORNQ20 MORNQ28 %AISQ
			NFE5	NFE9	MORNQ20 MORNQ28 %AISQ
			NFE6	NFE9	MORNQ20 MORNQ28 %AISQ
		NFE79	NFE7	NFE9	MORNQ20 MORNQ28 %AISQ
			NFE8	NFE9	MORNQ20 MORNQ28 %AISQ
			NFE9	MORNQ20 MORNQ28 %AISQ	
	PERF79	PERMISF	PERMIS		
			PRCOSF		

FEVNPPL1	FEVNPP	NFEVH	NFE06	NFE1	%FE9	MORNQ20 MORNQ28 %AISQ
				NFE2	%FE9	MORNQ20 MORNQ28 %AISQ
				NFE3	%FE9	MORNQ20 MORNQ28 %AISQ
				NFE4	%FE9	MORNQ20 MORNQ28 %AISQ
				NFE5	%FE9	MORNQ20 MORNQ28 %AISQ
				NFE6	%FE9	MORNQ20 MORNQ28 %AISQ
			NFE79	%FE7	%FE9	MORNQ20 MORNQ28 %AISQ
				NFE8	%FE9	MORNQ20 MORNQ28 %AISQ
				NFE9	MORNQ20 MORNQ28 %AISQ	
		PERF79	PERMISF	PERMIS PRCOSF		

FEVRIER

FE06PERF	NFE06	NFE1	%FE9	MORNQ20 MORNQ28 %AISQ
		NFE2	%FE9	MORNQ20 MORNQ28 %AISQ
		NFE3	%FE9	MORNQ20 MORNQ28 %AISQ
		NFE4	%FE9	MORNQ20 MORNQ28 %AISQ
		NFE5	%FE9	MORNQ20 MORNQ28 %AISQ
		NFE6	%FE9	MORNQ20 MORNQ28 %AISQ
	PERMISF	PERMIS PRCOSF		

FE06PP	NFE06	NFE1	NFE9	MORNQ20

```
                                      MORNO28
                                      NAISO
                  NFE2      NFE9      MORNO20
                                      MORNO28
                                      NAISO
                  NFE3      NFE9      MORNO20
                                      MORNO28
                                      NAISO
                  NFE4      NFE9      MORNO20
                                      MORNO28
                                      NAISO
                  NFE5      NFE9      MORNO20
                                      MORNO28
                                      NAISO
                  NFE6      NFE9      MORNO20
                                      MORNO28
                                      NAISO
        PERF70    PERMISF   PERMIS
                            PRCOSF
<---------<---------<---------<---------<---------<---------<---------<---------<---------<---------<---------<---------<---------
FE1PERF  NFE1      NFE9      MORNO20
                             MORNO28
                             NAISO
         PERMISF   PERMIS
                   PRCOSF
<---------<---------<---------<---------<---------<---------<---------<---------<---------<---------<---------<---------<---------
FE1PP    NFE1      NFE9      MORNO20
                             MORNO28
                             NAISO
         PERF70    PERMISF   PERMIS
                             PRCOSF
<---------<---------<---------<---------<---------<---------<---------<---------<---------<---------<---------<---------<---------
FE2PERF  NFE2      NFE9      MORNO20
                             MORNO28
                             NAISO
         PERMISF   PERMIS
                   PRCOSF
<---------<---------<---------<---------<---------<---------<---------<---------<---------<---------<---------<---------<---------
FE2PP    NFE2      NFE9      MORNO20
                             MORNO28
                             NAISO
         PERF70    PERMISF   PERMIS
                             PRCOSF
<---------<---------<---------<---------<---------<---------<---------<---------<---------<---------<---------<---------<---------
FE3PERF  NFE3      NFE9      MORNO20
                             MORNO28
                             NAISO
         PERMISF   PERMIS
                   PRCOSF
<---------<---------<---------<---------<---------<---------<---------<---------<---------<---------<---------<---------<---------
FE3PP    NFE3      NFE9      MORNO20
                             MORNO28


                             NAISO
         PERF70    PERMISF   PERMIS
                             PRCOSF
<---------<---------<---------<---------<---------<---------<---------<---------<---------<---------<---------<---------<---------
FE4PERF  NFE4      NFE9      MORNO20
                             MORNO28
                             NAISO
         PERMISF   PERMIS
                   PRCOSF
<---------<---------<---------<---------<---------<---------<---------<---------<---------<---------<---------<---------<---------
FE4PP    NFE4      NFE9      MORNO20
                             MORNO28
                             NAISO
         PERF70    PERMISF   PERMIS
                             PRCOSF
<---------<---------<---------<---------<---------<---------<---------<---------<---------<---------<---------<---------<---------
FE5PERF  NFE5      NFE9      MORNO20
                             MORNO28
                             NAISO
         PERMISF   PERMIS
                   PRCOSF
<---------<---------<---------<---------<---------<---------<---------<---------<---------<---------<---------<---------<---------
FE5PP    NFE5      NFE9      MORNO20
                             MORNO28
                             NAISO
         PERF70    PERMISF   PERMIS
                             PRCOSF
<---------<---------<---------<---------<---------<---------<---------<---------<---------<---------<---------<---------<---------
FE6PERF  NFE6      NFE9      MORNO20
                             MORNO28
                             NAISO
         PERMISF   PERMIS
                   PRCOSF
<---------<---------<---------<---------<---------<---------<---------<---------<---------<---------<---------<---------<---------
FE6PP    NFE6      NFE9      MORNO20
                             MORNO28
                             NAISO
         PERF70    PERMISF   PERMIS
                             PRCOSF
<---------<---------<---------<---------<---------<---------<---------<---------<---------<---------<---------<---------<---------
FE7PERF  NFE7      NFE9      MORNO20
                             MORNO28
                             NAISO
         PERMISF   PERMIS
                   PRCOSF
<---------<---------<---------<---------<---------<---------<---------<---------<---------<---------<---------<---------<---------
FE7PP    NFE7      NFE9      MORNO20
                             MORNO28
```

	PERF70	PERMISF	NAISO PERMIS PRCOSF	
FE70PERF	NFE70	NFE7	NFE9	MORNO20 MORNO28 NAISO
		NFE8	NFE9	MORNO20 MORNO28 NAISO
		NFE9	MORNO20 MORNO28 NAISO	
	PERMISF	PERMIS PRCOSF		
FE70PP	NFE70	NFE7	NFE9	MORNO20 MORNO28 NAISO
		NFE8	NFE9	MORNO20 MORNO28 NAISO
		NFE9	MORNO20 MORNO28 NAISO	
	PERF70	PERMISF	PERMIS PRCOSF	
FE8PERF	NFE8	NFE9	MORNO20 MORNO28 NAISO	
	PERMISF	PERMIS PRCOSF		
FE8PP	NFE8	NFE9	MORNO20 MORNO28 NAISO	
	PERF70	PERMISF	PERMIS PRCOSF	
FE9PERF	NFE9	MORNO20 MORNO28 NAISO		
	PERMISF	PERMIS PRCOSF		
FE9PP	NFE9	MORNO20 MORNO28 NAISO		
	PERF70	PERMISF	PERMIS PRCOSF	
FE9PPLI	FE9PP	NFE9	MORNO20 MORNO28 NAISO	
		PERF70	PERMISF	PERMIS PRCOSF
FIVR				
FIV1061				
GA				
GALI	GA			
GARI	ACVEAG	IEMAG VEAGRI	EMAG TRAC vEFERM	
	GA POPIGA	PGRMDSI	PCB PGRMSI	
		PGRTO	PCB PGTO	
GRAV	COR	MO NM HT DE		
GRMUNM				
GRPCUM				
GRPOL	GRPCUM GREO			
GESAG				
GRSO				

```
GEVOY
(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------
HEVMM
(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------
HT
(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------
HTPCAP    HT
          PDPO
(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------
IEMAG     EMAG
(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------
IENCON    ENCON
(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------
IENFOR    ENFOR
(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------
IEMMI     EMMI
(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------
ILAUTH
(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------
ILAUTO
(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------
IPDPO     PDRO      PCB
                    PDNO      IPICDI
                              TFD
                              TOD
          PDRDTHO   DTXRDI    DTXRDI    DTXGD
                                        TOD
                              PCB
                    PDRO      PCB
                              PDNO      IPICDI
                                        TFD
                                        TOD
(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------
IPDRDAI   IPDRO     PDRO      PCB
                              PDNO      IPICDI
                                        TFD
                                        TOD
                    PDRDTHO   DTXRDI    DTXRDI    DTXGD
                                                  TOD
                                        PCB
                              PDRO      PCB



                                        PDNO      IPICDI
                                                  TFD
                                                  TOD
(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------
IPDRGLI   IPDRO     PDRO      PCB
                              PDNO      IPICDI
                                        TFD
                                        TOD
                    PDRDTHO   DTXRDI    DTXRDI    DTXGD
                                                  TOD
                                        PCB
                              PCRO      PCB
                                        PDNO      IPICDI
                                                  TFD
                                                  TOD
(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------
IPDRGO    PDRDTHO   DTXRDI    DTXRDI    DTXGD
                                        TOD
                              PCB
                    PDRO      PCB
                              PDNO      IPICDI
                                        TFD
                                        TOD
          PDRO      PCB
                    PDNO      IPICDI
                              TFD
                              TOD
          PDRO      PCB
                    PDNO      IPICDI
                              TFD
                              TOD
(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------
IPICDI
(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------
IPVBIE
(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------
IPVIN
(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------
ISECO822
(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------
IVEN
(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------
JANVIER
(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------
JO
```

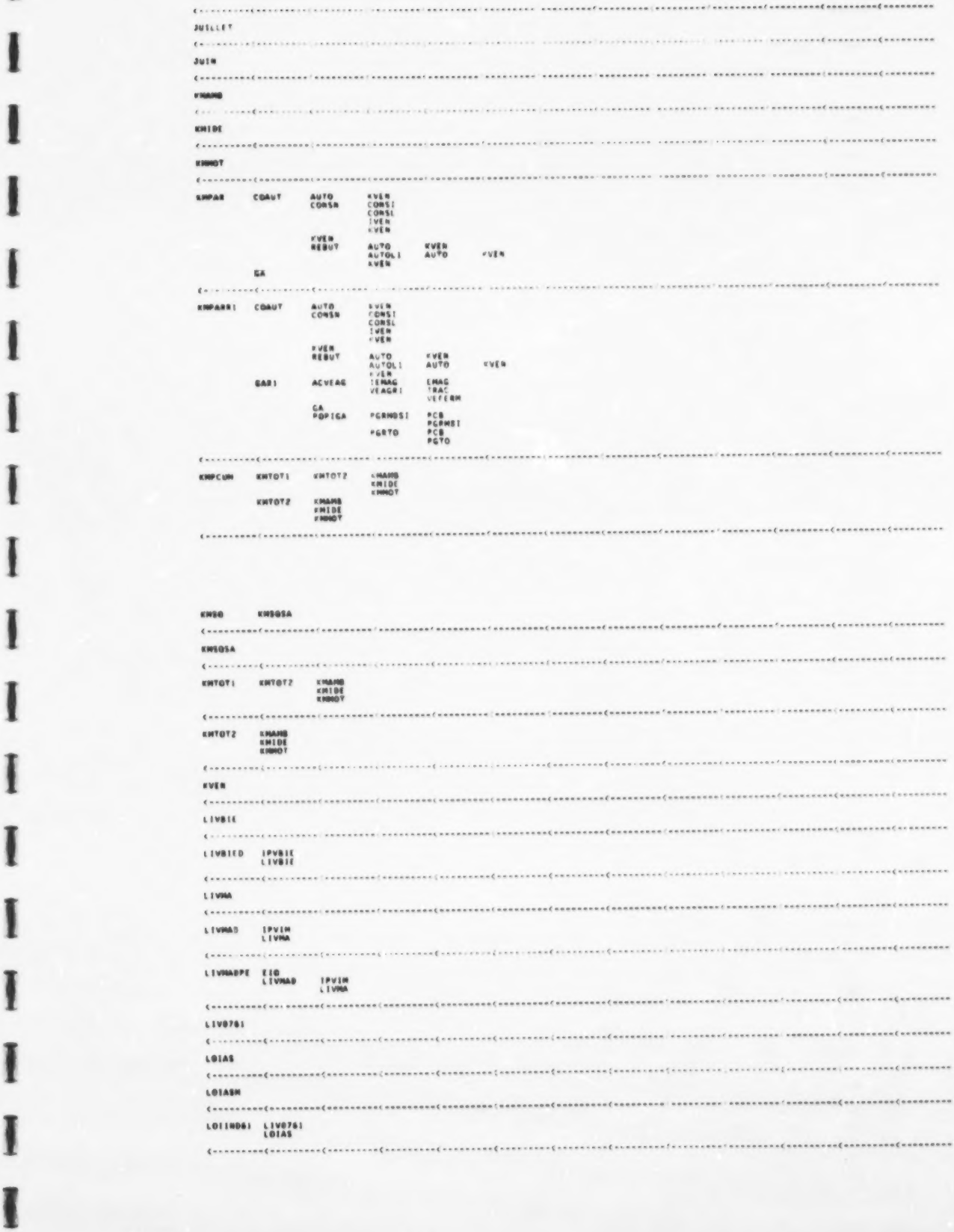
JUILLET
JUIN
KMAMB
KMIDE
KMMOT
KMPAR COAUT AUTO KVER
CONSA CONSI
CONSL
IVER
KVER
KVER AUTO KVER
REBUT AUTO
AUTOLI
KVER
EA
KMPARI COAUT AUTO KVER
CONSA CONSI
CONSL
IVER
KVER
KVER AUTO KVER
REBUT AUTO
AUTOLI
KVER
EABI ACVEAG IEMAG EMAG
VEAGRI TRAC
VEFERM
GA
POPIGA PGRMOSI PCB
PGRMBI
PCB
PGRTO PGTO
KMPCUN KMTOT1 KMTOT2 KMAMB
KMIDE
KMMOT
KMTOT2 KMAMB
KMIDE
KMMOT
KMSO KMSOSA
KMSOSA
KMTOT1 KMTOT2 KMAMB
KMIDE
KMMOT
KMTOT2 KMAMB
KMIDE
KMMOT
KVER
LIVBIE
LIVBIED IPVBIE
LIVBIE
LIVMA
LIVMAD IPVIM
LIVMA
LIVMADPE EIO
LIVMAD IPVIM
LIVMA
LIV0761
LOIAS
LOIASM
LOIIHD61 LIV0761
LOIAS

LOBLIGH

LOMMEY LOBLIGH LRCUM

LRCUM

LRNTO

LUNPM

LVCEI

MA

MAI

MALI MA

MARS

MBC COR MO MM MT

MBCLI MBC COR MO MM MT

MEDPADP PERMIS POPIS PAMED POPF POPIS VEPMAD POPF VEPMA PCB POPO

MEDPER PERMIS VEPMAD VEPMA PCB

MEDPP PERT70 VEPMAD PERMIS VEPMA PCB

MO

MOCYPAD MOTOCYC POPIS POPF POPO

MOLI MO

MOP82

MOP76

MORB ACC COR MO MM MA MT

MORNO70

MORNO28

MORT ACC COR MO MM MA DE

MOTOCYC

MRB MT MM

MTC COR MO MM

```
          DE
(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------
NTCLI     NTC       COR       NC
                              NN
                    DE
(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------
NTMD      DE
          MD
(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------
NAISO
(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------
NBVUT     VERUT
(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------
NBVUTDI   NBVUT     VERUT
(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------
NBVUTGA   NBVUT     VERUT
          NBVUTDI   NBVUT     VERUT
(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------
NCHOM     NEQ       EIQ
          TCHOM
(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------
NCHOMP    NCHOM     NEQ       EIQ
                    TCHOM
          PERMIS
          POPIS     POPF      POPG
(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------
NCOLHC
(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------
NCROUT
(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------
NCROUT06
(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------
NDTNHC
(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------
NEQ       EIQ
(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------


NFEVN     NFE08     NFE1      NFE9      MORNO20
                                        MORNO28
                                        NAISO
                    NFE2      NFE9      MORNO20
                                        MORNO28
                                        NAISO
                    NFE3      NFE9      MORNO20
                                        MORNO28
                                        NAISO
                    NFE4      NFE9      MORNO20
                                        MORNO28
                                        NAISO
                    NFE5      NFE9      MORNO20
                                        MORNO28
                                        NAISO
                    NFE6      NFE9      MORNO20
                                        MORNO28
                                        NAISO
          NFE79     NFE7      NFE9      MORNO20
                                        MORNO28
                                        NAISO
                    NFE8      NFE9      MORNO20
                                        MORNO28
                                        NAISO
                    NFE9      MORNO20
                              MORNO28
                              NAISO
(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------
NFEVNLI   NFEVN     NFE08     NFE1      NFE9      MORNO20
                                                  MORNO28
                                                  NAISO
                              NFE2      NFE9      MORNO20
                                                  MORNO28
                                                  NAISO
                              NFE3      NFE9      MORNO20
                                                  MORNO28
                                                  NAISO
                              NFE4      NFE9      MORNO20
                                                  MORNO28
                                                  NAISO
                              NFE5      NFE9      MORNO20
                                                  MORNO28
                                                  NAISO
                              NFE6      NFE9      MORNO20
                                                  MORNO28
                                                  NAISO
                    NFE79     NFE7      NFE9      MORNO20
                                                  MORNO28
                                                  NAISO
                              NFE8      NFE9      MORNO20
                                                  MORNO28
                                                  NAISO
                              NFE9      MORNO20
                                        MORNO28
                                        NAISO
(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------
NFEVNP    NFEVN     NFE08     NFE1      NFE9      MORNO20
                                                  MORNO28
                                                  NAISO
                              NFE2      NFE9      MORNO20
```

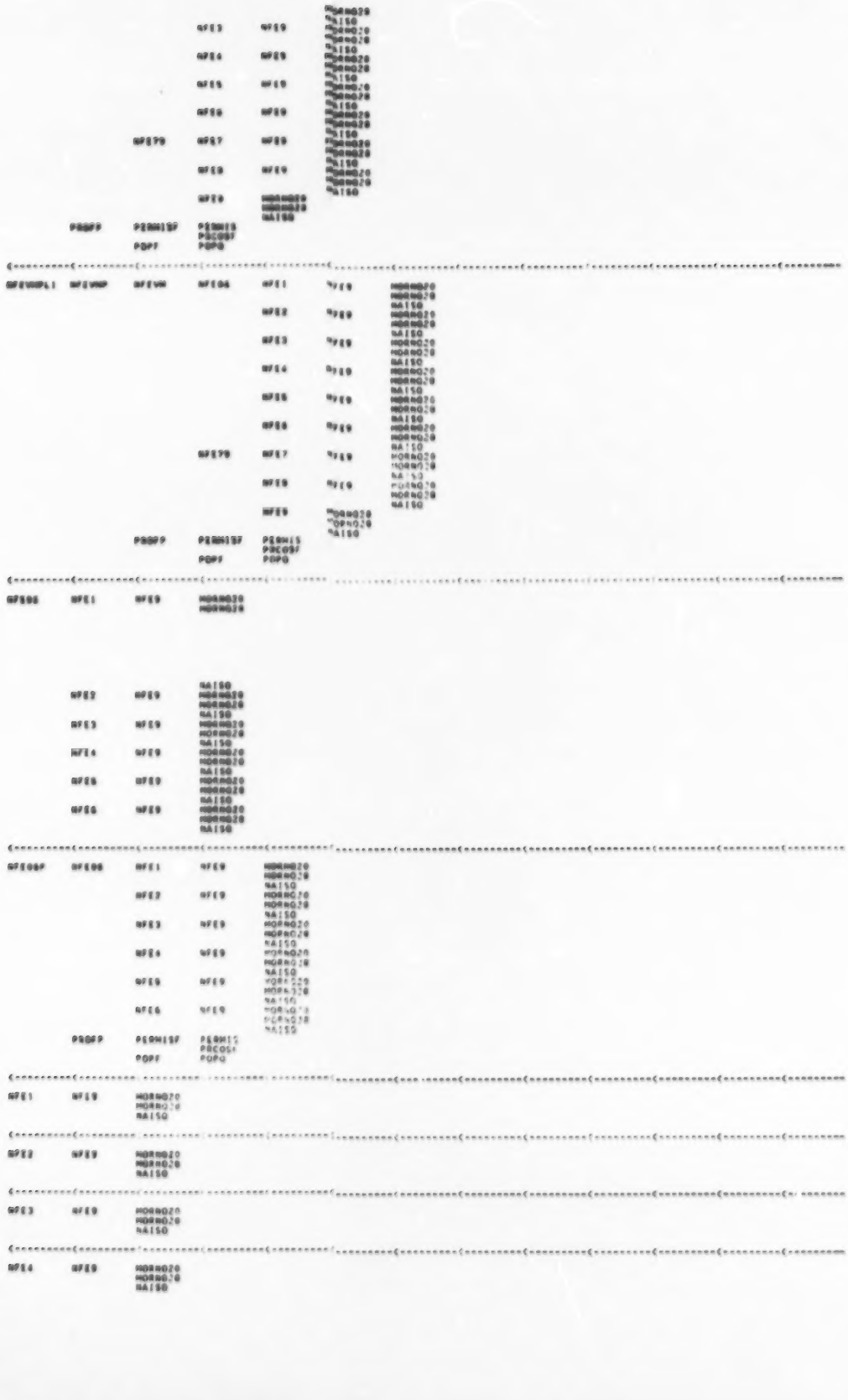

```
(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------
NFE5      NFE9      MORNO20
                    MORNO28
                    NAISO
(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------
NFE6      NFE9      MORNO20
                    MORNO28
                    NAISO
(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------
NFE7      NFE9      MORNO20
                    MORNO28
                    NAISO
(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------
NFE79     NFE7      NFE9      MORNO20
                              MORNO28
                              NAISO
          NFE8      NFE9      MORNO20
                              MORNO28
                              NAISO
          NFE9      MORNO20
                    MORNO28
                    NAISO
(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------
NFE79P    NFE79     NFE7      NFE9      MORNO20
                                        MORNO28
                                        NAISO
                    NFE8      NFE9      MORNO20
                                        MORNO28
                                        NAISO
                    NFE9      MORNO20
                              MORNO28
                              NAISO
          PROFP     PERMISF   PERMIS
                              PRCOSF
                    POPF      POPO
(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------
NFE8      NFE9      MORNO20
                    MORNO28
                    NAISO
(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------
NFE9      MORNO20
          MORNO28
          NAISO
(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------
NFIPLO
(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------



NN
(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------
NNL1      NN
(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------
NOVEMBRE
(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------
NREPER
(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------
OCTOBRE
(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------
PAAC
(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------
PARDHR1   DHR1      ACFOR     IENFOR    ENFOR
                    ACVEAG    IEMAG     EMAG
                              VEAGRI    TRAC
                                        VEFERM
                    COLRHC
                    NCOLHC
                    NDTHHC
                    POPID     PDNO      IPICDI
                                        TFD
                                        TOD
                              PDNO      IPICDI
                                        TFD
                                        TOD
                    TRGEN     IENCON    ENCON
          DIC       DI
(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------
PARIN     IVEN
          KVEN
(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------
PARNA     PARIN     IVEN
                    KVEN
(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------
PARTEMPL  NEO       EIO
          POPIS     POPF      POPO
(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------
PASA
(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------
PBALC
(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------(---------
```

```
PBIER

PCB

PCBMETT   ENTRN     ENTRET
          FABDEZ
          PCB

PDMD      IPICDI
          TFD
          TOD

PDMQ      IPICDI
          TFD
          TOD

PDRDTXD   DTXRDI    DTXRDI    DTXRD
                              TOD
                    PCB
          PDRQ      PCB
                    PDMD      IPICDI
                              TFD
                              TOD

PDRQ      PCB
          PDMD      IPICDI
                    TFD
                    TOD

PDRQ      PCB
          PDMQ      IPICDI
                    TFD
                    TOD

PDRQL1    PDRQ      PCB
                    PDMD      IPICDI
                              TFD
                              TOD

PDRTXOD   PDRQ      PCB
                    PDMD      IPICDI
                              TFD
                              TOD
          PDRQ      PCB
                    PDMQ      IPICDI



                              TFD
                              TOD

PERF70    PERMISF   PERMIS
                    PRCOSF

PERMIS

PERMISF   PERMIS
          PRCOSF

PERMISM

PERPA     AUTO      KVER
          PERT70    PERMIS

PERPAVUG  AUTO      KVER
          NBVUTGA   NBVUT     VERUT
                    NBVUTDI   NBVUT     VERUT
          PERT70    PERMIS

PERPCA    PERT70    PERMIS
          POPG

PERPVUDI  NBVUTDI   NBVUT     VERUT
          PERT70    PERMIS

PERT70    PERMIS

PER1617

PER1819

PER2024

PERMDSAI  PGRMDSI   PCB
                    PGRMSI
```

PGRMDSI	PCB PGRMSI											
PGRMDSII	PGRMDSI	PCB PGRMSI										
PGRMSI												
PGRPKM	CHAUT	AUTO CONSO	EVEN CONSI CONSL IVER EVER									
		EVEN PLOUT	AUTO AUTOLI EVER	EVEN AUTO	EVEN							
	PGRMDSI	PCB PGRMSI										
PGRTO	PCB PGTO											
PGTO												
POPF	POPQ											
POPPAU	AUTO POPQ	EVEN										
POPQ												
POPIO	POPF	POPQ										
PPAS	AUPET AUTO	IVER EVER										
POPIO	PORO	IPICOI TEO TOO										
	PORQ	IPICOI TEO TOO										
POPIGA	PGRMDSI PGRTO	PCB PGRMSI PCB PGTQ										
PRAAC	PAAC PCB											
PRAACE	PRAAC TIB	PAAC PCB PCB TIB										
PRALT	ALTDT	ABIE ACIO ASPI AVIR	LIVBIEO	IPVBIE LIVBIE								
	POPIB	POPF	POPQ									
PRASA	PASA PCB											
PRBALC	PBALC PCB											
PRBIE	ABIE POPIB	LIVBIEO POPF	IPVBIE LIVBIE POPQ									
PRBIER	PBIER PCB											
PRCHRM	RCHRM POPIB	REQ TCHRM POPF	EIO POPQ									
PRCIO	ACIO POPIB	POPF	POPQ									

PRCOF70	PERF70	PERMISF	PERMIS PRCOSF			
	PERMIS PRCOSF	PERMIS				
PRCOSF						
PRFEVM	NFEVM	NFE06	NFE1	NFE9	MORNO20 MORNO28 NAISO	
			NFE2	NFE9	MORNO20 MORNO28 NAISO	
			NFE3	NFE9	MORNO20 MORNO28 NAISO	
			NFE4	NFE9	MORNO20 MORNO28 NAISO	
			NFE5	NFE9	MORNO20 MORNO28 NAISO	
			NFE6	NFE9	MORNO20 MORNO28 NAISO	
		NFE70	NFE7	NFE9	MORNO20 MORNO28 NAISO	
			NFE8	NFE9	MORNO20 MORNO28 NAISO	
			NFE9	MORNO20 MORNO28 NAISO		
	PERMIS PERMISF POPF	PERMIS PRCOSF POPO				
PRFEVML1	PRFEVM	NFEVM	NFE06	NFE1	NFE9	MORNO20 MORNO28 NAISO
				NFE2	NFE9	MORNO20 MORNO28 NAISO
				NFE3	NFE9	MORNO20 MORNO28 NAISO
				NFE4	NFE9	MORNO20 MORNO28 NAISO
				NFE5	NFE9	MORNO20 MORNO28 NAISO
				NFE6	NFE9	MORNO20 MORNO28 NAISO
			NFE70	NFE7	NFE9	MORNO20 MORNO28 NAISO
				NFE8	NFE9	MORNO20 MORNO28 NAISO
				NFE9	MORNO20 MORNO28 NAISO	
		PERMIS PERMISF POPF	PERMIS PRCOSF POPO			
PRFE06	NFE06	NFE1	NFE9	MORNO20 MORNO28 NAISO		
		NFE2	NFE9	MORNO20 MORNO28 NAISO		
		NFE3	NFE9	MORNO20 MORNO28 NAISO		
		NFE4	NFE9	MORNO20 MORNO28 NAISO		
		NFE5	NFE9	MORNO20 MORNO28 NAISO		
		NFE6	NFE9	MORNO20 MORNO28 NAISO		
	PERMIS PERMISF POPF	PERMIS PRCOSF POPO				
PRFE1	NFE1	NFE9	MORNO20 MORNO28 NAISO			
	PERMIS PERMISF POPF	PERMIS PRCOSF POPO				
PRFE2	NFE2	NFE9	MORNO20 MORNO28 NAISO			
	PERMIS PERMISF POPF	PERMIS PRCOSF POPO				
PRFE3	NFE3	NFE9	MORNO20 MORNO28			

			%AISQ					
	PERMIS							
	PERMISF	PERMIS PRCOSF						
	POPF	POPQ						
PRFE4	NFE4	%FE9	MORNQZQ MORNQZ8 %AISQ					
	PERMIS							
	PERMISF	PERMIS PRCOSF						
	POPF	POPQ						
PRFE5	NFE5	%FE9	MORNQZQ MORNQZ8 %AISQ					
	PERMIS							
	PERMISF	PERMIS PRCOSF						
	POPF	POPQ						
PRFE6	NFE6	%FE9	MORNQZQ MORNQZ8 %AISQ					
	PERMIS							
	PERMISF	PERMIS PRCOSF						
	POPF	POPQ						
PRFE7	NFE7	%FE9	MORNQZQ MORNQZ8 %AISQ					
	PERMIS							
	PERMISF	PERMIS PRCOSF						
	POPF	POPQ						
PRFE79	NFE79	NFE7	%FE9	MORNQZQ MORNQZ8 %AISQ				
		NFE8	NFE9	MORNQZQ MORNQZ8 %AISQ				
		NFE9	MORNQZQ MORNQZ8 NAISQ					
	PERMIS							
	PERMISF	PERMIS PRCOSF						
	POPF	POPQ						
PRFE8	NFE8	NFE9	MORNQZQ MORNQZ8 %AISQ					
	PERMIS							
	PERMISF	PERMIS PRCOSF						
	POPF	POPQ						
PRFE9	NFE9	MORNQZQ MORNQZ8 NAISQ						
	PERMIS							
	PERMISF	PERMIS PRCOSF						
	POPF	POPQ						
PRMED	POPIS VEPMAD	POPF VEPMA PCB	POPQ					
PRMMAG	KMPAR	COAUT	AUTO CONSM	KVEN CONSI CONSL IVEN KVEN				
			KVEN REBUT	AUTO AUTOLI KVEN	KVEN AUTO	KVEN		
		GA						
	RSIDPQ	PCB RSQ	VEDCA VEDM VEPMA	VEBM				
PRMMAGRI	KMPARRI	COAUT	AUTO CONSM	KVEN CONSI CONSL IVEN KVEN				
			KVEN REBUT	AUTO AUTOLI KVEN	KVEN AUTO	KVEN		
		GAPI	ACVEAG	IEMAG VEAGRI	EMAG TRAC VEFERM			
			GA POPIGA	PGRMOSI	PCB PGRMSI			
				PGRTO	PCB PGTO			
	RSIDPQ	PCB RSQ	VEDCA VEDM VEPMA	VEBM				

PRNTRA	EIOP	EIO VUMO WO								
	XMPAR	COAUT	AUTO CONSN	XVER CONSI CONSL IVER XVER						
			XVER REBUT	AUTO AUTOLI XVER	XVER AUTO	XVER				
		GA								
PRNTRAR1	EIOP	EIO VUMO WO								
	XMPARR1	COAUT	AUTO CONSN	XVER CONSI CONSL IVER XVER						
			XVER REBUT	AUTO AUTOLI XVER	XVER AUTO	XVER				
		GAR1	ACVEAG	IEMAG VEAGRI	EMAG TRAC VEFERM					
			GA POPIGA	PGRMOSI	PCB PGRMSI					
				PGRTO	PCB PGTO					
PRNVAC	XMPAR	COAUT	AUTO CONSN	XVER CONSI CONSL IVER XVER						
			XVER REBUT	AUTO AUTOLI XVER	XVER AUTO	XVER				
	VUMO	GA								
PRNVACR1	XMPARR1	COAUT	AUTO CONSN	XVER CONSI CONSL IVER XVER						
			XVER REBUT	AUTO AUTOLI	XVER AUTO	XVER				
		GAR1	ACVEAG	XVER IEMAG VEAGRI	EMAG TRAC VEFERM					
			GA POPIGA	PGRMOSI	PCB PGRMSI					
				PGRTO	PCB PGTO					
	VUMO									
PRPP	PERMISP	PERMIS PRCOSP								
	POPP	POPG								
PRPPP	PERMIS POPIS	POPP	POPG							
PRPPIS	POPG POPIS	POPP	POPG							
PRSPI	ASPI POPIS	POPP	POPG							
PRVIN	AVIN POPIS	POPP	POPG							
PR1617	PERT70 PER1617	PERMIS								
PR1617C	PR1617	PERT70 PER1617	PERMIS							
PR1619	PERT70 PER1617 PER1819	PERMIS								
PR1619C	PR1619	PERT70 PER1617 PER1819	PERMIS							
PR1624										

PR1824C	PR1824											
PR1824	PER1617 PER1819 PER2024 PERT70	PERMIS										
PR1824C	PR1824	PER1617 PER1819 PER2024 PERT70	PERMIS									
PR2024	PERT70 PER1617 PER1819 PER2024	PERMIS										
PR2024C	PR2024	PERT70 PER1617 PER1819 PER2024	PERMIS									
PTDEN												
PTXPDO	DTXNDI PDNO TFD TQD	DTXGD TQD IPICDI TFD TQD										
PTXPDOAI	PTXPDO	DTXNDI PDNO TFD TQD	DTXGD TQD IPICDI TFD TQD									
PDBPC												
RAUTBCR												
RAUTBCS												
RAVEQ												
RCUTPB22												
REBUT	AUTO AUTOLI KVEN	KVEN AUTO	KVEN									
RFXB22												
RSIDCB												
RSIDPO	PCB RSO	VEDCA VEDM VEPHA	VEDM									
RSIDPOPE	EIO RSIDPO	PCB RSO	VEDCA VEDM VEPHA	VEDM								
RSO	VEDCA VEDM VEPHA	VEDM										
SALRHHO	NEUHH RAVEQ											
SAT												
SEDTORAU	RAUTBCR RAUTBCS											
SEPTEMB												

SFKB22										
SHB										
SPIPADP	PERMIS POPIS PRSPI	POPP ASPI POPIB	POPO POPF	POPO						
STBCUO										
STBP										
STBB13										
SURCUH	KMPCUH	KNTOT1	KNTOT2	KMAMB KNIDE KMMOT						
		KNTOT2	KMAMB KNIDE KMMOT							
	LRCUH TD	SAT SHD WD								
SURPOL	SURCUH	KMPCUH	KNTOT1	KNTOT2	KMAMB KNIDE KMMOT					
			KNTOT2	KMAMB KNIDE KMMOT						
		LRCUH TD	SAT SHD WD							
	SURSO	KMSO LRMTO TD	KMSOSA							
			SAT SHD WD							
SURSO	KMSO LRMTO TD	KMSOSA								
		SAT SHD								
		WD								
TAUTO										
TCMON										
TD	SAT SHD WD									
TEMPFAR										
TFO										
TFOO	DTXNDI	DTMSD TOO								
	TFO TOO									
TFOOAI	TFOO	DTXNDI	DTMSD TOO							
		TFO TOO								
TIN										
TIR	PCB TIN									
TLKB22										
TLP	TEMPFAR									
TLR	TEMPFAR									
TOR										

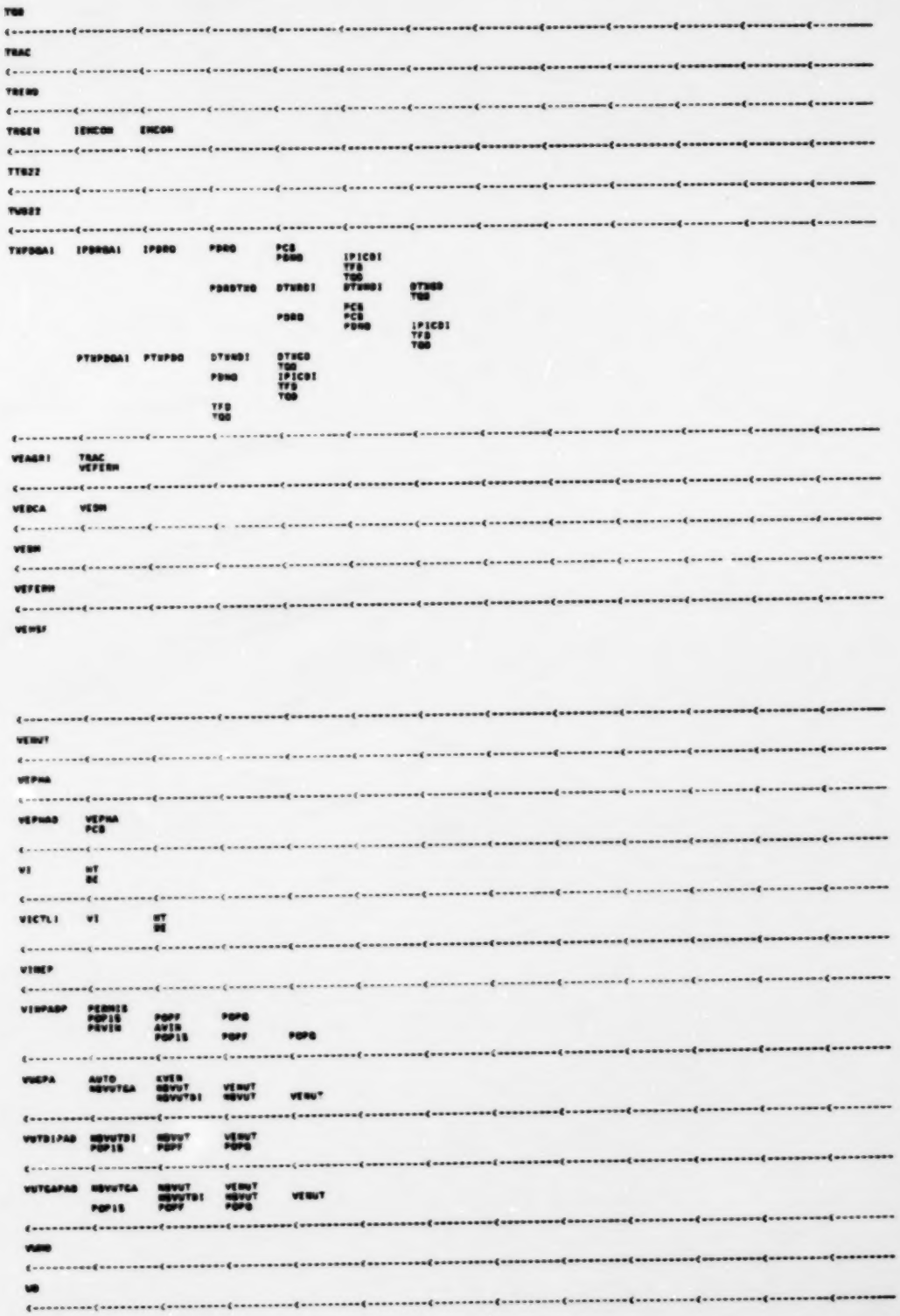
TDB
TRAC
TREMD
TRGEN IENCON ENCON
TTB22
TWB22
TXPDBAI IPDRBAI IPDRQ PDRQ PCB PDMD IPICDI TFB TDD
PDRDTMD DTWRDI DTWMDI DTMDD TDD
PDRD PCB PCB PDMD IPICDI TFB TDD
PTXPDBAI PTXPDQ DTWRDI DTRCD TDD
PDMQ IPICDI TFD TDD
TFD TDD
VEAGRI TRAC VEFERM
VEDCA VEDM
VEDM
VEFERM
VEMSF
VEMUT
VEPMA
VEPMAD VEPMA PCB
VI HT DE
VICTLI VI HT DE
VIMEP
VIMPADP PERMIS PDPIS PRVIS PDPF AVIS PDPIS PDPF PDPD
VUGPA AUTO NBVUTGA KVER NBVUT NBVUTDI VEMUT NBVUT VEMUT
VUTDIPAD NBVUTDI PDPIS NBVUT PDPF VEMUT PDPD
VUTGAPAD NBVUTGA PDPIS NBVUT NBVUTDI PDPF VEMUT NBVUT PDPD VEMUT
VUMD
WD

4. DESCENDANCE DE CHAQUE VARIABLE DU FICHIER F.R.Q.

Nous fournissons ici l'arbre des variables impliquées par chacune des variables, ou liste des éléments situés en aval de chaque variable dont la construction est décrite à la section 2.

LISTE : COMPOSANTE ---> VARIABLES

ABIE
ABIEPER
ABIEPP
ALTOT ALTOTPP ALTPER PRALT ALTOPADP
PRBIE BIEPADP

ABIEPER

ABIEPP

ACC
ACCLI
HOMB
HOMT

ACCLI

ACFOR DHR1 DHR2 DICR2 DICR1 PARDHR1

ACID
ACIDPER
ACIDPP
ALTOT ALTOTPP ALTPER PRALT ALTOPADP
PRCID CIDPADP

ACIDPER

ACIDPP

ACMIN

ACVLAG DHR1 DHR2 DICR2 DICR1 PARDHR1
CAR1 CMPARR1 PRMMAGR1
PRMTRAR1
PRMVACR1

AECS&PAB

AECS&POP

AGAL2010

ALTOPADP

ALTOT ALTOTPP ALTPER PRALT ALTOPADP

ALTOTPP

ALTPER

ANTOTXD ANYXDI ANYXDILI

ANYXDI ANYXDILI

ANYXDILI

AOUT

ASPI ALTOT ALTOTPP ALTPER PRALT ALTOPADP
ASPIPER
ASPIPP
PRSPI SPIPADP

ASPIPER

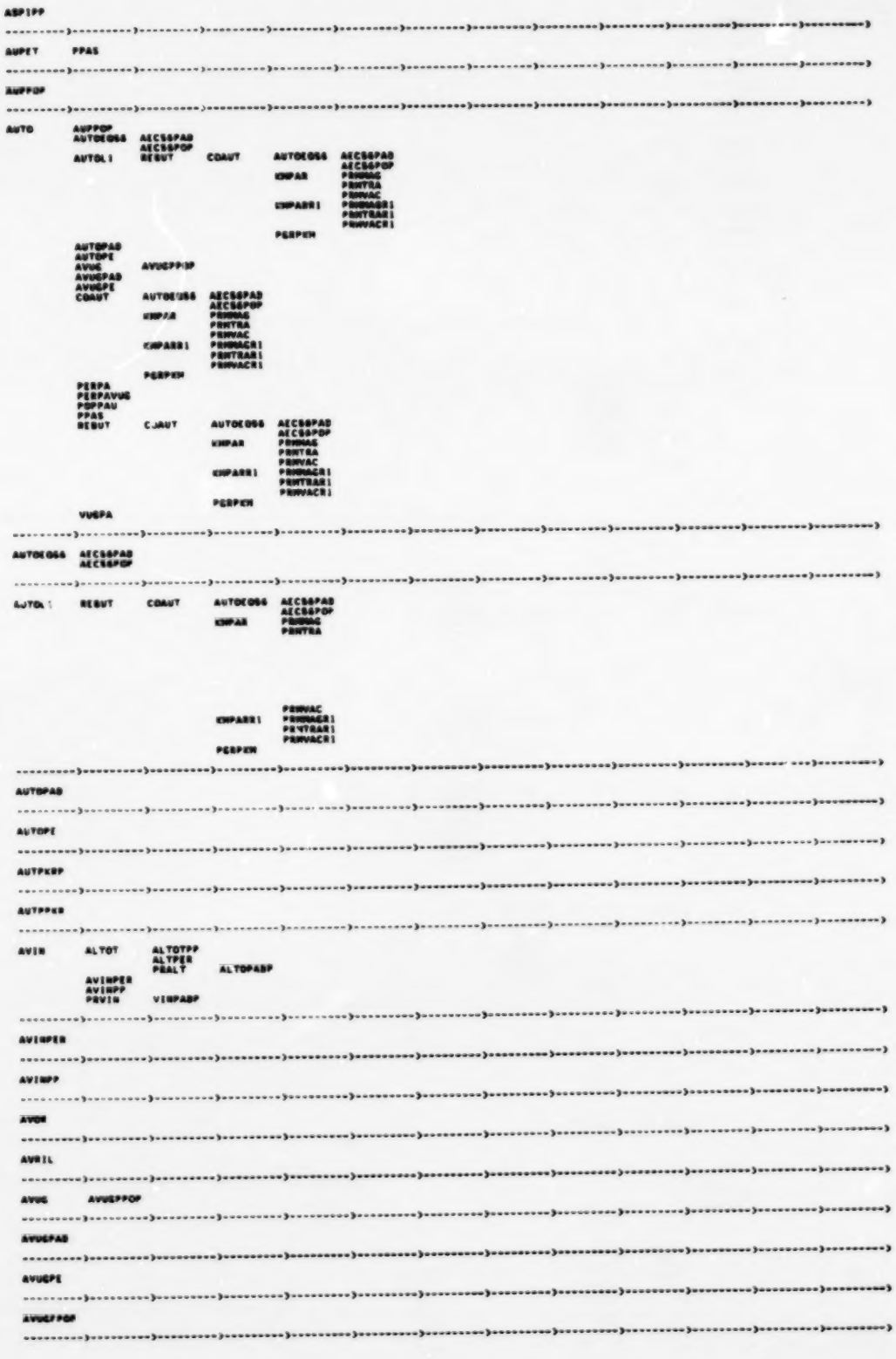
ASPIPP
AUPEY
PPAS
AUPPOP
AUTO
AUPPOP
AUTOEOS6
AUTOL1
AECS6PAD
AECS6POP
REBUT
COAUT
AUTOEOS6
KMPAR
KMPARR1
PERPEN
AECS6PAD
AECS6POP
PRMMAG
PRMTRA
PRMVAC
PRMMAGR1
PRMTRAR1
PRMVACR1
AUTOPAD
AUTOPE
AVUE
AVUEPAD
AVUEPE
COAUT
AVUEPPOP
AUTOEOS6
KMPAR
KMPARR1
PERPEN
AECS6PAD
AECS6POP
PRMMAG
PRMTRA
PRMVAC
PRMMAGR1
PRMTRAR1
PRMVACR1
PERPA
PERPAVUE
PSPPAU
PPAS
REBUT
COAUT
AUTOEOS6
KMPAR
KMPARR1
PERPEN
AECS6PAD
AECS6POP
PRMMAG
PRMTRA
PRMVAC
PRMMAGR1
PRMTRAR1
PRMVACR1
VUEPA
AUTOEOS6
AECS6PAD
AECS6POP
AUTOL1
REBUT
COAUT
AUTOEOS6
KMPAR
KMPARR1
PERPEN
AECS6PAD
AECS6POP
PRMMAG
PRMTRA
PRMVAC
PRMMAGR1
PRMTRAR1
PRMVACR1
AUTOPAD
AUTOPE
AUTPKRP
AUTPPKR
AVIN
ALTOT
AVIMPER
AVIMPP
PRVIN
ALTOTPP
ALTPER
PEALT
VIMPABP
ALTOPABP
AVIMPER
AVIMPP
AVOR
AVRIL
AVUE
AVUEPPOP
AVUEPAD
AVUEPE
AVUEPPOP

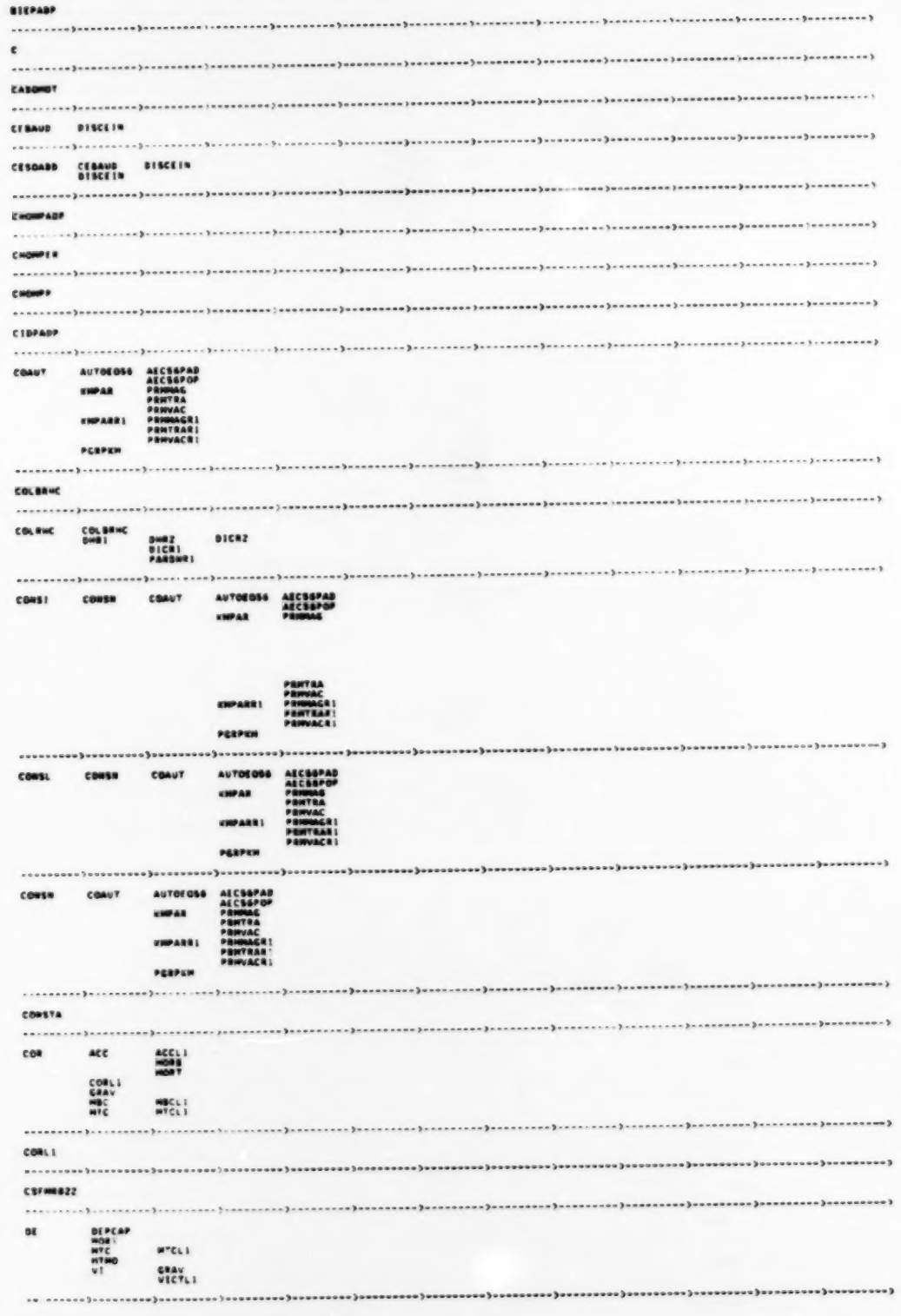
BIEPADP
C
CABSMDT
CEBAUD
DISCEIN
CESOABD
CEBAUD
DISCEIN
CHOMPADP
CHOMPER
CHOMPP
CIDPADP
COAUT
AUTOEOS6
AECS6PAD
AECS6POP
PRMMAG
PRMTRA
PRMVAC
XMPAR
PRMMAGR1
PRMTRAR1
PRMVACR1
XMPARR1
PGRPXM
COLBRHC
COLRHC
COLBRHC
DHR1
DHR2
DICR1
PARBHR1
DICR2
CONS1
CONSN
COAUT
AUTOEOS6
AECS6PAD
AECS6POP
PRMMAG
PRMTRA
PRMVAC
XMPAR
PRMMAGR1
PRMTRAR1
PRMVACR1
XMPARR1
PGRPXM
CONSL
CONSN
COAUT
AUTOEOS6
AECS6PAD
AECS6POP
PRMMAG
PRMTRA
PRMVAC
XMPAR
PRMMAGR1
PRMTRAR1
PRMVACR1
XMPARR1
PGRPXM
CONSN
COAUT
AUTOEOS6
AECS6PAD
AECS6POP
PRMMAG
PRMTRA
PRMVAC
XMPAR
PRMMAGR1
PRMTRAR1
PRMVACR1
XMPARR1
PGRPXM
CONSYA
COR
ACC
ACCL1
HOBB
HOBT
CORL1
GRAV
HBC
HTC
HBCL1
HTCL1
CORL1
CSFHH822
DE
DEPCAP
HOBT
HTC
HTHO
VI
HTCL1
GRAV
VECYL1

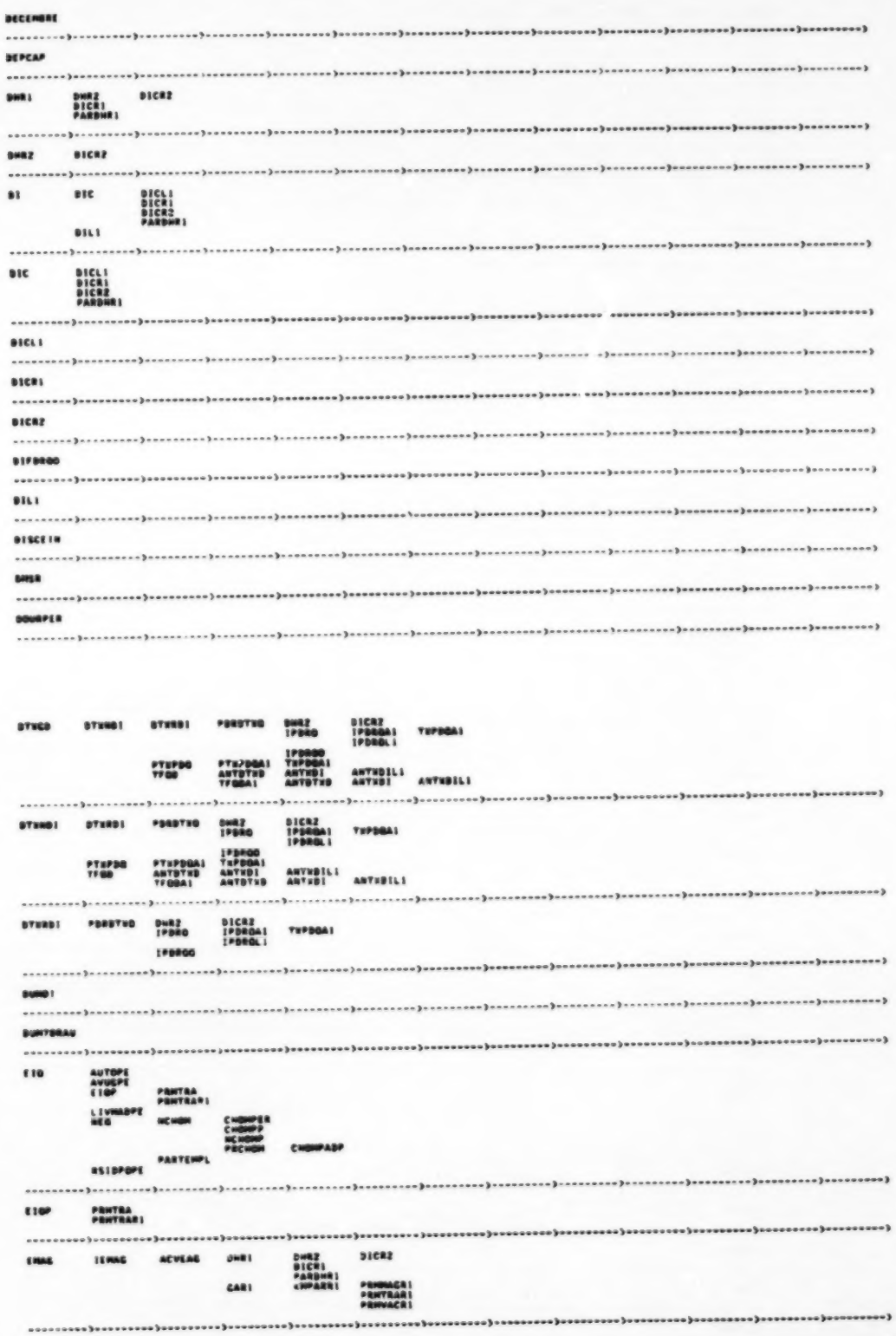
DECEMBRE
DEPCAP
DHR1
DHR2
DICR1
PARDHR1
DICR2
DHR2
DICR2
DI
DIC
DICL1
DICR1
DICR2
PARDHR1
DIL1
DIC
DICL1
DICR1
DICR2
PARDHR1
DICL1
DICR1
DICR2
DIFDRGO
DIL1
DISCEIN
DMSR
DOURPER
DTXCO
DTXHO1
DTXRO1
PORDTXO
DHR2
IPDRO
DICR2
IPDRGA1
IPDRGL1
TXPDGA1
IPDRGO
PTXPDG
TFGO
PTXPDGA1
TXPDGA1
ANTXTXO
TFGOA1
ANTXO1
ANTXTXO
ANTXDIL1
ANTXO1
ANTXDIL1
DTXHO1
DTXRO1
PORDTXO
DHR2
IPDRO
DICR2
IPDRGA1
IPDRGL1
TXPDGA1
IPDRGO
PTXPDG
TFGO
PTXPDGA1
TXPDGA1
ANTXTXO
TFGOA1
ANTXO1
ANTXTXO
ANTXDIL1
ANTXO1
ANTXDIL1
DTXRO1
PORDTXO
DHR2
IPDRO
IPDRGO
DICR2
IPDRGA1
IPDRGL1
TXPDGA1
DUMO1
DUMTORAU
EIO
AUTOPE
AVUSPE
EIOP
PRNTRA
PRNTRAR1
LIVMADPE
NEG
NCHOM
CHOMPER
CHOMP2
NCHOMP
PRCHOM
CHOMPADP
PARTEMPL
RSIDPOPE
EIOP
PRNTRA
PRNTRAR1
EMAG
IEMAG
ACVEAG
DHR1
DHR2
DICR1
PARDHR1
DICR2
CAR1
<MPARR1
PRMVACR1
PRNTRAR1
PRMVACR1

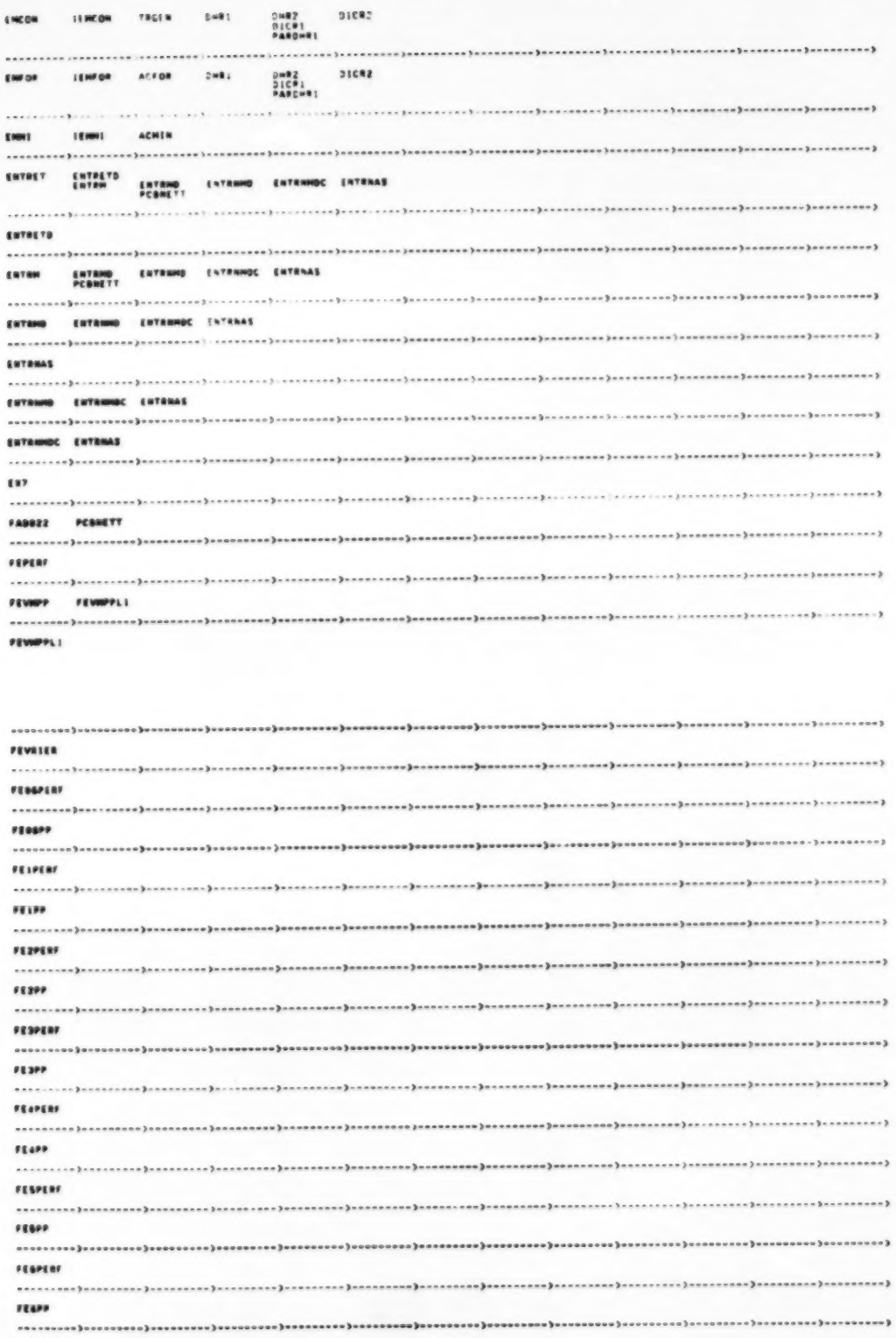
CMCON
ICMCON
TRCIN
D=R1
DMR2
DICR1
PARD=R1
DICR2
ENFOP
IENFOP
ACFOR
D=R1
DMR2
DICR1
PARD=R1
DICR2
ENMI
IENMI
ACMIN
ENTRET
ENTRETD
ENTRM
ENTRMD
PCBRETT
ENTRMMD
ENTRMMDC
ENTRNAS
ENTRETD
ENTRM
ENTRMD
PCBRETT
ENTRMMD
ENTRMMDC
ENTRNAS
ENTRMD
ENTRMMD
ENTRMMDC
ENTRNAS
ENTRNAS
ENTRMMD
ENTRMMDC
ENTRNAS
ENTRMMDC
ENTRNAS
EN7
FAD022
PCBRETT
FEPERF
FEVMPP
FEVMPPLI
FEVMPPLI
FEVRIER
FE0SPERF
FE0PP
FE1PERF
FE1PP
FE2PERF
FE2PP
FE3PERF
FE3PP
FE4PERF
FE4PP
FESPERF
FE6PP
FE6PERF
FE6PP
FE7PERF

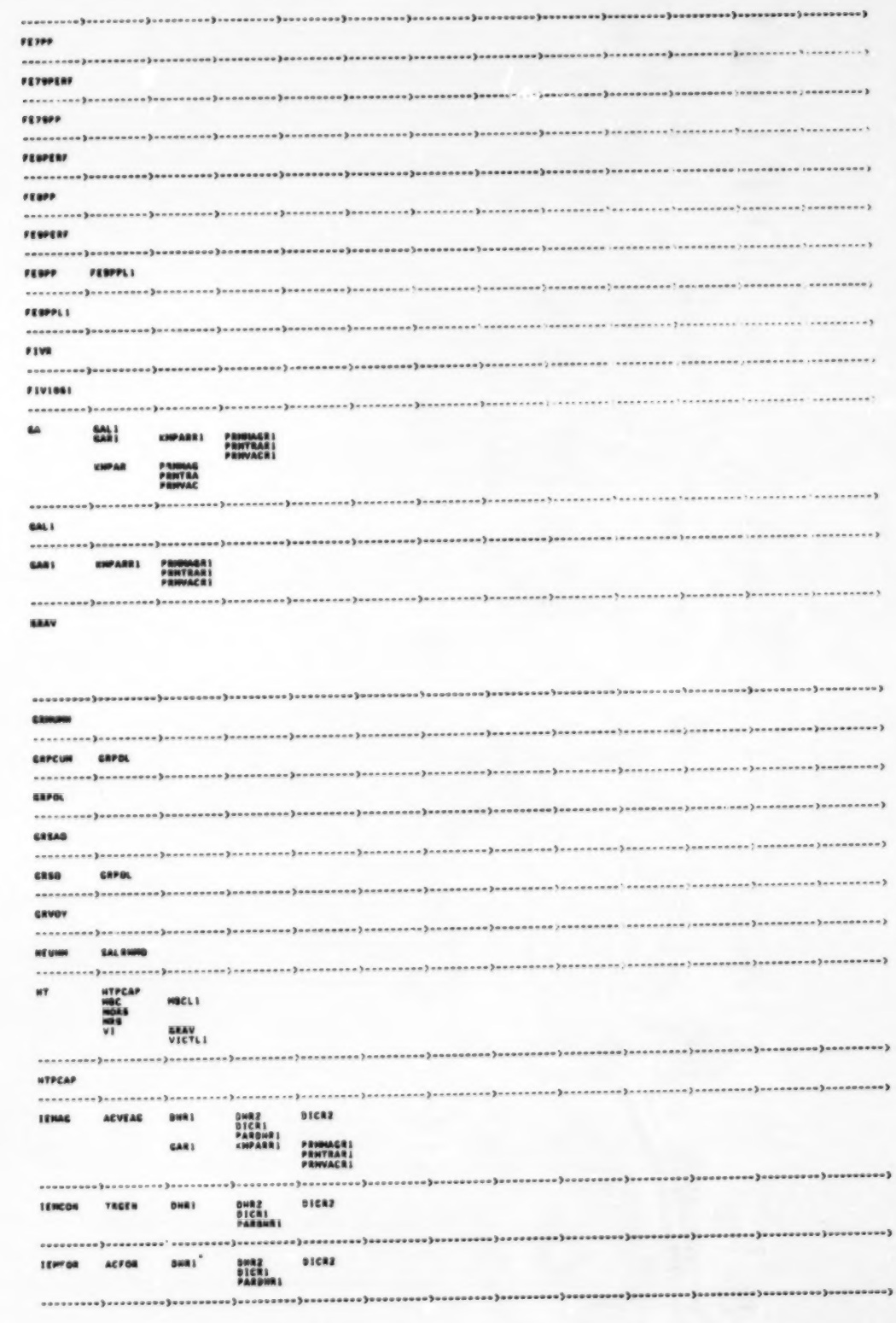
FE3PP
FE3PERF
FE3BPP
FE3BPERF
FE8PP
FE8PERF
FE8PP
FE8PPL1
FE8PPL1
FIVR
FIV1861
GA
GAL1
GAR1
KMPARR1
PRIMAGR1
PRNTRAR1
PRNVACR1
KMPAR
PRIMAG
PRNTRA
PRNVAC
GAL1
GAR1
KMPARR1
PRIMAGR1
PRNTRAR1
PRNVACR1
GRAV
GRMUNN
GRPCUN
GRPOL
GRPOL
GRSAD
GRSO
GRPOL
GRVOY
MEUNN
SALRMMD
HT
HTPCAP
HBC
HORS
HRS
VI
HBCL1
GRAV
VICYL1
HTPCAP
IEMAC
ACVEAC
DHR1
DHR2
DICR1
PARDHR1
DICR2
GAR1
KMPARR1
PRIMAGR1
PRNTRAR1
PRNVACR1
IEMCON
TRGEN
DHR1
DHR2
DICR1
PARDHR1
DICR2
IEMFOR
ACFOR
DHR1
DHR2
DICR1
PARDHR1
DICR2

IEMMI	ACMIN									
ILAUTH	AUTPKRP									
ILAUTQ	AUTPPKR									
IPDRQ	IPDRQA1 IPDRQL1	TXPDQA1								
IPDRQA1	TXPDQA1									
IPDRQL1										
IPDRQO										
IPICD1	PDRQ	PDRQ	DIFDRQO IPDRQO PDRTXQO	DHR2	DICR2					
		POPID	DHR1	DHR2 DICR1 PARDHR1	DICR2					
	PDRQ	PDRQ	DIFDRQO IPDRQ	IPDRQA1 IPDRQL1	TXPDQA1					
			IPDRQO PDRQTXQ	DHR2 IPDRQ	DICR2 IPDRQA1 IPDRQL1	TXPDQA1				
				IPDRQO						
			PDRQL1 PDRTXQO	DHR2	DICR2					
		POPID	DHR1	DHR2 DICR1 PARDHR1	DICR2					
		PTXPDQ	PTXPDQA1	TXPDQA1						
IPVBIE	LIVBIED	ABIE	ABIEPTR ABIEPP ALTOT	ALTOTPP ALTPER						
			PRBIE	PRALT BIEPADP	ALTOPADP					
IPVIN	LIVMAD	LIVMADPE								
ISECO822										
IVEN	AUPET CONSN	PPAS COAUT	AUTOEQ56	AEC56PAD AEC56POP						
			KMPAR	PRMMAG PRMTRA PRMVAC						
			KMPARR1	PRMMAGR1 PRMTRAR1 PRMVACR1						
			PGRPKM							
	PARIN	PARNA								
JANVIER										
JO										
JUILLET										
JUIN										
KMANB	KMTOT2	KMPCUM KMTOT1	SURCUM KMPCUM	SURPCL SURCUM	SURPOL					
KMIDE	KMTOT2	KMPCUM KMTOT1	SURCUM KMPCUM	SURPOL SURCUM	SURPOL					
KMMOT	KMTOT2	KMPCUM KMTOT1	SURCUM KMPCUM	SURPOL SURCUM	SURPOL					
KMPAR	PRMMAG PRMTRA PRMVAC									
KMPARR1	PRMMAGR1 PRMTRAR1 PRMVACR1									
KMPCUM	SURCUM	SURPOL								

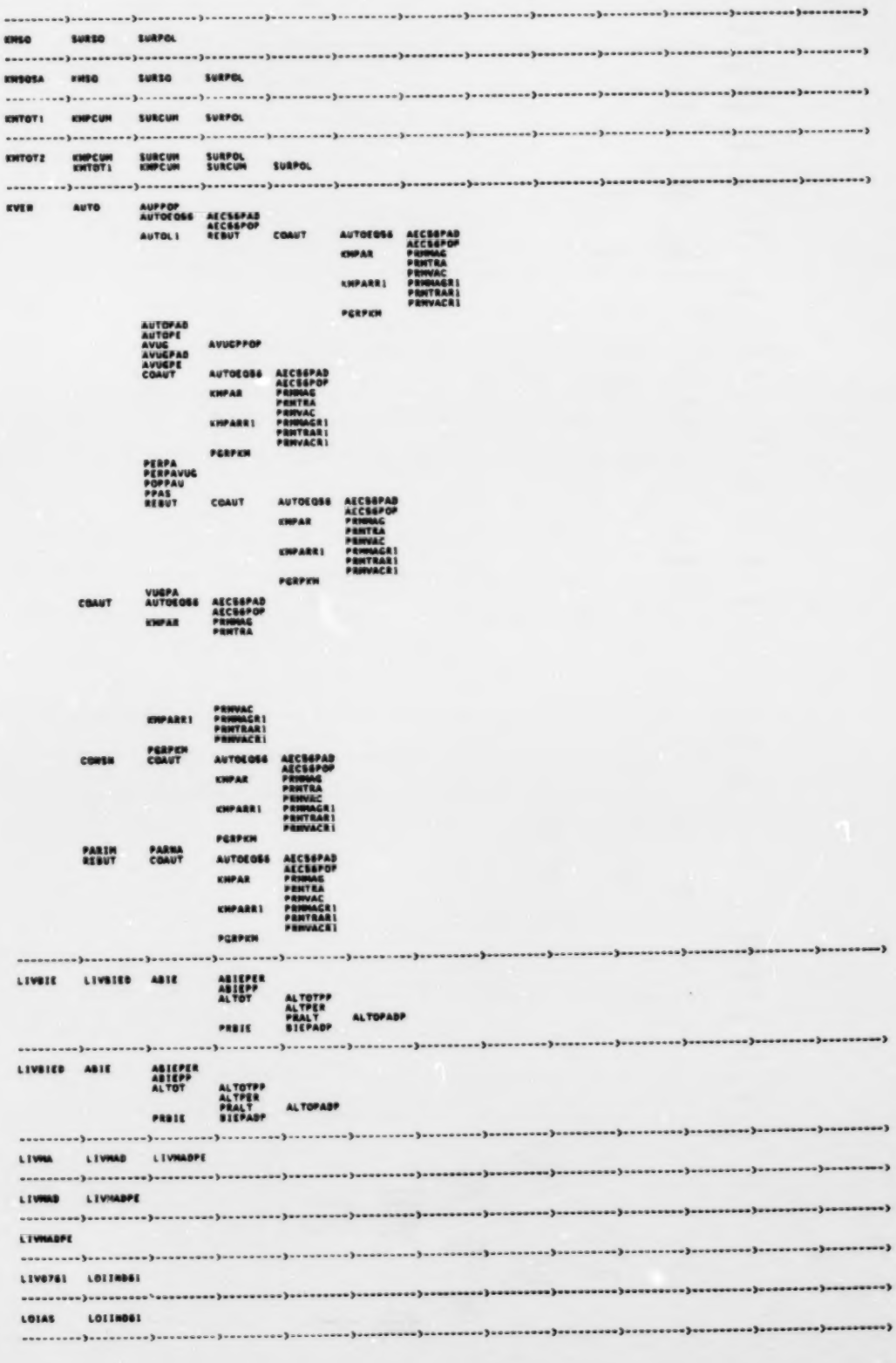
KMSO
SURSO
SURPOL
KMSOSA
KMSO
SURSO
SURPOL
KMTOT1
KMPCUM
SURCUM
SURPOL
KMTOT2
KMPCUM
KMTOT1
SURCUM
KMPCUM
SURPOL
SURCUM
SURPOL
KVER
AUTO
AUPPOP
AUTOEOS6
AUTOL1
AECS6PAD
AECS6POP
REBUT
COAUT
AUTOEOS6
KMPAR
KMPARR1
PGRPKM
AECS6PAD
AECS6POP
PRMMAG
PRMTRA
PRMVAC
PRMMAGR1
PRMTRAR1
PRMVACR1
AUTOPAD
AUTOPE
AVUC
AVUCPAD
AVUCPE
COAUT
AVUCPPOP
AUTOEOS6
KMPAR
KMPARR1
PGRPKM
AECS6PAD
AECS6POP
PRMMAG
PRMTRA
PRMVAC
PRMMAGR1
PRMTRAR1
PRMVACR1
PERPA
PERPAVUG
POPPAU
PPAS
REBUT
COAUT
AUTOEOS6
KMPAR
KMPARR1
PGRPKM
AECS6PAD
AECS6POP
PRMMAG
PRMTRA
PRMVAC
PRMMAGR1
PRMTRAR1
PRMVACR1
COAUT
VUSPA
AUTOEOS6
KMPAR
AECS6PAD
AECS6POP
PRMMAG
PRMTRA
KMPARR1
PGRPKM
PRMVAC
PRMMAGR1
PRMTRAR1
PRMVACR1
CONSM
COAUT
AUTOEOS6
KMPAR
KMPARR1
PGRPKM
AECS6PAD
AECS6POP
PRMMAG
PRMTRA
PRMVAC
PRMMAGR1
PRMTRAR1
PRMVACR1
PARIM
REBUT
PARMA
COAUT
AUTOEOS6
KMPAR
KMPARR1
PGRPKM
AECS6PAD
AECS6POP
PRMMAG
PRMTRA
PRMVAC
PRMMAGR1
PRMTRAR1
PRMVACR1
LIVBIE
LIVBIED
ABIE
ABIEPER
ABIEPP
ALTOT
PRBIE
ALTOTPP
ALTPER
PRALT
BIEPADP
ALTOPADP
LIVBIED
ABIE
ABIEPER
ABIEPP
ALTOT
PRBIE
ALTOTPP
ALTPER
PRALT
BIEPADP
ALTOPADP
LIVMA
LIVMAD
LIVMAPE
LIVMAD
LIVMAPE
LIVMAPE
LIV0761
LOIIMD61
LOIAS
LOIIMD61

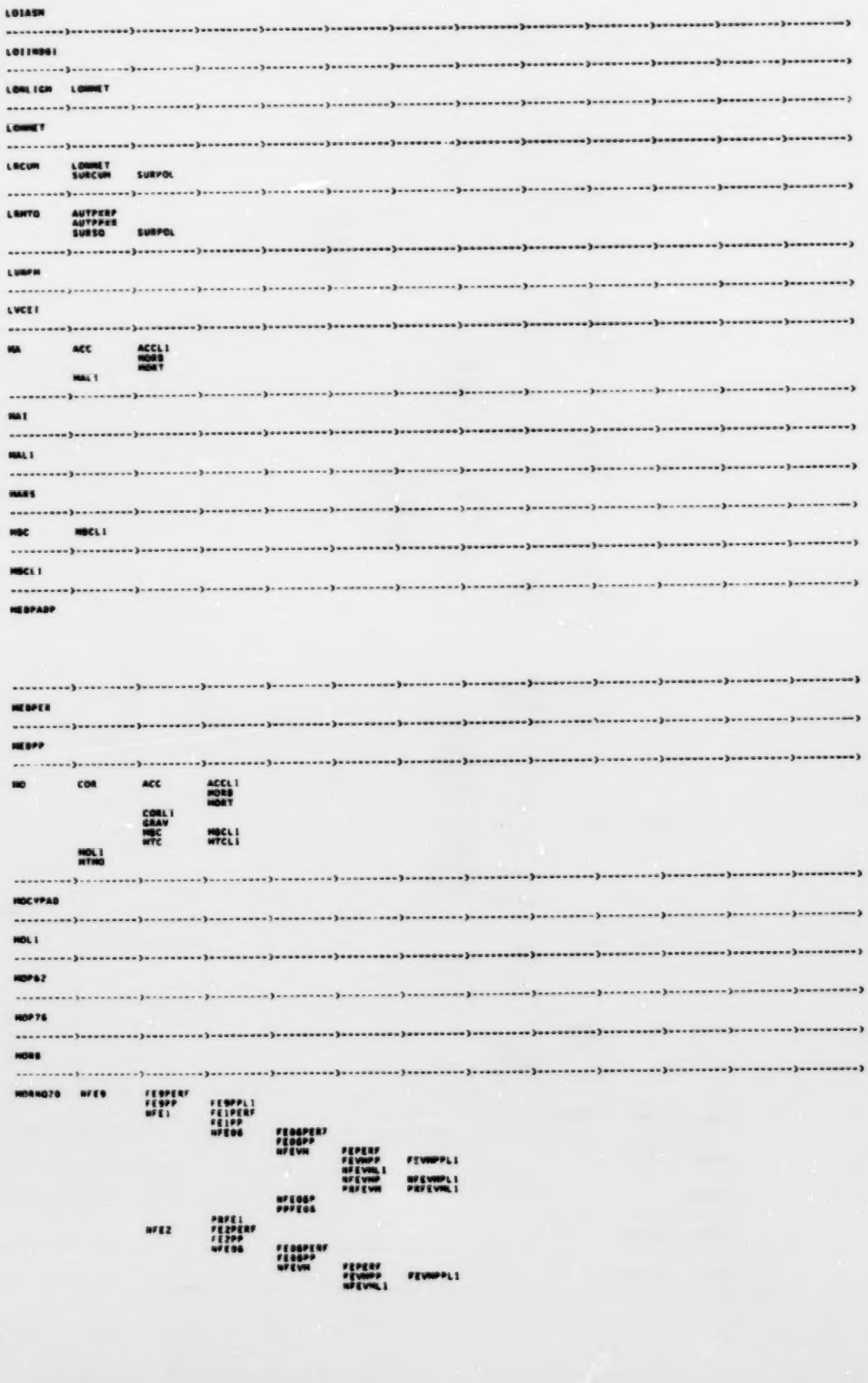
LDIASN
LDIINDGI
LDNLIGH LDNNET
LDNNET
LDCUM LDNNET
SURCUM SURPOL
LDHTO AUTPERP
AUTPPES
SURSO SURPOL
LUNPH
LVCEI
MA ACC ACCLI
MORB
MORT
MALI
MAI
MALI
MARS
MBC MBCLI
MBCLI
MEBPADP
MEBPER
MEBPP
MO COR ACC ACCLI
MORB
MORT
CORLI
GRAV
MBC MBCLI
MTC MTCLI
MOLI
MTMO
MOCYPAD
MOLI
MOP62
MOP76
MORB
MORMO70 MFE0 FE0PERF
FE0PP FE0PPLI
MFE1 FE1PERF
FE1PP
MFE0S FE0SPERF
FE0SPP
MFEVM FEPERF
FEVMPP FEVMPPLI
MFEVMLI
MFEVMP MFEVMPLI
PAFEVM PAFEVMLI
MFE0SP
PPFE0S
PAFE1
MFE2 FE2PERF
FE2PP
MFE0S FE0SPERF
FE0SPP
MFEVM FEPERF
FEVMPP FEVMPPLI
MFEVMLI

```
                                          NFEVMP      NFEVMPL1
                                          PRFEVM      PRFEVML1
                              NFE06P
                              PRFE06
                  PRFE2
          NFE3    FE3PERF
                  FE3PP
                  NFE06       FE06PERF
                              FE06PP
                              NFEVM       FEPERF
                                          FEVMPP      FEVMPPL1
                                          NFEVML1
                                          NFEVMP      NFEVMPL1
                                          PRFEVM      PRFEVML1
                              NFE06P
                              PRFE06
                  PRFE3
          NFE4    FE4PERF
                  FE4PP
                  NFE06       FE06PERF
                              FE06PP
                              NFEVM       FEPERF
                                          FEVMPP      FEVMPPL1
                                          NFEVML1
                                          NFEVMP      NFEVMPL1
                                          PRFEVM      PRFEVML1
                              NFE06P
                              PRFE06
                  PRFE4
          NFE5    FE5PERF
                  FE5PP
                  NFE06       FE06PERF
                              FE06PP
                              NFEVM       FEPERF
                                          FEVMPP      FEVMPPL1
                                          NFEVML1
                                          NFEVMP      NFEVMPL1
                                          PRFEVM      PRFEVML1
                              NFE06P
                              PRFE06
                  PRFE5
          NFE6    FE6PERF
                  FE6PP
                  NFE06       FE06PERF
                              FE06PP
                              NFEVM       FEPERF
                                          FEVMPP      FEVMPPL1
                                          NFEVML1
                                          NFEVMP      NFEVMPL1
                                          PRFEVM      PRFEVML1
                              NFE06P
                              PRFE06
                  PRFE6
          NFE7    FE79PERF
                  FE79PP
                  NFE79       FE79PERF
                              FE79PP
                              NFEVM       FEPERF
                                          FEVMPP      FEVMPPL1
                                          NFEVML1
                                          NFEVMP      NFEVMPL1
                                          PRFEVM      PRFEVML1
                              NFE79P
                              PRFE79

                  PRFE7
          NFE79   FE79PERF
                  FE79PP
                  NFEVM       FEPERF
                              FEVMPP      FEVMPPL1
                              NFEVML1
                              NFEVMP      NFEVMPL1
                              PRFEVM      PRFEVML1
                  NFE79P
                  PRFE79
          NFE8    FE8PERF
                  FE8PP
                  NFE79       FE79PERF
                              FE79PP
                              NFEVM       FEPERF
                                          FEVMPP      FEVMPPL1
                                          NFEVML1
                                          NFEVMP      NFEVMPL1
                                          PRFEVM      PRFEVML1
                              NFE79P
                              PRFE79
                  PRFE8
          PRFE9
---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)
NORNQZ8   NFE9    FE9PERF
                  FE9PP       FE9PPL1
                  NFE1        FE1PERF
                              FE1PP
                              NFE06       FE06PERF
                                          FE06PP
                                          NFEVM       FEPERF
                                                      FEVMPP      FEVMPPL1
                                                      NFEVML1
                                                      NFEVMP      NFEVMPL1
                                                      PRFEVM      PRFEVML1
                                          NFE06P
                                          PRFE06
                              PRFE1
                  NFE2        FE2PERF
                              FE2PP
                              NFE06       FE06PERF
                                          FE06PP
                                          NFEVM       FEPERF
                                                      FEVMPP      FEVMPPL1
                                                      NFEVML1
                                                      NFEVMP      NFEVMPL1
                                                      PRFEVM      PRFEVML1
                                          NFE06P
                                          PRFE06
                              PRFE2
                  NFE3        FE3PERF
                              FE3PP
                              NFE06       FE06PERF
                                          FE06PP
                                          NFEVM       FEPERF
                                                      FEVMPP      FEVMPPL1
                                                      NFEVML1
                                                      NFEVMP      NFEVMPL1
                                                      PRFEVM      PRFEVML1
                                          NFE06P
                                          PRFE06
                              PRFE3
```

```
                    NFE4      FE4PERF
                              FE4PP
                              NFE06     FE06PERF
                                        FE06PP
                                        NFEVN     FEPERF
                                                  FEVNPP    FEVNPPLI
                                                  NFEVNLI
                                                  NFEVNP    NFEVNPLI
                                                  PRFEVN    PRFEVNLI
                                        NFE06P
                                        PRFE06
                              PRFE4
                    NFE5      FE5PERF
                              FE5PP
                              NFE06     FE06PERF
                                        FE06PP
                                        NFEVN     FEPERF
                                                  FEVNPP    FEVNPPLI
                                                  NFEVNLI
                                                  NFEVNP    NFEVNPLI
                                                  PRFEVN    PRFEVNLI
                                        NFE06P
                                        PRFE06
                              PRFE5
                    NFE6      FE6PERF
                              FE6PP
                              NFE06     FE06PERF
                                        FE06PP
                                        NFEVN     FEPERF
                                                  FEVNPP    FEVNPPLI
                                                  NFEVNLI
                                                  NFEVNP    NFEVNPLI
                                                  PRFEVN    PRFEVNLI
                                        NFE06P
                                        PRFE06
                              PRFE6
                    NFE7      FE7PERF
                              FE7PP
                              NFE79     FE79PERF
                                        FE79PP
                                        NFEVN     FEPERF
                                                  FEVNPP    FEVNPPLI
                                                  NFEVNLI
                                                  NFEVNP    NFEVNPLI
                                                  PRFEVN    PRFEVNLI
                                        NFE79P
                                        PRFE79
                              PRFE7
                    NFE79     FE79PERF
                              FE79PP
                              NFEVN     FEPERF
                                        FEVNPP    FEVNPPLI
                                        NFEVNLI
                                        NFEVNP    NFEVNPLI
                                        PRFEVN    PRFEVNLI
                              NFE79P
                              PRFE79
                    NFE8      FE8PERF
                              FE8PP
                              NFE79     FE79PERF
                                        FE79PP
                                        NFEVN     FEPERF
                                                  FEVNPP    FEVNPPLI
                                                  NFEVNLI



                                                  NFEVNP    NFEVNPLI
                                                  PRFEVN    PRFEVNLI
                                        NFE79P
                                        PRFE79
                              PRFE8
                    PRFE9
---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)
MORT
---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)
MOTOCYC   CASQMOT
          MOCYPAD
---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)
MRS
---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)
MTC       MTCLI
---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)
MTCLI
---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)
MTMO
---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)
NAISG     NFE9      FE9PERF
                    FE9PP     FE9PPLI
                    NFE1      FE1PERF
                              FE1PP
                              NFE06     FE06PERF
                                        FE06PP
                                        NFEVN     FEPERF
                                                  FEVNPP    FEVNPPLI
                                                  NFEVNLI
                                                  NFEVNP    NFEVNPLI
                                                  PRFEVN    PRFEVNLI
                                        NFE06P
                                        PRFE06
                              PRFE1
                    NFE2      FE2PERF
                              FE2PP
                              NFE06     FE06PERF
                                        FE06PP
                                        NFEVN     FEPERF
                                                  FEVNPP    FEVNPPLI
                                                  NFEVNLI
                                                  NFEVNP    NFEVNPLI
                                                  PRFEVN    PRFEVNLI
                                        NFE06P
                                        PRFE06
                              PRFE2
                    NFE3      FE3PERF
                              FE3PP
                              NFE06     FE06PERF
                                        FE06PP
```

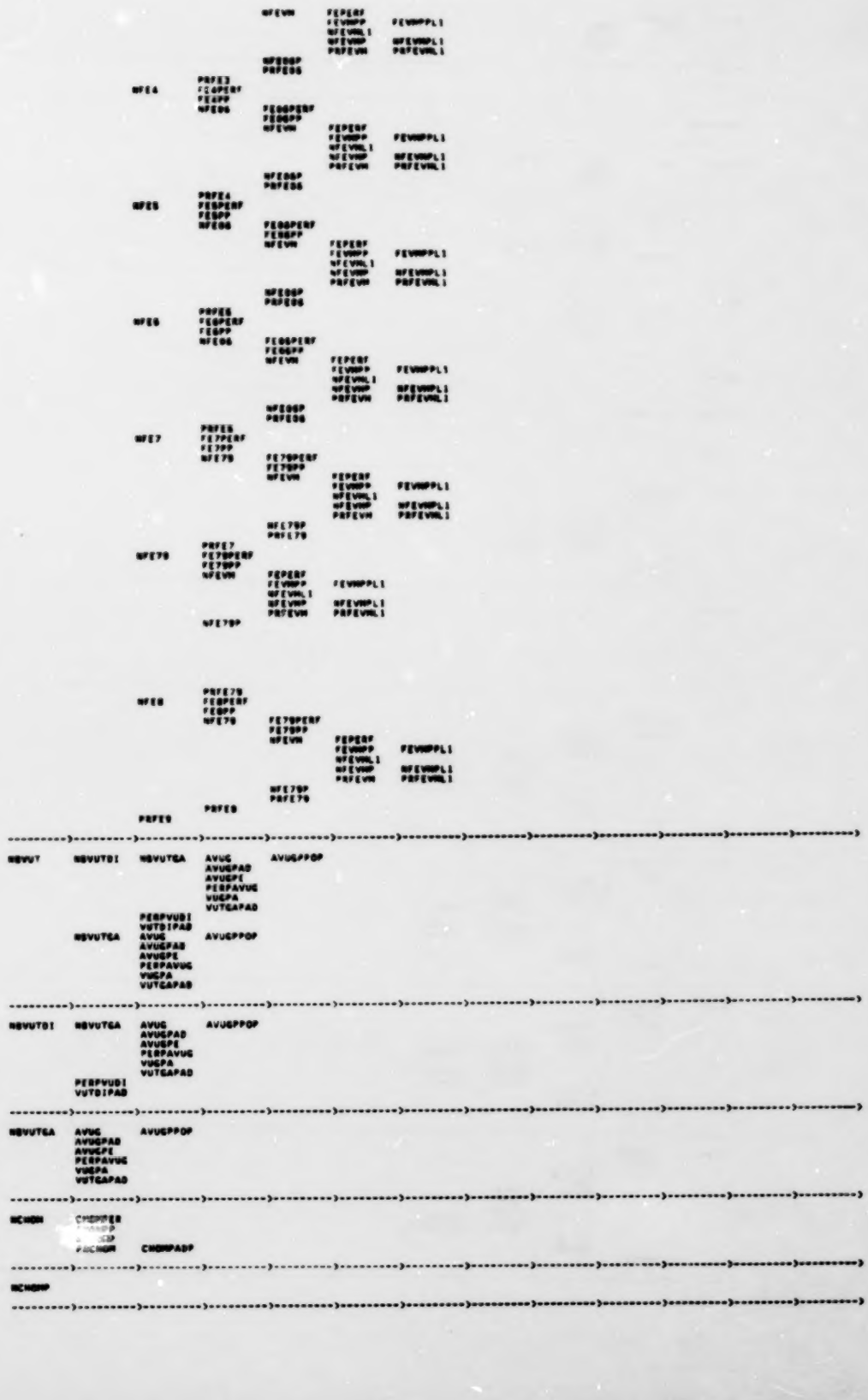
WFEVH
FEPERF
FEVHPP
WFEVHL1
WFEVHP
PRFEVH
FEVHPPL1
WFEVHPL1
PRFEVHL1
WFE6P
PRFE6
WFE4
PRFE3
FE4PERF
FE4PP
WFE4
FE6PERF
FE6PP
WFE6
PRFE4
FE6PERF
FE6PP
WFE6
PRFE6
FE6PERF
FE6PP
WFE7
PRFE6
FE7PERF
FE7PP
WFE7
FE7PERF
FE7PP
WFE7P
PRFE7
FE7PERF
FE7PP
WFE7P
WFE8
PRFE7P
FE8PERF
FE8PP
WFE7P
PRFE8
PRFE8
NBVUT
NBVUTDI
NBVUTGA
AVUG
AVUGPAD
AVUGPE
PERPAVUG
VUGPA
VUTGAPAD
AVUGPPOP
PERPVUDI
VUTDIPAD
NBVUTDI
NBVUTGA
NBVUTGA
AVUG
AVUGPAD
AVUGPE
PERPAVUG
VUGPA
VUTGAPAD
AVUGPPOP
PERPVUDI
VUTDIPAD
NBVUTGA
AVUG
AVUGPAD
AVUGPE
PERPAVUG
VUGPA
VUTGAPAD
AVUGPPOP
NCNOM
CNOMPER
CNOMPP
CNOMP
PRCNOM
CNOMPADP
NCNOMP

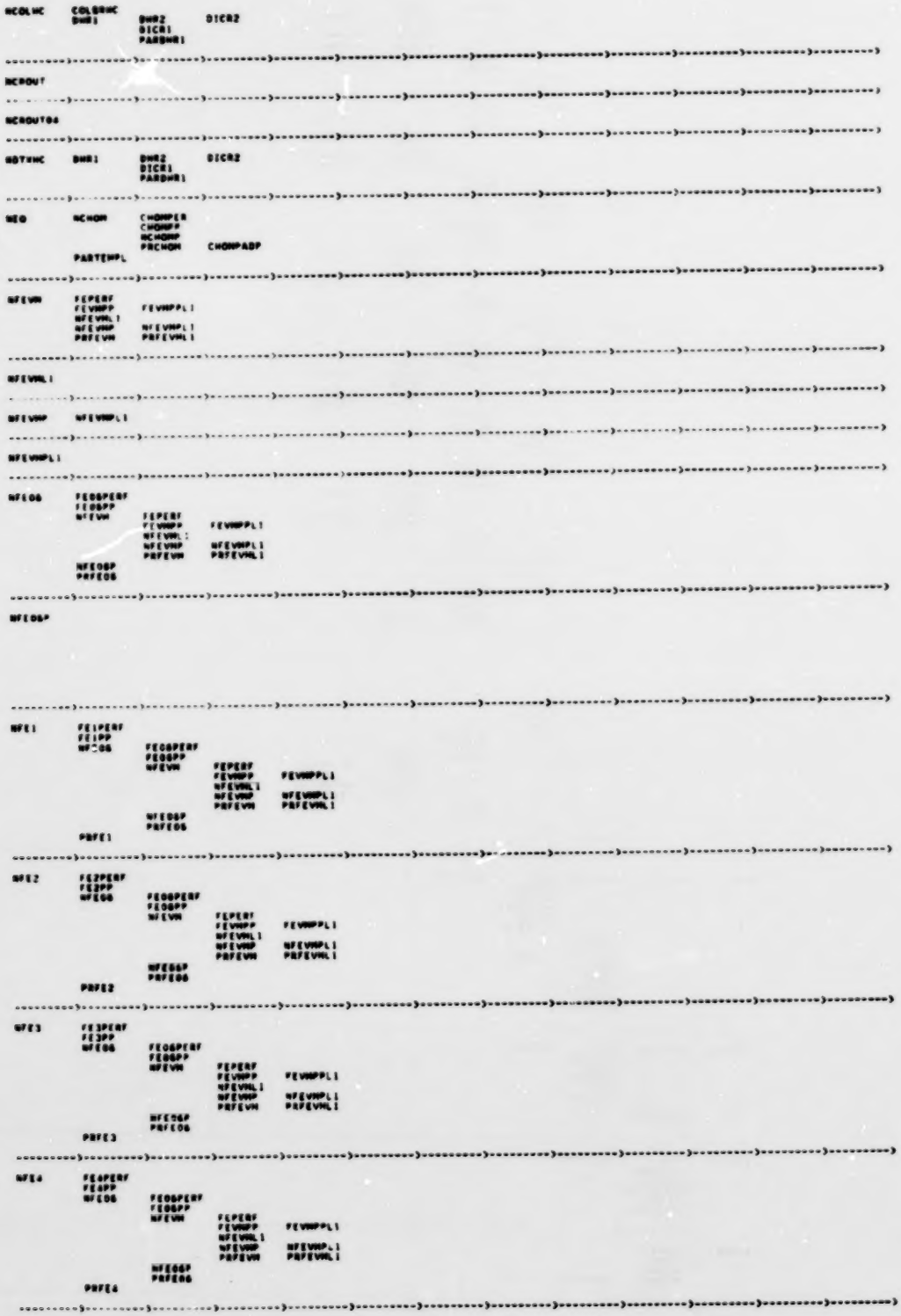
NCOLHC
COLBRHC
DHR1
DHR2
DICR1
PARDHR1
DICR2
NCROUT
NCROUT04
HDTXHC
DHR1
DHR2
DICR1
PARDHR1
DICR2
NEO
NCHOM
CHOMPER
CHOMPP
NCHOMP
PRCHOM
CHOMPADP
PARTEMPL
NFEVM
FEPERF
FEVMPP
NFEVML1
NFEVMP
PRFEVM
FEVMPPL1
NFEVMPL1
PRFEVML1
NFEVML1
NFEVMP
NFEVMPL1
NFEVMPL1
NFE06
FE06PERF
FE06PP
NFEVM
FEPERF
FEVMPP
NFEVML1
NFEVMP
PRFEVM
FEVMPPL1
NFEVMPL1
PRFEVML1
NFE06P
PRFE06
NFE06P
NFE1
FE1PERF
FE1PP
NFE06
FE06PERF
FE06PP
NFEVM
FEPERF
FEVMPP
NFEVML1
NFEVMP
PRFEVM
FEVMPPL1
NFEVMPL1
PRFEVML1
NFE06P
PRFE06
PRFE1
NFE2
FE2PERF
FE2PP
NFE06
FE06PERF
FE06PP
NFEVM
FEPERF
FEVMPP
NFEVML1
NFEVMP
PRFEVM
FEVMPPL1
NFEVMPL1
PRFEVML1
NFE06P
PRFE06
PRFE2
NFE3
FE3PERF
FE3PP
NFE06
FE06PERF
FE06PP
NFEVM
FEPERF
FEVMPP
NFEVML1
NFEVMP
PRFEVM
FEVMPPL1
NFEVMPL1
PRFEVML1
NFE06P
PRFE06
PRFE3
NFE4
FE4PERF
FE4PP
NFE06
FE06PERF
FE06PP
NFEVM
FEPERF
FEVMPP
NFEVML1
NFEVMP
PRFEVM
FEVMPPL1
NFEVMPL1
PRFEVML1
NFE06P
PRFE06
PRFE4

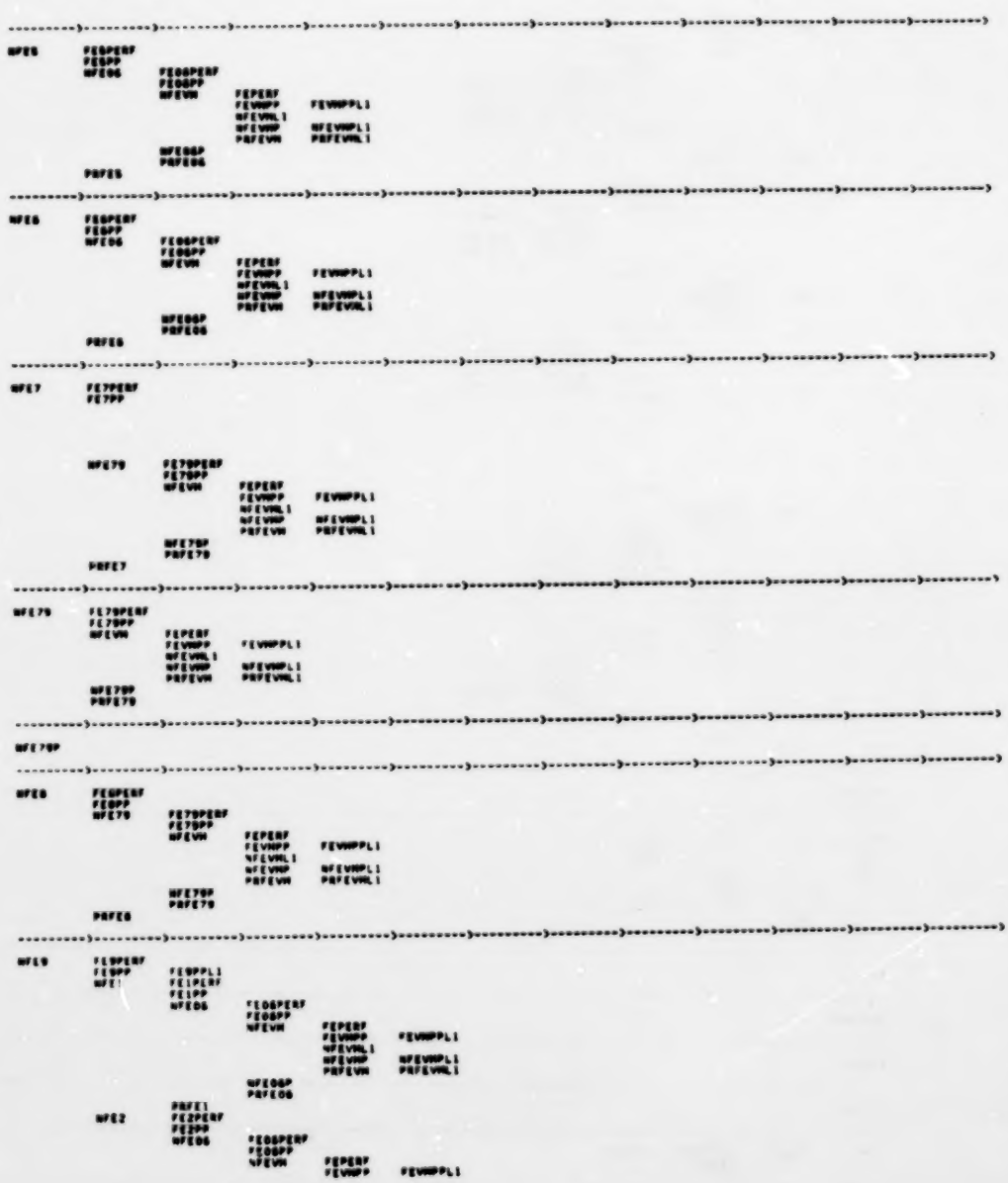
WFE6
FE6PERF
FE6PP
WFE66
FE66PERF
FE66PP
WFEVH
FEPERF
FEVHPP
FEVHPPL1
WFEVHL1
WFEVHP
WFEVHPL1
PRFEVH
PRFEVHL1
WFE66P
PRFE66
PRFE6
WFE8
FE8PERF
FE8PP
WFE86
FE86PERF
FE86PP
WFEVH
FEPERF
FEVHPP
FEVHPPL1
WFEVHL1
WFEVHP
WFEVHPL1
PRFEVH
PRFEVHL1
WFE86P
PRFE86
PRFE8
WFE7
FE7PERF
FE7PP
WFE79
FE79PERF
FE79PP
WFEVH
FEPERF
FEVHPP
FEVHPPL1
WFEVHL1
WFEVHP
WFEVHPL1
PRFEVH
PRFEVHL1
WFE79P
PRFE79
PRFE7
WFE79
FE79PERF
FE79PP
WFEVH
FEPERF
FEVHPP
FEVHPPL1
WFEVHL1
WFEVHP
WFEVHPL1
PRFEVH
PRFEVHL1
WFE79P
PRFE79
WFE9
FE9PERF
FE9PP
WFE79
FE79PERF
FE79PP
WFEVH
FEPERF
FEVHPP
FEVHPPL1
WFEVHL1
WFEVHP
WFEVHPL1
PRFEVH
PRFEVHL1
WFE79P
PRFE79
PRFE9
WFE9
FE9PERF
FE9PP
WFE!
FE!PPL1
FE!PERF
FE!PP
WFE86
FE86PERF
FE86PP
WFEVH
FEPERF
FEVHPP
FEVHPPL1
WFEVHL1
WFEVHP
WFEVHPL1
PRFEVH
PRFEVHL1
WFE86P
PRFE86
PRFE!
WFE2
FE2PERF
FE2PP
WFE86
FE86PERF
FE86PP
WFEVH
FEPERF
FEVHPP
FEVHPPL1

```
                                 NFEVNL1
                                 NFEVNP     NFEVNPL1
                                 PRFEVN     PRFEVNL1
                      NFE06P
                      PRFE06
           PRFE2
NFE3       FE3PERF
           FE3PP
           NFE06      FE06PERF
                      FE06PP
                      NFEVN      FEPERF
                                 FEVNPP     FEVNPPL1
                                 NFEVNL1
                                 NFEVNP     NFEVNPL1
                                 PRFEVN     PRFEVNL1
                      NFE06P
                      PRFE06
           PRFE3
NFE4       FE4PERF
           FE4PP
           NFE06      FE06PERF
                      FE06PP
                      NFEVN      FEPERF
                                 FEVNPP     FEVNPPL1
                                 NFEVNL1
                                 NFEVNP     NFEVNPL1
                                 PRFEVN     PRFEVNL1
                      NFE06P
                      PRFE06
           PRFE4
NFE5       FE5PERF
           FE5PP
           NFE06      FE06PERF
                      FE06PP
                      NFEVN      FEPERF
                                 FEVNPP     FEVNPPL1
                                 NFEVNL1
                                 NFEVNP     NFEVNPL1
                                 PRFEVN     PRFEVNL1
                      NFE06P
                      PRFE06
           PRFE5
NFE6       FE6PERF
           FE6PP
           NFE06      FE06PERF
                      FE06PP
                      NFEVN      FEPERF
                                 FEVNPP     FEVNPPL1
                                 NFEVNL1
                                 NFEVNP     NFEVNPL1
                                 PRFEVN     PRFEVNL1
                      NFE06P
                      PRFE06
           PRFE6
NFE7       FE7PERF
           FE7PP
           NFE79      FE79PERF
                      FE79PP
                      NFEVN      FEPERF
                                 FEVNPP     FEVNPPL1
                                 NFEVNL1
                                 NFEVNP     NFEVNPL1
                                 PRFEVN     PRFEVNL1
                      NFE79P



                      PRFE79
           PRFE7
NFE79      FE79PERF
           FE79PP
           NFEVN      FEPERF
                      FEVNPP     FEVNPPL1
                      NFEVNL1
                      NFEVNP     NFEVNPL1
                      PRFEVN     PRFEVNL1
           NFE79P
           PRFE79
NFE8       FE8PERF
           FE8PP
           NFE79      FE79PERF
                      FE79PP
                      NFEVN      FEPERF
                                 FEVNPP     FEVNPPL1
                                 NFEVNL1
                                 NFEVNP     NFEVNPL1
                                 PRFEVN     PRFEVNL1
                      NFE79P
                      PRFE79
           PRFE8
PRFE9
---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)

NFIPER

---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)

NN         COR        ACC        ACCL1
                                 NORD
                                 NORT
                      CORL1
                      GRAV
                      NBC        NBCL1
                      NTC        NTCL1
           NNS
           NNL1
---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)

NNL1

---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)

NOVEMBRE

---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)

NREPER

---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)

OCTOBRE

---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)

PAAC       PRAAC      ENTRNNDC   ENTRNAS
                      PRAACE
---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)
```

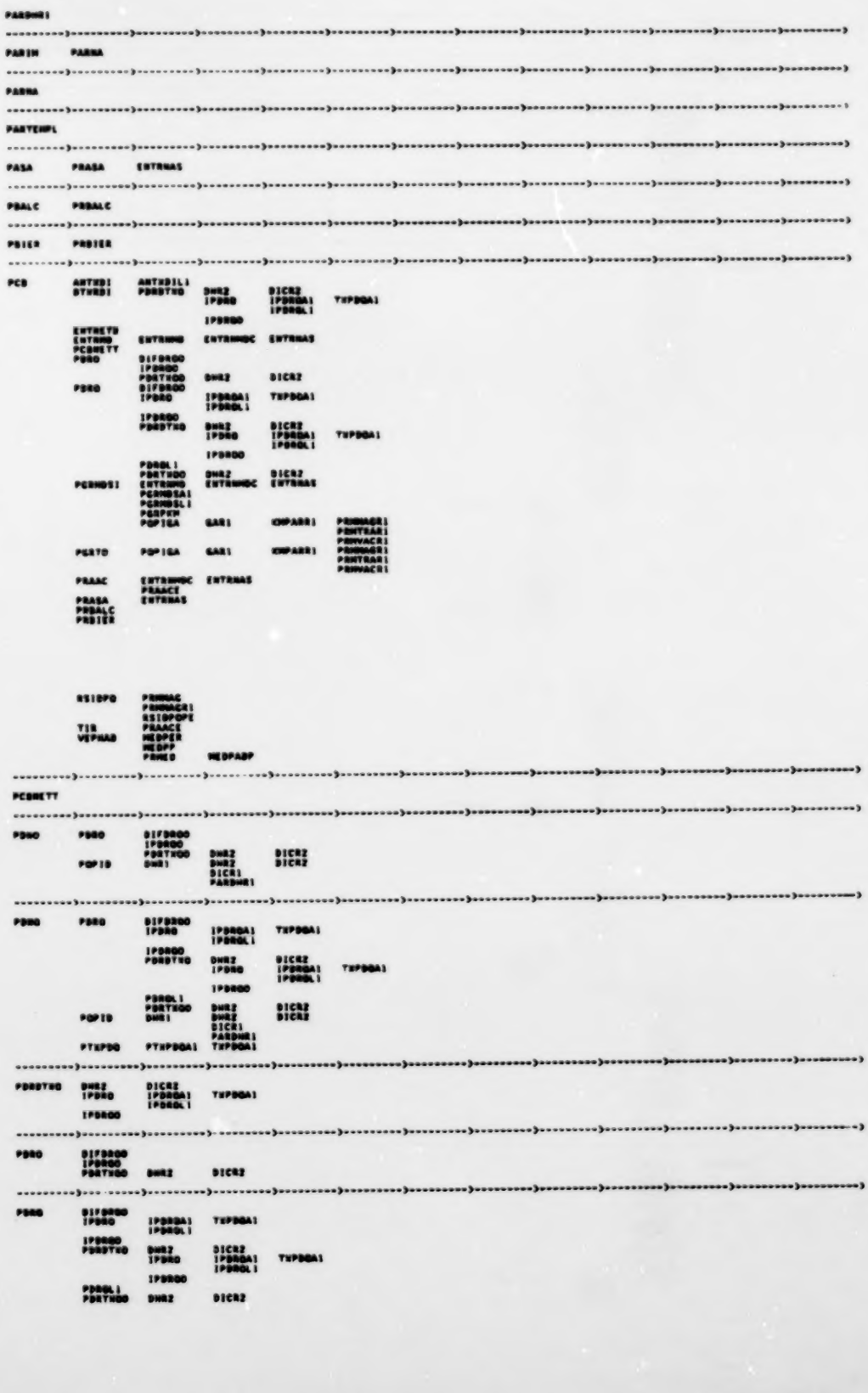
PARDHRI
PARIN
PARNA
PARNA
PARTEMPL
PASA
PRASA
ENTRNAS
PBALC
PRBALC
PBIER
PRBIER
PCB
ANTXBI
BTXRBI
ANTXBILI
PDRBTXD
DWR2
IPDRD
DICR2
IPDRDA1
IPDRDL1
TXPDDA1
IPDRDD
ENTRETD
ENTRMD
PCBRETT
PDRD
DIFDRDD
IPDRDD
PDRTXDD
DWR2
DICR2
PDRD
DIFDRDD
IPDRD
IPDRDA1
IPDRDL1
TXPDDA1
IPDRDD
PDRDTXD
DWR2
IPDRD
DICR2
IPDRDA1
IPDRDL1
TXPDDA1
IPDRDD
PDRDL1
PDRTXDD
ENTRMDC
PCRMDSA1
PCRMDSL1
PERPXM
PCRNDS1
DWR2
ENTRMDC
DICR2
ENTRNAS
PDPIGA
GAR1
XMPARR1
PRMMAGR1
PRNTRAR1
PRMVACR1
PERTD
PDPIGA
GAR1
XMPARR1
PRMMAGR1
PRNTRAR1
PRMVACR1
PRAAC
ENTRMDC
PRAACE
ENTRNAS
PRASA
PRBALC
PRBIER
RSIDPD
PRMMAC
PRMMAGR1
RSIDPOPE
TIR
VEPMAB
PRAACE
MEDPER
MEDPP
PRMED
MEDPADP
PCBRETT
PDRD
DIFDRDD
IPDRDD
PDRTXDD
DWR2
DICR2
PDPID
DWR1
DWR2
DICR2
DICR1
PARDHR1
PDRD
DIFDRDD
IPDRD
IPDRDA1
IPDRDL1
TXPDDA1
IPDRDD
PDRDTXD
DWR2
IPDRD
DICR2
IPDRDA1
IPDRDL1
TXPDDA1
IPDRDD
PDRDL1
PDRTXDD
DWR2
DWR2
DICR1
PARDHR1
DICR2
DICR2
PDPID
DWR1
PTXPDD
PTXPDDA1
TXPDDA1
PDRDTXD
DWR2
IPDRD
DICR2
IPDRDA1
IPDRDL1
TXPDDA1
IPDRDD
PDRD
DIFDRDD
IPDRDD
PDRTXDD
DWR2
DICR2
PDRD
DIFDRDD
IPDRDD
IPDRDA1
IPDRDL1
TXPDDA1
IPDRDD
PDRDTXD
DWR2
IPDRD
DICR2
IPDRDA1
IPDRDL1
TXPDDA1
IPDRDD
PDRDL1
PDRTXDD
DWR2
DICR2

```
---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)

PBRGL1
---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)
PORTHON   SHR2      DICR2
---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)
PERF70    FEVMPP    FEVMPPL1
          FE06PP
          FE1PP
          FE2PP
          FE3PP
          FE4PP
          FE5PP
          FE6PP
          FE7PP
          FE79PP
          FE8PP
          FE9PP     FE9PPL1
          PRCOF70
---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)
PERMIS    ABIEPER
          ACIDPER
          ALTOPADP
          ALTPER
          ASPIPER
          AVINPER
          BIEPADP
          CHOMPADP
          CHOMPER
          CIDPADP
          MEDPADP
          MEDPER
          MCHOMP
          PERMISF   FEPERF
                    FE06PERF
                    FE1PERF
                    FE2PERF
                    FE3PERF
                    FE4PERF
                    FE5PERF
                    FE6PERF
                    FE7PERF
                    FE79PERF
                    FE8PERF
                    FE9PERF
                    PERF70    FEVMPP    FEVMPPL1
                              FE06PP
                              FE1PP
                              FE2PP
                              FE3PP
                              FE4PP
                              FE5PP
                              FE6PP
                              FE7PP
                              FE79PP
                              FE8PP
                              FE9PP     FE9PPL1
                              PRCOF70


                    PRFEVM    PRFEVML1
                    PRFE06
                    PRFE1
                    PRFE2
                    PRFE3
                    PRFE4
                    PRFE5
                    PRFE6
                    PRFE7
                    PRFE79
                    PRFE8
                    PRFE9
                    PROPP     NFEVMP    NFEVMPL1
                              NFE06P
                              NFE79P
          PERT70    ABIEPP
                    ACIDPP
                    ALTOTPP
                    ASPIPP
                    AVINPP
                    CHOMPP
                    MEDPP
                    PERPA
                    PERPAVUG
                    PERPCA
                    PERPVUBI
                    PRCOF70
                    PR1617    PR1617C
                    PR1819    PR1819C
                    PR1824    PR1824C
                    PR2024    PR2024C
                    PRFEVML1
          PRFEVM
          PRFE06
          PRFE1
          PRFE2
          PRFE3
          PRFE4
          PRFE5
          PRFE6
          PRFE7
          PRFE79
          PRFE8
          PRFE9
          PROPP
          SPIPADP
          VINPADP
---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)
PERMISF   FEPERF
          FE06PERF
          FE1PERF
          FE2PERF
          FE3PERF
          FE4PERF
          FE5PERF
          FE6PERF
          FE7PERF
          FE79PERF
          FE8PERF
          FE9PERF
          PERF70    FEVMPP    FEVMPPL1
                    FE06PP
                    FE1PP
```

```
                    FE2PP
                    FE3PP
                    FE4PP
                    FE5PP
                    FE6PP
                    FE7PP
                    FE79PP
                    FE8PP
                    FE9PP        FE9PPL1
                    PRCOF79
          PRFEVM    PRFEVML1
          PRFE06
          PRFE1
          PRFE2
          PRFE3
          PRFE4
          PRFE5
          PRFE6
          PRFE7
          PRFE79
          PRFE8
          PRFE9
          PROFP     NFEVMP       NFEVMPL1
                    NFE06P
                    NFE79P
---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)

PERMISM
---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)

PERPA
---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)

PERPAVUG
---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)

PERPCA
---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)

PERPVUDI
---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)

PERT70    ABIEPP
          ACIBPP
          ALTOTPP
          ASPIPP
          AVIBPP
          CHOMPP
          NEBPP
          PERPA
          PERPAVUG
          PERPCA
          PERPVUDI
          PRCOF70
          PR1617    PR1617C
          PR1619    PR1619C
          PR1824    PR1824C
          PR2024    PR2024C



---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)

PER1617   PR1617    PR1617C
          PR1619    PR1619C
          PR1824    PR1824C
          PR2024    PR2024C
---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)

PER1819   PR1619    PR1619C
          PR1824    PR1824C
          PR2024    PR2024C
---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)

PER2024   PR1824    PR1824C
          PR2024    PR2024C
---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)

PGRMDSA1
---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)

PGRMDS1   ENTRNMD   ENTRNMDC  ENTRNAS
          PGRMUSA1
          PGRMDSL1
          PGRPKM
          POPIGA    GAR1      KMPARR1   PRNMAGR1
                                        PRNTRAR1
                                        PRNVACR1
---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)

PGRMDSL1
---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)

PGRMS1    PGRMDS1   ENTRNMD   ENTRNMDC  ENTRNAS
                    PGRMDSA1
                    PGRMDSL1
                    PGRPKM
                    POPIGA    GAR1      KMPARR1   PRNMAGR1
                                                  PRNTRAR1
                                                  PRNVACR1
---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)

PGRPKM
---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)

PGRTO     POPIGA    GAR1      KMPARR1   PRNMAGR1
                                        PRNTRAR1
                                        PRNVACR1
---------)---------)----- ---)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)

PGTO      PGRTO     POPIGA    GAR1      KMPARR1   PRNMAGR1
                                                  PRNTRAR1
                                                  PRNVACR1
---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)
```

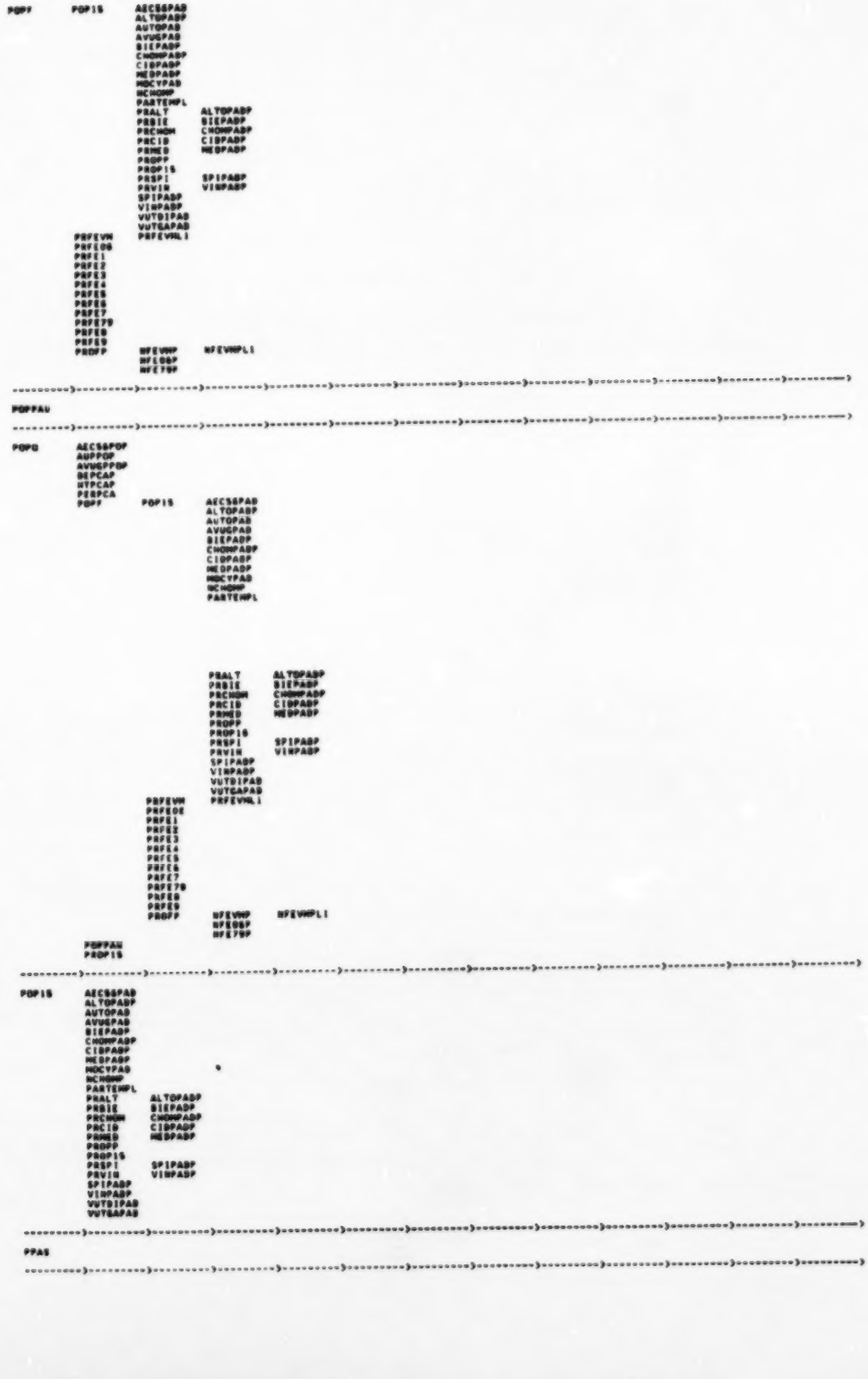
PDPF
PDP1S
AECSSPAD
ALTOPADP
AUTOPAD
AVUGPAD
BIEPADP
CHOMPADP
CIDPADP
HEDPADP
HOCYPAD
HCHOMP
PARTEMPL
PRALT
PRBIE
PRCHOM
PRCID
PRMED
PRDPP
PRDP1S
PRSPI
PRVIN
SPIPADP
VIMPADP
VUTDIPAD
VUTGAPAD
PRFEVHL1
ALTOPADP
BIEPADP
CHOMPADP
CIDPADP
MEDPADP
SPIPADP
VIMPADP
PRFEVM
PRFE0S
PRFE1
PRFE2
PRFE3
PRFE4
PRFE5
PRFE6
PRFE7
PRFE7D
PRFE8
PRFE9
PRDPP
NFEVMP
NFE0SP
NFE7SP
NFEVMPL1
PDPPAU
PDPD
AECSSPDP
AUPPDP
AVUGPPDP
BEPCAP
HTPCAP
PERPCA
PDPF
PDP1S
AECSSPAD
ALTOPADP
AUTOPAD
AVUGPAD
BIEPADP
CHOMPADP
CIDPADP
MEDPADP
HOCYPAD
HCHOMP
PARTEMPL
PRALT
PRBIE
PRCHOM
PRCID
PRMED
PRDPP
PRDP1S
PRSPI
PRVIN
SPIPADP
VIMPADP
VUTDIPAD
VUTGAPAD
PRFEVHL1
PRFEVM
PRFE0S
PRFE1
PRFE2
PRFE3
PRFE4
PRFE5
PRFE6
PRFE7
PRFE7D
PRFE8
PRFE9
PRDPP
NFEVMP
NFE0SP
NFE7SP
NFEVMPL1
PDPPAU
PDP1S
PDP1S
AECSSPAD
ALTOPADP
AUTOPAD
AVUGPAD
BIEPADP
CHOMPADP
CIDPADP
MEDPADP
HOCYPAD
HCHOMP
PARTEMPL
PRALT
PRBIE
PRCHOM
PRCID
PRMED
PRDPP
PRDP1S
PRSPI
PRVIN
SPIPADP
VIMPADP
VUTDIPAD
VUTGAPAD
PPAS

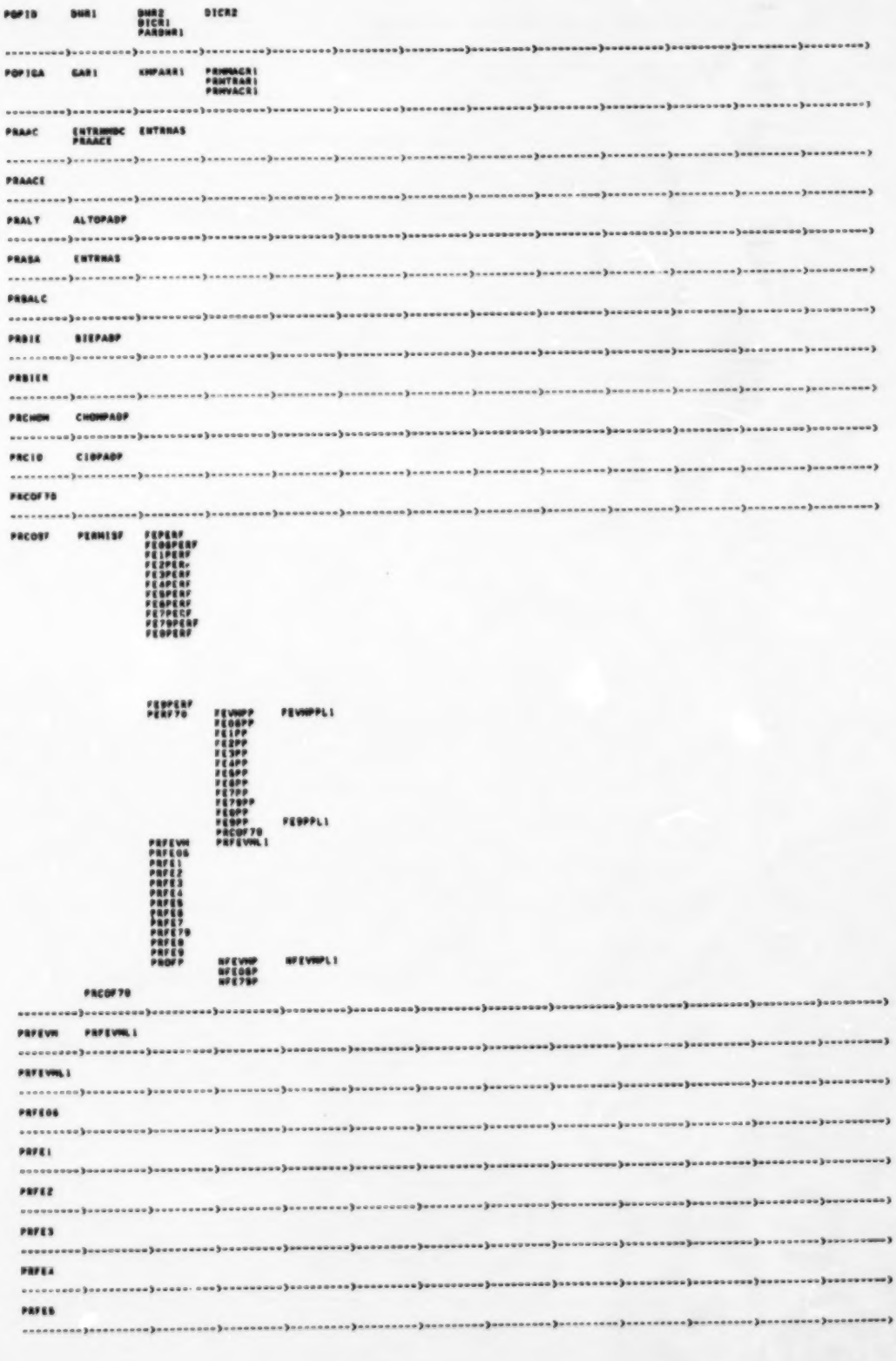
POPID
DHR1
DHR2
DICR1
PARDHR1
DICR2
POPICA
GAR1
KMPARR1
PRMPACR1
PRNTRAR1
PRMVACR1
PRAAC
ENTRMHDC
PRAACE
ENTRNAS
PRAACE
PRALT
ALTOPADP
PRASA
ENTRNAS
PRBALC
PRBIE
BIEPADP
PRBIER
PRCHOM
CHOMPADP
PRCIO
CIOPADP
PRCOF70
PRCOST
PERMISF
FEPERF
FE00PERF
FE1PERF
FE2PER-
FE3PERF
FE4PERF
FE5PERF
FE6PERF
FE7PECF
FE70PERF
FE8PERF
FE8PPERF
PERF70
FEVMPP
PEVMPPL1
FE00PP
FE1PP
FE2PP
FE3PP
FE4PP
FE5PP
FE6PP
FE7PP
FE70PP
FE8PP
FE8PP
PEPPL1
PRCOF70
PRFEVM
PRFEVML1
PRFE00
PRFE1
PRFE2
PRFE3
PRFE4
PRFE5
PRFE6
PRFE7
PRFE70
PRFE8
PRFE9
PROFP
NFEVMP
NFEVMPL1
NFE00P
NFE70P
PRCOF70
PRFEVM
PRFEVML1
PRFE00
PRFE1
PRFE2
PRFE3
PRFE4
PRFE5

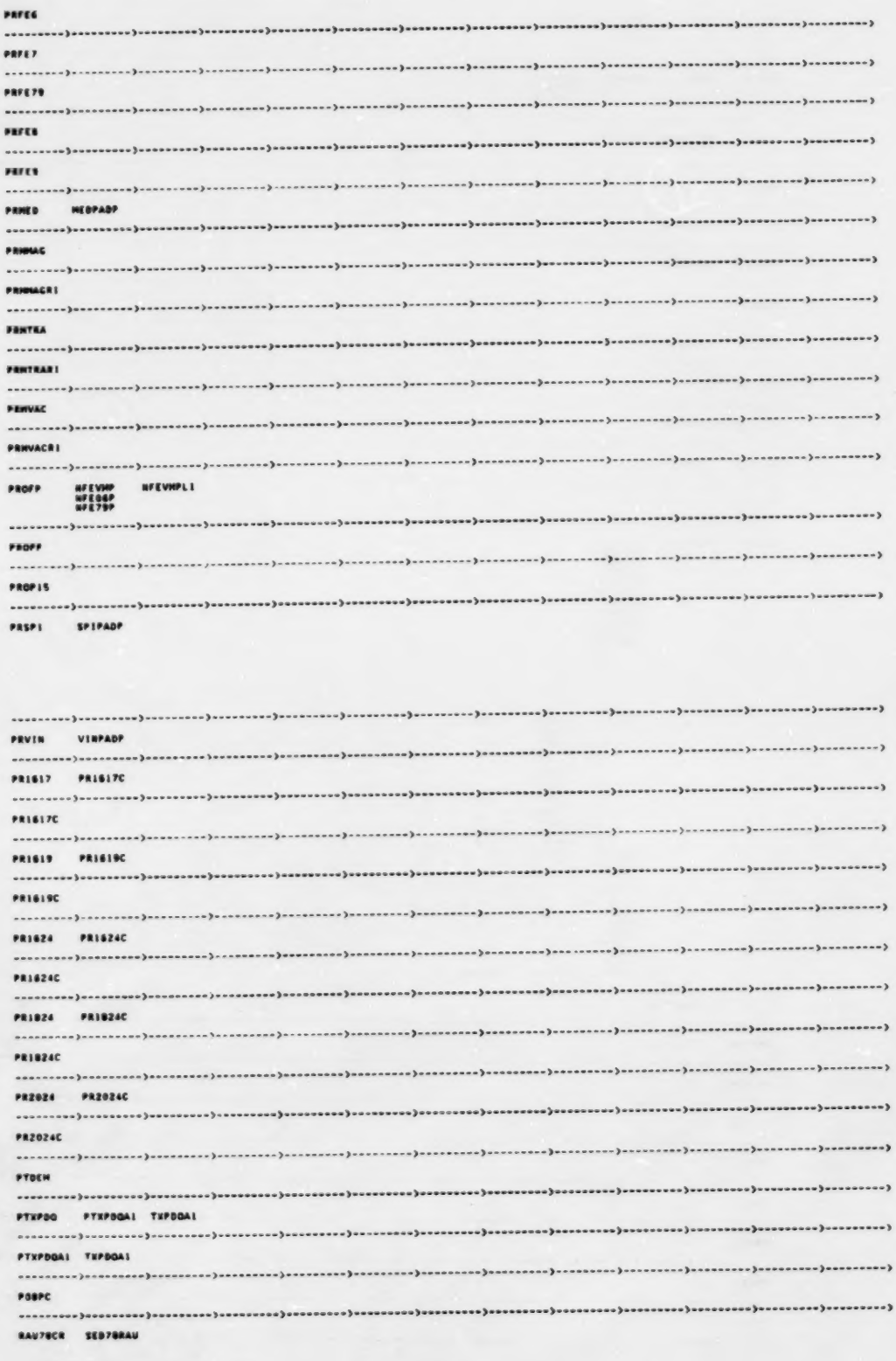
PRFE6
PRFE7
PRFE70
PRFE8
PRFE9
PRNED MEBPADP
PRNMAG
PRNMAGR1
PRNTRA
PRNTRAR1
PRNVAC
PRNVACR1
PROFP NFEVMP NFEGGP NFE79P NFEVMPL1
PROFF
PROPIS
PRSPI SPIPADP
PRVIN VINPADP
PR1617 PR1617C
PR1617C
PR1619 PR1619C
PR1619C
PR1624 PR1624C
PR1624C
PR1824 PR1824C
PR1824C
PR2024 PR2024C
PR2024C
PTDEM
PTXPDG PTXPDGA1 TXPDGA1
PTXPDGA1 TXPDGA1
PUBPC
RAU78CR SEB78RAU

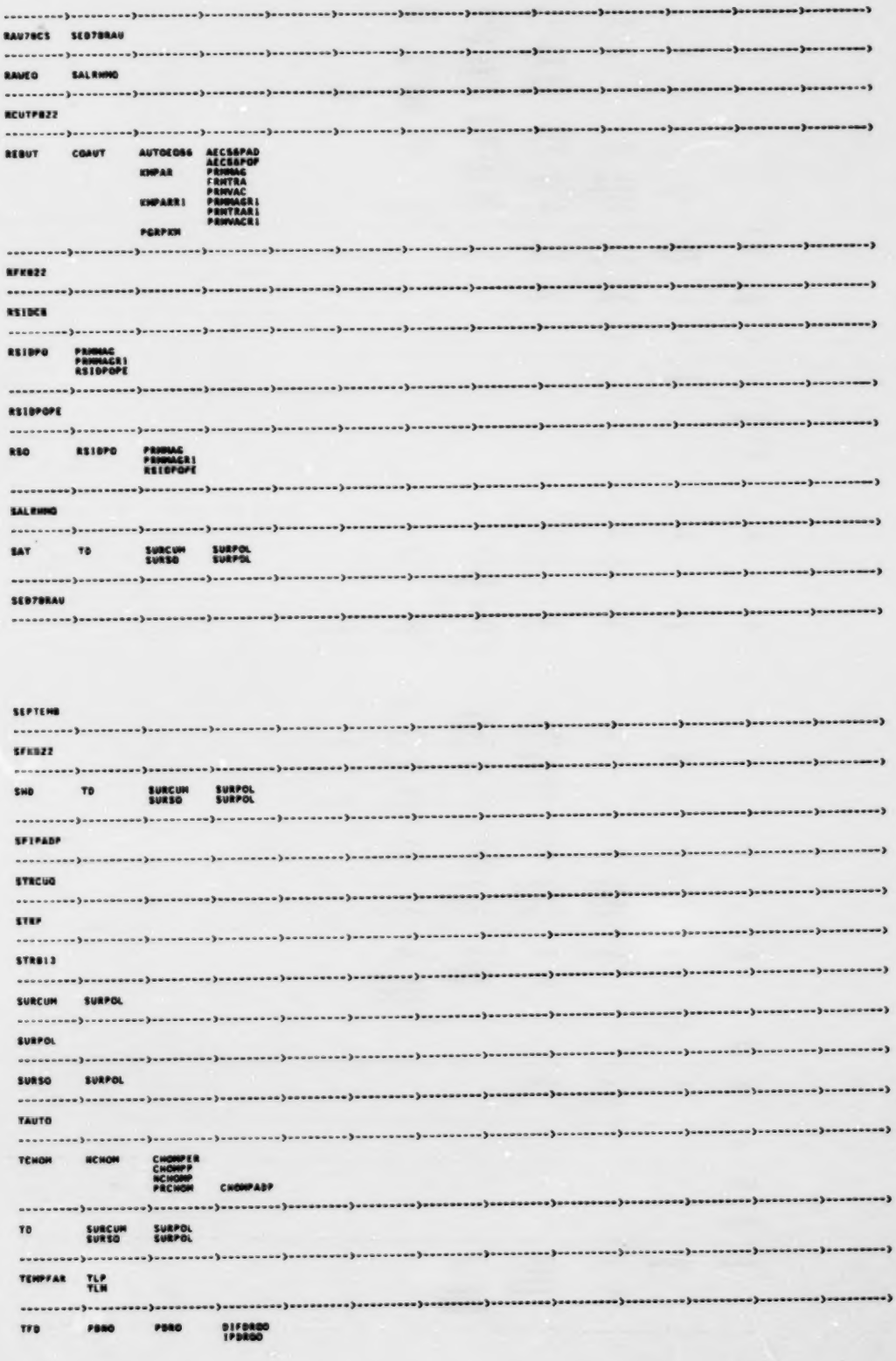
RAU78CS SED78RAU
RAUEO SALRHMO
RCUTP822
REBUT COAUT AUTOEO86 AEC58PAD AEC58POF
XMPAR PRMMAG FRMTRA PRMVAC
XMPARR1 PRMMAGR1 PRMTRAR1 PRMVACR1
PGRPXM
RFK822
RSIDC8
RSIDPO PRMMAC PRMMAGR1 RSIDPOPE
RSIDPOPE
RSO RSIDPO PRMMAC PRMMAGR1 RSIDPOPE
SALRHMO
SAT TO SURCUM SURSO SURPOL SURPOL
SED78RAU
SEPTEMB
SFK822
SHO TO SURCUM SURSO SURPOL SURPOL
SFIPADP
STRCUO
STRP
STRB13
SURCUM SURPOL
SURPOL
SURSO SURPOL
TAUTO
TCHOH HCHOH CHOMPER CHOMPP NCHOMP PRCHOH CHOMPADP
TO SURCUM SURSO SURPOL SURPOL
TEMPFAR TLP TLH
TFO PBNO PDRO DIFDRDO IPDRDO

```
                              PDRTXQO   DHR2      DICR2
                    PQPID     DHR1      DHR2      DICR2
                                        DICR1
                                        PARDHR1
          PDNO      PDRO      DIFDRQO
                              IPDRO     IPDRQA1   TXPDQA1
                                        IPDRQL1
                              IPDRQO
                              PDRDTXQ   DHR2      DICR2
                                        IPDRO     IPDRQA1   TXPDQA1
                                                  IPDRQL1
                                        IPDRQO
                              PDRQL1
                              PDRTXQO   DHR2      DICR2
                    PQPID     DHR1      DHR2      DICR2
                                        DICR1
                                        PARDHR1
                    PTXPDQ    PTXPDQA1  TXPDQA1
          PTXPDQ    PTXPDQA1  TXPDQA1
          TFQD      ANTDTXD   ANTXDI    ANTXDIL1
                    TFQDA1    ANTDTXD   ANTXDI    ANTXDIL1
---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)

TFQD      ANTDTXD   ANTXDI    ANTXDIL1
          TFQDA1    ANTDTXD   ANTXDI    ANTXDIL1
---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)

TFQDA1    ANTDTXD   ANTXDI    ANTXDIL1
---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)

TIN       TIR       PRAACE
---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)

TIR       PRAACE
---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)

TLKB22
---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)

TLP
---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)

TLM
---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)

TOD       PDNO      PDRO      DIFDRQO
                              IPDRQO
                              PDRTXQO   DHR2      DICR2
                    PQPID     DHR1      DHR2      DICR2
                                        DICR1
                                        PARDHR1
---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)

TOD       DTXRB1    DTXRB1    PDRDTXQ   DHR2      DICR2
                                        IPDRO     IPDRQA1   TXPDQA1



                                                  IPDRQL1
                                        IPDRQO
                    PTXPDQ    PTXPDQA1  TXPDQA1
                    TFQD      ANTDTXD   ANTXDI    ANTXDIL1
                              TFQDA1    ANTDTXD   ANTXDI    ANTXDIL1
          PDNO      PDRO      DIFDRQO
                              IPDRO     IPDRQA1   TXPDQA1
                                        IPDRQL1
                              IPDRQO
                              PDRDTXQ   DHR2      DICR2
                                        IPDRO     IPDRQA1   TXPDQA1
                                                  IPDRQL1
                                        IPDRQO
                              PDRQL1
                              PDRTXQO   DHR2      DICR2
                    PQPID     DHR1      DHR2      DICR2
                                        DICR1
                                        PARDHR1
                    PTXPDQ    PTXPDQA1  TXPDQA1
          PTXPDQ    PTXPDQA1  TXPDQA1
          TFQD      ANTDTXD   ANTXDI    ANTXDIL1
                    TFQDA1    ANTDTXD   ANTXDI    ANTXDIL1
---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)

TRAC      VEAGR1    ACVEAG    DHR1      DHR2      DICR2
                                        DICR1
                                        PARDHR1
                              GAR1      KMPARR1   PRMNACR1
                                                  PRMTRAR1
                                                  PRMVACR1
---------)---------) --------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)

TREND
---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)

TRGEN     DHR1      DHR2      DICR2
                    DICR1
                    PARDHR1
---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)

TTB22
---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)

TWB22
---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)

TXPDQA1
---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)

VEAGR1    ACVEAG    DHR1      DHR2      DICR2
                              DICR1
                              PARDHR1
                    GAR1      KMPARR1   PRMNACR1
                                        PRMTRAR1
                                        PRMVACR1
---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)---------)
```

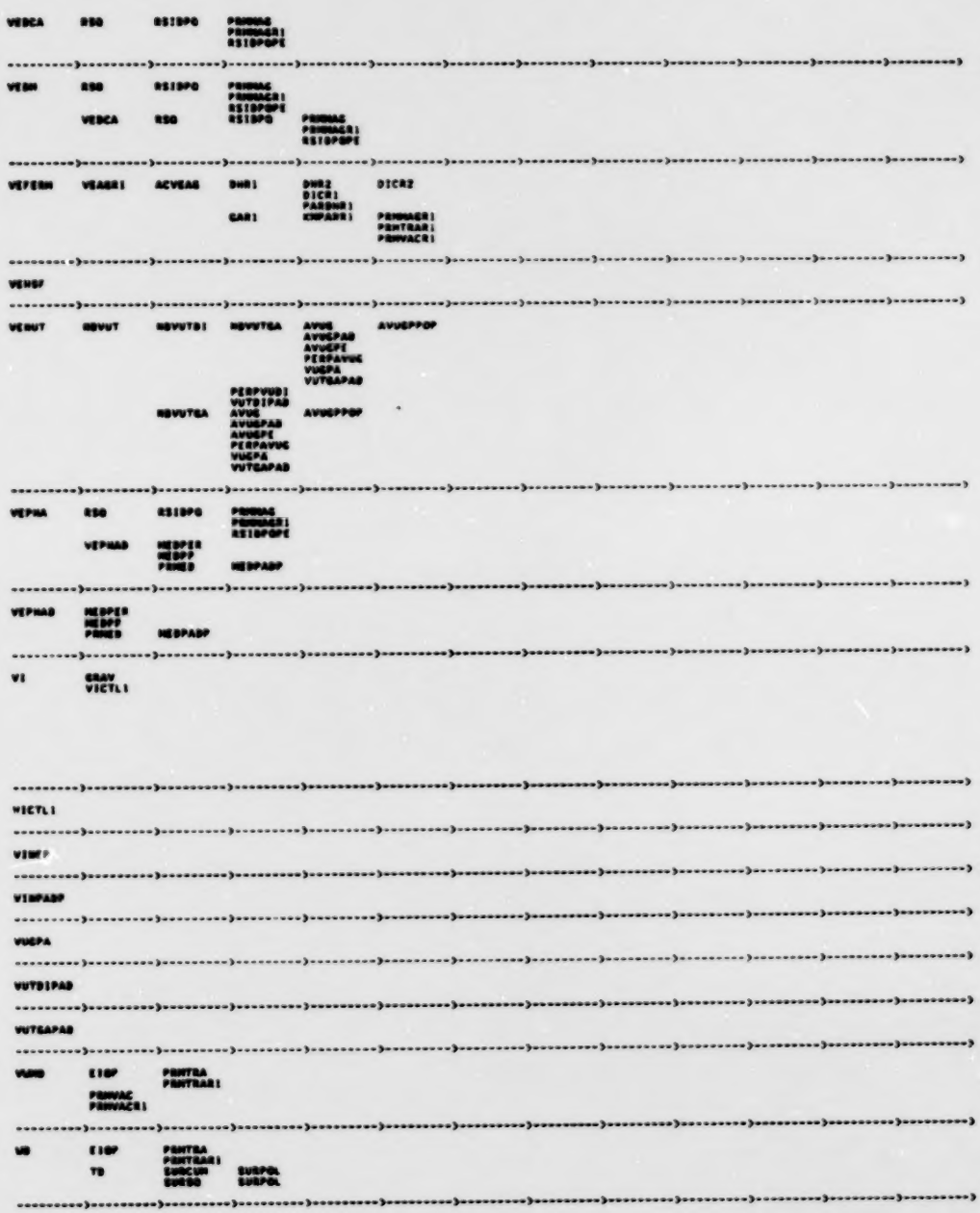
VEDCA
RSO
RSISPG
PRMMAG
PRMMAGRI
RSISPGPE
VERM
RSO
RSISPG
PRMMAG
PRMMAGRI
RSISPGPE
VEDCA
RSO
RSISPG
PRMMAG
PRMMAGRI
RSISPGPE
VEFERN
VEAGRI
ACVEAG
DHRI
DHR2
DICRI
PARDHRI
DICR2
GARI
KMPARRI
PRMMAGRI
PRNTRARI
PRMVACRI
VENSF
VENUT
NBVUT
NBVUTDI
NBVUTSA
AVUG
AVUGPAB
AVUGPE
PERPAVUG
VUGPA
VUTGAPAB
AVUGPPOP
PERPVUDI
VUTDIPAB
AVUG
AVUGPAB
AVUGPE
PERPAVUG
VUGPA
VUTGAPAB
NBVUTSA
AVUGPPOP
VEPHA
RSO
RSISPG
PRMMAG
PRMMAGRI
RSISPGPE
VEPHAB
HEDPER
HEDPP
PRMED
HEDPADP
VEPHAB
HEDPER
HEDPP
PRMED
HEDPADP
VI
GRAV
VICTLI
VICTLI
VIMFP
VIMPADP
VUGPA
VUTDIPAB
VUTGAPAB
VUMD
EIGP
PRNTRA
PRNTRARI
PRMVAC
PRMVACRI
WD
EIGP
PRNTRA
PRNTRARI
TD
SUMCUM
SUMSQ
SUBPOL
SUBPOL

POOR

QUALITY

ORIGINAL